



Nations Unies

**Conseil d'administration
du Programme des Nations
Unies pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

**Rapport du Conseil d'administration
sur ses travaux en 2008**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2008
Supplément n° 15

Conseil économique et social
Documents officiels, 2008
Supplément n° 15

**Conseil d'administration
du Programme des Nations
Unies pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

**Rapport du Conseil d'administration
sur ses travaux en 2008**



Nations Unies • New York, 2008

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Première partie. Première session ordinaire de 2008	
I. Questions d'organisation	2
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
II. Questions financières, budgétaires et administratives	5
III. Programmes de pays et questions connexes	7
IV. Évaluation	8
V. Coopération Sud-Sud	10
VI. Arrangements de programmation	10
VII. Égalité des sexes au PNUD	11
VIII. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	11
IX. Fonds d'équipement des Nations Unies.	12
X. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	13
<i>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</i>	
XI. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes.	13
XII. Audit et contrôle internes	14
XIII. Rapport au Conseil économique et social	16
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
XIV. Déclaration de la Directrice exécutive et questions financières, budgétaires et administratives	16
XV. Programmes de pays et questions connexes	21
Annexe	
Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD et du FNUAP, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial	22
Deuxième partie. Session annuelle de 2008	
I. Questions d'organisation	28
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
II. Déclaration de la Directrice exécutive et rapport annuel pour 2007	29
III. Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP	33

IV.	Programmes de pays du FNUAP et questions connexes	33
V.	Évaluation au FNUAP.	34
	<i>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</i>	
VI.	Audit et contrôle internes	36
VII.	Missions sur le terrain.	38
	<i>Débat consacré au PNUD</i>	
VIII.	Rapport annuel de l'Administrateur.	39
IX.	Plan stratégique du PNUD pour la période 2008-2011.	41
X.	Engagements de financement pris à l'égard du PNUD.	42
XI.	Activités d'évaluation au PNUD	42
XII.	Rapport sur le développement humain.	45
XIII.	Programmes de pays du PNUD et questions connexes.	45
XIV.	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	46
XV.	Fonds d'équipement des Nations Unies.	47
XVI.	Volontaires des Nations Unies	47
XVII.	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	48
XVIII.	Questions financières, budgétaires et administratives	49
XIX.	Coopération Sud-Sud	50
XX.	Questions diverses.	51
Annexe		
	Déclarations faites au nom du Groupe des 77 et de la Chine par la délégation d'Antigua-et-Barbuda à l'occasion de la réunion d'information sur le rapport d'audit externe indépendant concernant les activités du PNUD en République populaire démocratique de Corée	56
Troisième partie. Deuxième session ordinaire		
I.	Questions d'organisation	59
	<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
II.	Déclaration de la Directrice exécutive et questions financières, budgétaires et administratives.	59
III.	Programmes de pays et questions connexes	62
	<i>Débat consacré au PNUD</i>	
IV.	Déclaration de l'Administrateur.	63
V.	Questions financières, budgétaires et administratives	65
VI.	Évaluation	66
VII.	Programmes de pays et questions connexes	67

VIII.	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	69
IX.	Coopération Sud-Sud	70
	<i>Débat consacré conjointement au PNUD et au FNUAP</i>	
X.	Suivi de la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA.....	70
XI.	Audit et contrôle internes	72
XII.	Questions diverses.....	75
Annexes		
I.	Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2008.....	77
II.	Composition du Conseil d'administration en 2008.....	122

Première partie
Première session ordinaire de 2008

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
à New York, du 21 au 28 janvier 2008**

I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2008 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 21 au 28 janvier.

2. Le Conseil d'administration a élu pour 2008 le Bureau suivant :

Président :

S. E. M. Jean-Marie Ehouzou (Bénin)

Vice-Présidents :

M. Mahmudul Karim (Bangladesh)

M. Gustavo Endara (Équateur)

S. E. M. Peter Burian (Slovaquie)

M. Thomas Gass (Suisse)

3. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire 2008 (DP/2008/L.1). Il a également adopté le rapport sur les travaux de sa seconde session ordinaire de 2007 (DP/2008/1 et son rectificatif, DP/2008/1/Corr.1). Il a adopté le plan de travail annuel pour 2008 (DP/2008/CRP.1) et approuvé le plan de travail provisoire pour la session annuelle de 2008.

4. Le Conseil d'administration a approuvé le calendrier ci-après pour ses sessions de 2008 :

Session annuelle pour l'année 2008 : du 16 au 27 juin 2008 (Genève)

Deuxième session ordinaire de 2008 : du 8 au 12 septembre 2008

5. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2007 figurent dans le document DP/2008/2, qui peut être consulté à l'adresse www.undp.org/execbrd.

Déclaration de l'Administrateur

6. L'Administrateur a relevé que la conjoncture défavorable que connaissent actuellement les pays développés devrait être compensée par la croissance de quelques grands pays en développement. Il a cité les progrès de la lutte contre la pauvreté dans les pays les moins avancés, notamment dans la région subsaharienne de l'Afrique. Faisant le point des progrès obtenus à travers le monde dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, il a salué les stratégies appliquées avec succès dans des régions défavorisées grâce à un solide engagement des pouvoirs publics allié à des mesures d'appui au développement humain, à des structures d'investissement et à un soutien international suffisant. Il a indiqué que l'une des priorités du PNUD consisterait à reproduire ces expériences concluantes, ainsi qu'il est indiqué dans son plan stratégique actualisé pour 2008-2011.

7. L'Administrateur a souligné qu'en 2008, le PNUD continuerait de fournir un appui aux questions de politique générale et une assistance technique dans les domaines qu'il privilégie, tout en encourageant et en favorisant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et en contribuant à renforcer les capacités humaines et institutionnelles pour assurer la qualité de la conception et de l'exécution des stratégies et des programmes nationaux de développement. Il a affirmé qu'il était

indispensable de réduire les doubles emplois et d'accroître l'efficacité et l'efficacités pour permettre à l'ONU et au PNUD de fonctionner dans des conditions optimales, citant les efforts en cours au titre du programme « Unis dans l'action ». Il a souligné que la programmation commune à l'échelon des pays devait être adaptée aux conditions particulières à chaque pays, en partenariat avec les pouvoirs publics. Il a réaffirmé que les activités de l'ONU et du PNUD s'inspireraient des recommandations issues de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies effectué en 2007, qui a confirmé que les coordonnateurs résidents jouaient un rôle capital en garantissant l'harmonisation et la responsabilisation des activités du système des Nations Unies à l'égard des autorités nationales et des stratégies de développement.

8. Passant aux priorités de la programmation du PNUD, l'Administrateur a relevé ce qui suit :

a) *Les crises, les conflits internes et les défaillances des pouvoirs publics sont les principaux obstacles au progrès du développement humain*, et le PNUD est le chef de file du système des Nations Unies pour ce qui est des premières interventions de relèvement, notamment pour rechercher des moyens créatifs et adaptables de mobiliser des ressources;

b) *Le développement durable et le changement climatique sont inextricablement liés*, et le PNUD doit sans tarder assurer le suivi des arguments convaincants avancés dans le Rapport sur le développement humain de 2007 et lors de la Conférence de Bali sur le changement climatique pour accroître les ressources disponibles et intéresser le secteur privé aux stratégies d'adaptation, d'atténuation des risques et de promotion de sources d'énergie propres; et

c) *Le développement des capacités institutionnelles à tous les niveaux est au cœur des interventions du PNUD*, qui a besoin de rester créatif et à l'écoute des conditions locales pour réagir aux plans nationaux en privilégiant la coopération Sud-Sud chaque fois que possible.

9. L'Administrateur a cité l'attentat terroriste du 11 décembre 2007 contre l'ONU à Alger comme preuve d'un risque sécuritaire accru pour le personnel de l'Organisation et a réaffirmé la détermination de l'administration à réduire ce risque. Il a donc invité les gouvernements hôtes et les États Membres à renforcer en priorité la sécurité et demandé à tous les bureaux de pays de veiller à ce que les normes minimales de sécurité opérationnelle soient respectées.

10. Il a annoncé qu'une version actualisée du plan stratégique pour 2008-2011 avait été mise en ligne sur le site Web du Conseil d'administration, après de longues consultations liées aux dispositions de la décision 2007/32. Il a confirmé que le Conseil d'administration examinerait les éléments du plan stratégique à sa session annuelle de 2008.

11. Les délégations ont réaffirmé l'importance de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, bon nombre d'entre elles faisant état de l'urgence de la réaction aux changements climatiques, de l'autonomisation des femmes et du renforcement de la coopération Sud-Sud. Elles ont souligné l'importance de moyens de financement suffisants, fournis en temps voulu et prévisibles pour aider les pays les moins avancés à atteindre ces objectifs. Certaines délégations ont vivement invité le PNUD à s'intéresser tout particulièrement à l'Afrique subsaharienne. Les délégations ont rappelé au PNUD l'importance qu'il y avait à ce qu'il s'acquitte de

ses fonctions essentielles et tire parti de ses points forts tout en continuant à développer des partenariats stratégiques avec les gouvernements, d'autres organismes des Nations Unies et les organisations multilatérales. Elles ont salué le cadre général des responsabilisations et la politique de contrôle ainsi que la présentation axée sur les résultats du budget d'appui biennal, dans lesquels elles voyaient des efforts visant à améliorer la transparence et à mieux mesurer les résultats. Plusieurs délégations espéraient tirer d'utiles enseignements du rapport sur les bureaux pilotes. Certaines ont instamment prié le PNUD de mettre en ligne plus d'informations, comme il s'était engagé à le faire, et ont signalé des disparités dans l'accès aux résultats des programmes de pays et aux données sur l'aide.

12. Les délégations ont exprimé leurs condoléances au sujet des victimes de l'attentat d'Alger et ont approuvé le renforcement des mesures de sécurité demandé par l'Administrateur.

13. Plusieurs délégations ont regretté que la période qui a suivi la mise en ligne du plan stratégique actualisé n'ait laissé que peu de temps pour un examen et des consultations officieuses. Elles ont fait observer que la décision prise à la deuxième session ordinaire de 2007 au sujet du plan stratégique n'excluait pas des consultations de ce type qui, à leur avis, auraient donné une orientation au plan stratégique pour ce qui est du budget d'appui biennal. Ces délégations ont demandé qu'il soit tenu compte des recommandations figurant dans les rapports sur l'évaluation de la gestion axée sur les résultats et de la coopération Sud-Sud dans le plan stratégique révisé pour 2008-2011 présenté à la session annuelle de 2008 du Conseil d'administration.

14. Les délégations ont réaffirmé le rôle central du PNUD dans la coordination des activités de l'Organisation des Nations unies à l'échelon des pays, soulignant l'importance du respect de l'impartialité et des normes éthiques les plus élevées dans la gestion du système des coordonnateurs résidents. Une délégation a vivement approuvé la volonté d'assurer aux coordonnateurs résidents une formation dans le domaine commercial. Cette délégation a souligné que l'Organisation des Nations Unies avait un important rôle à jouer dans l'élimination des barrières commerciales et dans le développement du secteur privé à travers le monde, et a demandé qu'une collaboration plus étroite s'instaure entre les organismes des Nations Unies à cet égard. Une autre délégation a instamment prié le PNUD de veiller à ce que le financement du système des coordonnateurs résidents ne se fasse pas aux dépens des ressources destinées au programme d'assistance.

15. S'agissant des efforts visant à améliorer la responsabilisation et le contrôle, plusieurs délégations ont soutenu que l'efficacité du PNUD devrait être mesurée sur la base de son impact sur le chemin parcouru en vue d'atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Certaines délégations ont fait observer que l'amélioration de la transparence et de la responsabilisation ne pouvait que servir les intérêts de tous les États Membres en fournissant la preuve des résultats obtenus dans le domaine du développement. Elles ont recommandé d'établir une distinction plus nette entre les indicateurs internes de suivi et ceux destinés à mesurer l'impact stratégique en général.

16. Un certain nombre de délégations ont désigné le changement climatique comme l'un des grands défis pour le développement qui devrait figurer en bonne place dans le programme « Unis dans l'action ». Certaines délégations ont salué le

caractère pénétrant du Rapport sur le développement humain de 2007, qui est arrivé à point nommé, et elles ont vivement invité le PNUD à poursuivre ses programmes de développement afin d'aider les pays en développement dans leurs efforts d'adaptation.

17. Certaines délégations se sont inquiétées de la contraction de l'aide publique au développement et de la part des ressources ordinaires et elles ont invité les donateurs à respecter les objectifs fixés en matière d'aide. Certaines délégations ont saisi cette occasion pour annoncer une augmentation substantielle de l'aide qu'elles s'engageraient à fournir.

18. Les délégations ont réaffirmé les quatre thèmes principaux retenus pour l'action du PNUD. Certaines ont retenu la prévention des crises et le redressement comme prioritaires pour leurs gouvernements respectifs, tandis que d'autres ont réitéré l'importance des questions intersectorielles comme l'autonomisation des femmes et la coopération Sud-Sud dans tous les domaines de la programmation.

Débat consacré au PNUD

II. Questions financières, budgétaires et administratives

19. L'Administrateur a présenté le budget d'appui biennal pour la période 2008-2009 établi selon la nouvelle méthode de budgétisation axée sur les résultats, en indiquant que le total des ressources provenant des contributions était estimé à 10,1 milliards de dollars pour cette période. Il a souligné que les estimations du budget d'appui biennal avaient été établies sur la base des examens triennaux des activités opérationnelles de développement réalisés en 2004 et en 2007. Il a proposé à ce sujet un budget d'appui biennal pour 2008-2009 d'un montant net de 779 millions de dollars, qui serait financé par les ressources ordinaires. L'Administrateur a exposé les raisons à l'origine du nombre de nouveaux postes de direction proposés et du reclassement de postes existants. Il a évoqué la question de la sécurité en général et proposé d'affecter à la sécurité du PNUD un montant global d'environ 87 millions de dollars pour l'exercice biennal 2008-2009.

20. Les délégations ont bien accueilli la nouvelle présentation axée sur les résultats du budget d'appui biennal pour 2008-2009. Ce faisant, elles ont encouragé une harmonisation accrue de la méthodologie et des résultats avec les organisations partenaires. Elles ont exprimé l'avis que le financement du budget d'appui biennal devrait de plus en plus être assuré par les autres ressources, conformément à la nécessité de parvenir à un partage plus équitable entre les ressources ordinaires et les autres ressources. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites de l'amélioration générale des niveaux de financement du PNUD par les ressources ordinaires et les autres ressources ainsi que du taux de recouvrement des coûts.

21. Les délégations ont instamment invité le PNUD à définir des indicateurs objectivement vérifiables et plus solidement ancrés dans le plan stratégique pour 2008-2011. Certaines délégations ont demandé que les fonctions de gestion et de classification des coûts soient mieux harmonisées et que la portée et la nature des résultats escomptés soient précisées.

22. Les délégations ont encouragé le PNUD à mettre en œuvre les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et

budgétaires (CCQAB), en particulier celles qui traitent de l'amélioration de la transparence, de la compression des coûts, de l'accroissement de l'efficacité, du renforcement des liens avec les activités de programme conformément aux priorités nationales en matière de développement et de la logique générale du nombre de reclassements de postes proposés aux grades D-2 et D-1. Certaines délégations auraient souhaité que le projet de budget soit plus détaillé et donne des précisions supplémentaires sur les principaux objets de dépense et les sources de financement. Une délégation a demandé à l'administration de fournir un calendrier pour la mise en œuvre des recommandations.

23. De nombreuses délégations ont souligné qu'il importait de conserver un budget d'appui modeste par rapport aux ressources de programmation en limitant les reclassements de postes et en réduisant les frais de voyage grâce à une utilisation optimale de la technologie. Elles ont recommandé au PNUD de rechercher des moyens novateurs de répondre aux besoins des pays tout en réduisant au minimum les coûts récurrents. À cet égard, plusieurs délégations ont proposé des méthodes de recrutement et de formation plus efficaces des fonctionnaires locaux, une délégation constatant avec inquiétude une diminution du nombre de fonctionnaires locaux depuis 2004, ainsi que du ratio entre le personnel national et le personnel international.

24. Quelques délégations ont proposé de revoir le cycle d'approbation du budget d'appui biennal et de travailler avec les organisations partenaires en vue d'améliorer l'efficacité.

25. Le Comité exécutif a adopté la décision 2008/1 sur le budget d'appui biennal pour 2008-2009, les mesures de sécurité supplémentaires prescrites par l'ONU pour le personnel et les locaux du PNUD et l'adoption des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Le Conseil a approuvé des ressources ordinaires à hauteur de 853,6 millions de dollars (montant brut) pour le budget d'appui biennal de 2008-2009, de 51,2 millions de dollars pour les mesures de sécurité prescrites par l'ONU et de 9 millions de dollars pour la mise en application des Normes comptables internationales du secteur public. Le Conseil a pris note de la conclusion du CCQAB concernant la nécessité de renforcer les liens qui existent avec les programmes proposés et de son inquiétude concernant le reclassement des postes. Le Conseil a invité le PNUD à lui présenter dans les budgets d'appui ultérieurs des prévisions budgétaires distinctes pour les catégories principales de dépense en indiquant les économies réalisées par rapport à certains objectifs et de faire preuve de retenue dans les reclassements auxquels il se propose de procéder. Le Conseil a également demandé au PNUD de se pencher sur les questions liées à l'accroissement de l'efficacité, à l'harmonisation de la classification des coûts, à l'amélioration de la répartition des coûts entre les ressources ordinaires et les autres ressources et à la poursuite de l'harmonisation et de l'amélioration de la budgétisation axée sur les résultats.

26. La Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a présenté le budget d'appui biennal d'UNIFEM et la réponse de l'administration au rapport du CCQAB. Le projet de budget prévoyait une augmentation de 7 millions de dollars et la création de neuf nouveaux postes, près de la moitié des dépenses afférentes à ces postes étant destinée à l'appui aux objectifs stratégiques sur le terrain. La Directrice exécutive prévoyait une diminution de plus de 3 % de la part du budget d'appui par rapport au montant total

des ressources utilisées. Elle a signalé une tendance constante à la hausse des recettes, relevant que les engagements de contributions au titre des ressources de base pour 2008 dépassaient déjà les prévisions.

27. Les délégations ont accueilli avec satisfaction l'accroissement de l'appui en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes, qui sont des éléments essentiels du développement. Certaines délégations ont pris la parole pour annoncer une forte augmentation de leur appui à UNIFEM.

28. Les délégations ont proposé qu'UNIFEM, en collaboration avec le PNUD et d'autres organisations partenaires de l'ONU, examine le cycle d'approbation du budget d'appui biennal afin d'en améliorer l'efficacité.

29. Une délégation a demandé quelles seraient les mesures de précaution qui pourraient être prises au cas où UNIFEM ne réaliserait pas le niveau de financement prévu, ou plus précisément si des programmes seraient réduits et, dans ce cas, lesquels. La Directrice exécutive a répondu en assurant aux délégations que si le montant prévu n'était pas atteint, le budget d'appui serait réduit par étapes avant le budget-programme.

30. Le Conseil d'administration a approuvé l'ouverture de crédits d'un montant brut de 23 044 000 dollars et invité les pays en mesure de le faire à accroître leurs contributions ordinaires à UNIFEM. Le Conseil a invité UNIFEM à lui présenter dans les budgets d'appui ultérieurs des données distinctes pour les principales catégories de dépenses, en indiquant les économies réalisées par rapport à certains objectifs. Le Conseil a instamment prié UNIFEM de continuer à s'efforcer d'harmoniser et d'améliorer l'efficacité afin de réduire la proportion des ressources d'appui et d'augmenter celle des ressources de programmation.

31. Le Conseil a adopté la décision 2008/2 sur le budget d'appui biennal d'UNIFEM pour 2008-2009 et le cadre de mobilisation des ressources.

III. Programmes de pays et questions connexes

32. L'Administrateur associé du PNUD a présenté les programmes régionaux pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes, ainsi que les deux programmes multinationaux et les 14 programmes de pays indiqués ci-après :

Afrique : Programme régional, Comores, Guinée équatoriale, Libéria, Madagascar, République démocratique du Congo, Rwanda et Togo;

États arabes : Koweït et Somalie;

Asie et Pacifique : Programme régional, programmes multinationaux pour Fidji, le Népal et Samoa; et

Amérique latine et Caraïbes : Programme régional, Colombie, Costa Rica, Mexique et Nicaragua.

33. Plusieurs délégations ont pris la parole pour remercier le PNUD de son appui et pour rendre hommage au processus consultatif utilisé pour établir les descriptifs des programmes régionaux et des programmes de pays.

IV. Évaluation

34. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté un rapport sur l'évaluation de la gestion axée sur les résultats au PNUD. Tout en relevant des similitudes avec l'expérience d'autres organisations qui ont été parmi les premières à utiliser la gestion axée sur les résultats, cette évaluation a conduit aux conclusions suivantes : a) la gestion axée sur les résultats a eu un impact limité sur les portefeuilles de pays; b) nécessité de préciser le rôle des bureaux régionaux en matière de contrôle; c) insuffisance des moyens pour créer une culture axée sur les résultats; et d) manque de cohérence entre l'approche systémique et les activités au niveau des pays. Le rapport recommandait à l'administration de renforcer la culture de résultats, de délimiter plus nettement les objectifs de l'organisation et les résultats des programmes de pays, d'améliorer la capacité de gestion axée sur les résultats dans les bureaux de pays et d'élargir l'utilisation de l'évaluation et du contrôle de gestion.

35. L'Administrateur associé, présentant la réponse de l'administration aux évaluations (DP/2008/7), a rendu compte des efforts entrepris pour faire face aux problèmes relevés dans les évaluations. Il a pris note de l'augmentation envisagée des ressources affectées à l'évaluation et a exprimé la volonté de l'administration du PNUD d'instaurer une culture axée sur les résultats.

36. Les délégations ont accueilli favorablement le rapport sur la gestion axée sur les résultats, arrivant à point nommé et dont les conclusions étaient conformes à leurs propres observations, à savoir que le nombre de rapports présentés au cours de la période couverte par le plan stratégique précédent (2004-2007) avait été insuffisant et qu'aucune donnée concernant la réalisation des programmes de pays n'avait été communiquée depuis la demande du Conseil d'administration début 2006. Tout en reconnaissant la complexité et les limites de la gestion axée sur les résultats, plusieurs délégations en ont reconnu l'intérêt comme mesure de l'efficacité. Elles ont souligné qu'on pouvait simplifier l'évaluation de la performance et l'établissement des rapports sans nuire à la qualité des données. Les délégations ont pris note des instruments utilisés pour mesurer les résultats tels que la fiche récapitulative de suivi et l'évaluation des résultats et des compétences. Elles ont aussi encouragé le PNUD à assouplir ses normes de manière à les rendre adaptables au niveau des pays.

37. Les délégations ont vivement invité les chefs de l'administration à aller au-delà des directives et à communiquer d'une manière plus large et plus efficace en vue d'instaurer une culture axée sur les résultats dans l'ensemble du PNUD. Elles ont encouragé le PNUD à continuer d'adapter les systèmes d'incitation aux méthodes de la gestion axée sur les résultats, constatant que les compétences et les mentalités devaient aussi être réorientées en fonction des résultats. De nombreuses délégations ont invité les chefs de l'administration à diffuser des messages cohérents concernant toutes les initiatives et à définir clairement les domaines sur lesquels porterait le contrôle. Certaines délégations ont soutenu que l'évaluation des résultats était plus importante que l'établissement de rapports pour l'instauration d'une culture axée les résultats.

38. Les délégations ont posé un certain nombre de questions sur les conclusions du rapport d'évaluation et les observations de la Direction du PNUD et prié la direction du PNUD et le Bureau de l'évaluation de mettre leurs observations en ligne sur la

page Web du Conseil d'administration. Elles ont déclaré que les débats au sujet de cette importante question devraient continuer.

39. Certaines délégations ont vivement invité le PNUD à mieux aligner les initiatives de gestion axée sur les résultats sur les stratégies nationales et à contribuer à renforcer les capacités des pays d'utiliser et d'interpréter les indicateurs. Bon nombre d'entre elles ont demandé des rapports de suivi concernant la mise en œuvre des recommandations, soulignant que le PNUD avait la même responsabilité de rendre des comptes à l'égard des pays de programme qu'à l'égard des donateurs. Certaines délégations ont conseillé au PNUD de conserver une perspective à long terme pour les résultats qui pourraient être difficiles à observer sur de courtes périodes. Elles ont réaffirmé que la gestion axée sur les résultats ne devait pas être une fin en soi mais un moyen d'atteindre les objectifs nationaux de développement. D'autres délégations ont vu une corrélation entre l'adoption progressive de cette méthode de gestion et le déplacement en amont des services de développement, qui rend les résultats obtenus moins tangibles et moins visibles au niveau local.

40. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté un rapport sur l'évaluation de la contribution du PNUD à la coopération Sud-Sud. Cette évaluation appelait au renforcement des ressources et des attributions du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud, à l'adoption d'une attitude ferme au niveau de l'institution, à la formulation de directives institutionnelles plus efficaces et au renforcement de la collaboration à l'échelle du système en ce qui concerne les initiatives Sud-Sud.

41. Le Directeur du Bureau des politiques de développement a accepté les conclusions de l'évaluation et fourni des exemples d'initiatives du PNUD destinées à renforcer la coopération Sud-Sud.

42. Les délégations ont entériné les conclusions du rapport et confirmé la place centrale que la coopération Sud-Sud occupait dans le programme de développement. Elles ont vivement invité le PNUD à en tenir compte dans sa programmation et à accroître l'appui aux activités de coopération Sud-Sud dans les programmes de pays. Elles ont invité le PNUD à défendre fermement la coopération Sud-Sud dans le quatrième cadre de coopération Sud-Sud, qui vient compléter la coopération au développement Nord-Sud. Elles ont invité les donateurs à augmenter les ressources à cette fin.

43. Recommandant des améliorations spécifiques au quatrième cadre de coopération Sud-Sud, les délégations ont demandé une définition plus claire du rôle des pays en développement et des pays à revenu intermédiaire et un renforcement de la coopération sur des questions telles que le VIH et le sida.

44. De nombreuses délégations ont invité le PNUD à renforcer le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud afin d'optimiser son rôle de coordination à l'échelle du système. Citant des exemples de coopération bilatérale et régionale entre pays en développement, de nombreuses délégations ont demandé au PNUD de mieux suivre, documenter et diffuser les initiatives réussies et les enseignements de la coopération Sud-Sud. Certaines ont soutenu qu'il fallait une approche plus systématique nécessaire comportant des indicateurs et des résultats plus précis; plusieurs ont vanté les mérites de la « triangulation » (utilisation de trois sources de données pour vérifier et étayer une évaluation).

45. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur l'évaluation du système de gestion axée sur les résultats au PNUD (DP/2008/6) et de la réponse de l'administration à cette évaluation (DP/2008/7). Le Conseil a également pris note de l'évaluation de la contribution du PNUD à la coopération Sud-Sud (DP/2008/8) et de la réponse de l'administration à cette évaluation (DP/2008/9).

V. Coopération Sud-Sud

46. Le Directeur du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud a donné aux représentants l'assurance que le quatrième cadre de coopération Sud-Sud tiendrait compte de l'évaluation récente, des recommandations issues de l'examen triennal complet et de la réunion d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système, et que le Groupe resterait à l'écoute des exigences des pays. Il a souligné que les priorités immédiates du Groupe seraient notamment les suivantes : a) aider les gouvernements nationaux, les bureaux de pays et les organisations partenaires à rechercher des solutions de développement sans exclusive propres à l'hémisphère Sud; b) améliorer le partage des connaissances; et c) adopter une logique « transactionnelle » de la coopération.

47. Les délégations ont recommandé de donner à la coopération Sud-Sud une place prioritaire dans le plan stratégique et dans les politiques, afin de traduire l'importance de son rôle de catalyseur du développement.

48. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'approche plus analytique promise pour le quatrième cadre de coopération qui met l'accent sur le transfert des connaissances et l'appui aux politiques. Certaines ont renouvelé l'appel en faveur du renforcement du mandat du Groupe spécial, auquel serait conféré plus de souplesse pour la mobilisation des ressources.

49. Le Conseil d'administration a approuvé la prorogation du troisième cadre de coopération Sud-Sud (DP/2008/10).

VI. Arrangements de programmation

50. L'Administrateur associé a présenté des informations sur la méthode de répartition du montant cible pour l'allocation des ressources de base (MCARB-2) et sur les critères de création de rubriques fixes dans les arrangements de programmation, soulignant la souplesse de ce système, qui permet à l'Administrateur d'allouer des ressources à des activités à fort impact et de récompenser les programmes de qualité.

51. Les délégations ont demandé un complément d'information sur la gestion et l'évaluation des programmes financés au titre du MCARB-1 et du MCARB-2 ainsi que sur le budget d'appui. Certaines délégations craignaient que l'importance donnée aux résultats dans la méthode de répartition du MCARB-2 ne pousse les fonctionnaires à renoncer à des interventions complexes au profit de projets plus simples donnant facilement des résultats. Les délégations ont invité le PNUD à veiller à ce que les pays de programme continuent de participer à l'élaboration des critères de répartition du MCARB et à ce que les ressources soient correctement réparties entre tous les pays. Une délégation a insisté sur la distinction entre l'égalité des chances et l'égalité des résultats, encourageant le PNUD à récompenser

les résultats les plus probants. Le PNUD a reconnu la nécessité de trouver un équilibre entre la recherche d'une solution efficace aux problèmes de développement et la récompense de la qualité des résultats obtenus.

52. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la méthode d'allocation des ressources et la création de rubriques fixes (DP/2008/14).

VII. Égalité des sexes au PNUD

53. La Directrice du Groupe de l'égalité des sexes du Bureau des politiques de développement a présenté un rapport oral sur le plan d'action de 2007 pour l'égalité des sexes et sur la stratégie en la matière pour la période 2008-2011. Elle a relevé l'élargissement du rôle du PNUD pour ce qui est de la transmission des connaissances dans ce domaine, tout en reconnaissant qu'il reste des problèmes dans le développement des capacités, l'accroissement de la responsabilisation, le suivi des progrès et la création de partenariats.

54. Les délégations ont exprimé leur appui au plan d'action et félicité le PNUD pour les progrès accomplis dans l'autonomisation des femmes. Elles ont appuyé la stratégie pour l'égalité des sexes et encouragé le PNUD à mettre en œuvre les éléments pertinents de l'examen triennal complet. Les délégations ont encouragé le PNUD à continuer à pratiquer systématiquement l'égalité des sexes et à utiliser des données ventilées par sexe pour mesurer les résultats obtenus. Elles ont demandé que des ressources suffisantes soient fournies et que la responsabilisation soit instaurée à tous les niveaux.

VIII. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

55. La Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a présenté le cadre de mobilisation de ressources d'UNIFEM pour 2008-2011 ainsi que la politique de recouvrement des coûts, et donné un aperçu des objectifs proposés pour cette période.

56. Les délégations ont fermement appuyé le mandat d'UNIFEM et rappelé qu'il importait d'inscrire l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au centre de toutes les activités de développement. Elles ont félicité UNIFEM de l'évaluation favorable que le CCQAB avait accordée à son budget d'appui biennal. Elles ont salué la clarté avec laquelle les objectifs et les priorités étaient exposés dans le cadre de mobilisation de ressources qui, à leur avis, était en parfaite harmonie avec le plan stratégique d'UNIFEM pour 2008-2011. Elles se sont félicitées de la proposition de diversifier les sources de financement, qu'elles considéraient à la fois réaliste et ambitieuse, compte tenu de la tendance à la hausse du financement.

57. Les délégations ont encouragé UNIFEM à se renforcer, à se diversifier et à s'agrandir pour pouvoir répondre à la demande croissante dont ses services font l'objet. Plusieurs d'entre elles ont cité des exemples de collaboration fructueuse entre UNIFEM et leurs gouvernements et se sont engagées à lui fournir plus de ressources et d'appui.

58. De nombreuses délégations ont invité les États Membres à accroître leur financement et UNIFEM à mettre l'accent sur les ressources de base et à étudier des arrangements de financement thématique. Elles ont vivement prié UNIFEM de renforcer les communications et de mettre en place des partenariats plus stratégiques avec d'autres organismes des Nations Unies. Plusieurs délégations ont appuyé le point de vue de la haute direction selon lequel UNIFEM devrait participer à toutes les réunions de l'ONU touchant ses travaux.

59. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2008/3 sur la politique de recouvrement des coûts d'UNIFEM.

IX. Fonds d'équipement des Nations Unies

60. La Secrétaire exécutive par intérim du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a présenté le cadre de partenariat PNUD-FENU, les arrangements de programmation, les mécanismes de financement et la politique de recouvrement des coûts du FENU. Elle a mis l'accent sur les initiatives prises dans les pays qui sortent d'une crise ainsi que sur l'intensification de l'exécution des programmes de pays, citant des exemples de projets élargis et reproduits avec succès. Elle a fait état de plans visant à élargir de 39 à 45 le nombre de pays de programme d'ici à 2011.

61. Les délégations se sont félicitées de la place privilégiée accordée aux pays les moins avancés, certaines exprimant le souhait de voir le FENU élargir son champ d'action plus encore que prévu. Certaines délégations ont encouragé le FENU à obtenir des ressources supplémentaires pour venir en aide aux populations concernées dans les pays à revenu intermédiaire. D'autres ont salué l'élargissement de la base des donateurs à de nombreux donateurs de l'hémisphère Sud et dit que l'accroissement du financement traduisait un appui au mandat et à la direction du FENU.

62. Les délégations ont salué les exemples de collaboration fructueuse entre le FENU et d'autres organismes des Nations Unies et le lien évident entre gouvernance et accès au capital. Elles ont noté avec satisfaction que l'élargissement des services projeté ne nécessiterait qu'une légère augmentation des effectifs.

63. Une délégation a demandé quelle était la proportion des programmes du FENU qui n'étaient pas exécutés en collaboration avec d'autres organisations. L'administration a répondu que plus de 95 % des programmes du FENU étaient exécutés conjointement avec d'autres organisations, cela afin de tirer pleinement parti des avantages relatifs de chaque organisation. Une autre délégation, relevant que la politique de recouvrement des coûts comportait une dérogation, a demandé des précisions sur l'objet et les limites de celle-ci. Reconnaisant que la politique de recouvrement des coûts devrait être mieux harmonisée avec celle du PNUD, l'administration a assuré aux délégations que même si cette dérogation avait été incluse dans la programmation conjointe, on n'avait pas encore dû y recourir et on ne prévoyait pas qu'il faille le faire. Une troisième délégation, qui souhaitait obtenir des précisions sur la diminution prévue des affectations de fonds après 2010, a été informée que cette diminution correspondait au reclassement échelonné de certains pays de programme, qui passeraient du statut de pays à faible revenu à celui de pays à revenu intermédiaire.

64. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2008/4 sur le cadre de partenariat entre le PNUD et le FENU, les arrangements de programmation, les mécanismes de financement et la politique de recouvrement des coûts.

X. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

65. Le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a présenté le cadre biennal de programmation et de budgétisation axé sur les résultats. Présentant le budget de 120 millions de dollars, en augmentation à cause de la faiblesse du dollar des États-Unis, de l'inflation et du relèvement des salaires, il a fait observer que ce budget couvrirait certaines fonctions autrefois assumées par le Bureau des services d'achat interorganisations.

66. Les délégations ont salué les efforts réalisés par les chefs de secrétariat afin d'améliorer l'efficacité et la transparence financière, et pris note des progrès relevés dans le récent rapport du CCQAB. Elles ont encouragé l'UNOPS à suivre la recommandation du CCQAB en fournissant plus d'informations sur les mesures d'économie et en incluant des informations sur les principales dépenses budgétaires. Elles ont invité l'UNOPS à rapprocher les soldes interfonds avec ceux des autres fonds et programmes et à régler la question du dépassement des coûts. Certaines délégations ont salué les efforts d'harmonisation de la présentation du budget. Le Directeur exécutif a réaffirmé le caractère prioritaire de la transparence financière et annoncé que le premier rapport annuel de l'UNOPS depuis de nombreuses années serait présenté à la session annuelle de 2008.

67. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2008/5 sur le cadre biennal de programmation et de budgétisation de l'UNOPS.

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

XI. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

PNUD

68. L'Administrateur associé du PNUD a présenté le rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2004-2005, relevant que 95 % des recommandations avaient été mises en œuvre. Il a confirmé que la mise en œuvre des recommandations restantes serait terminée à la fin du premier trimestre de 2008. Il a décrit les améliorations de la fréquence et de l'impact des audits portant sur les projets exécutés dans les pays. Il a cité le cas de l'Afghanistan, où l'impact financier de ces audits s'est élevé à 470 000 dollars, contre 17,9 millions de dollars en 2005. Constatant que l'exécution par les pays avait été renforcée par les normes de responsabilisation mutuelle pour les gouvernements des pays de programme et le PNUD, il décrit des mesures de renforcement des contrôles internes du système Atlas.

69. La direction du PNUD a indiqué qu'un seul bureau de pays n'avait pas encore achevé l'établissement de rapprochements bancaires.

FNUAP

70. La Directrice exécutive adjointe (aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion) du FNUAP a présenté le rapport du Fonds intitulé « Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2004-2005 : application des recommandations du Comité » (DP/FPA/2008/3). Elle a noté qu'un tableau contenant des informations détaillées concernant chaque recommandation avait été mis en ligne sur le site Web du FNUAP pour compléter ce rapport.

71. Le Conseil d'administration a pris note des rapports du PNUD (DP/2008/15) et du FNUAP (DP/FPA/2008/3).

XII. Audit et contrôle internes

PNUD

72. L'Administrateur associé a présenté un rapport sur le système de responsabilisation du PNUD qui comporte un cadre de responsabilisation et un projet de politique en matière de contrôles, et confirmé que le PNUD accepterait les recommandations des organes institutionnels de contrôle.

73. Les délégations se sont félicitées des efforts réalisés pour renforcer la responsabilité et le contrôle, encourageant le PNUD à continuer de collaborer avec les États Membres pour donner suite aux recommandations de l'examen triennal complet et du Conseil d'administration. Bon nombre d'entre elles ont demandé une définition précise de la responsabilité et des notions connexes, les conditions dans lesquelles les rapports d'audit interne seraient communiqués et la nature des informations susceptibles d'être rendues publiques. Certaines délégations ont insisté sur la nécessité d'aligner les systèmes de responsabilité et de contrôle sur les programmes de pays, affirmant que l'amélioration de la transparence était un moyen de garantir l'efficacité du développement au niveau des pays.

74. Les délégations ont exhorté les fonds et les programmes à harmoniser leurs méthodes de publication des audits et de responsabilisation dans leurs activités de plus en plus décentralisées. Certaines délégations ont déclaré que la diffusion devrait être autorisée dans certaines conditions, avec l'accord préalable du Conseil d'administration et des pays concernés, et comporter un mécanisme permettant de tenir le détenteur de ces informations responsable de leur utilisation. Elles ont demandé des précisions sur le rôle des pays de programme dans le processus de diffusion et invité le PNUD à se prémunir contre l'usage abusif d'informations et contre la politisation des activités de développement. D'autres délégations ont encouragé le PNUD à trouver des moyens de réduire la quantité des informations à communiquer sans pour autant sacrifier la confiance des parties prenantes, et de garantir l'efficacité des contrôles opérationnels.

FNUAP

75. La Directrice exécutive adjointe (aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion) du FNUAP a présenté la politique de contrôle du FNUAP (DP/FPA/2008/4) élaborée pour donner suite à la décision 2007/29. L'Administrateur associé du PNUD a présenté le système de

responsabilisation du PNUD, qui comporte un cadre de responsabilisation et un projet de politique en matière de contrôles.

76. Les délégations se sont félicitées des efforts réalisés pour renforcer la responsabilité et le contrôle, encourageant le FNUAP à continuer de collaborer avec les États Membres pour donner suite aux recommandations de l'examen triennal complet et du Conseil d'administration. Cela étant, bon nombre d'entre elles ont demandé une définition précise de la responsabilité et des notions connexes, les conditions dans lesquelles les rapports d'audit interne seraient communiqués et la nature des informations susceptibles d'être rendues publiques. Certaines délégations ont insisté sur la nécessité d'aligner les systèmes de responsabilité et de contrôle sur les programmes de pays. Les délégations ont exhorté les fonds et les programmes à harmoniser la communication des audits en s'inspirant de la proposition du FNUAP. Certaines délégations ont estimé que la diffusion devrait être autorisée dans certaines conditions, avec l'accord préalable du Conseil d'administration et des pays concernés, et comporter un mécanisme permettant de tenir le demandeur de ces informations responsable de leur utilisation. Elles ont demandé des précisions sur le rôle des pays de programme dans le processus de diffusion et exhorté le Programme des Nations Unies pour le développement à se prémunir contre l'utilisation abusive des informations et contre la politisation des activités de développement. D'autres délégations ont instamment invité le Programme des Nations Unies pour le développement à rechercher le moyen de réduire la quantité des informations à communiquer sans pour autant sacrifier la confiance des parties prenantes, et de garantir l'efficacité des contrôles opérationnels dans l'ensemble d'un système décentralisé.

77. La Directrice exécutive adjointe (aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion) du FNUAP a remercié les délégations de leurs commentaires utiles et constructifs et leur a assuré que le FNUAP s'investirait largement dans un processus consultatif, comme il l'avait fait par le passé, et comme le Conseil d'administration le lui avait demandé. Elle a dit partager le point de vue des membres du Conseil selon lequel, compte tenu de la complexité des problèmes, les consultations nécessiteraient plus de temps. Elle a donné au Conseil l'assurance que les fonds et les programmes des Nations Unies procédaient régulièrement à des consultations. Le Directeur de la Division des services de contrôle interne du FNUAP a indiqué que celui-ci avait entamé des consultations pour élaborer sa politique de contrôle. Il a relevé que le FNUAP avait communiqué ce projet aux représentants des services d'audit interne qui lui avaient donné leur avis. S'agissant du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, le Directeur a fait observer que la plupart des institutions publiques disposaient d'un comité de ce type. Il a souligné que le système des Nations Unies acceptait le principe de l'audit unique et que le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU se chargeait uniquement des audits externes. En ce qui concerne la communication des audits internes, il a relevé que, même s'il existait des situations très diverses, le dénominateur commun parmi les organismes de l'ensemble du système était que, chaque fois que la règle voulait qu'ils soient diffusés, ils devaient d'abord être soumis à l'organe directeur pour approbation.

78. Le Conseil d'administration a adopté une décision orale invitant le PNUD et le FNUAP à revenir devant lui à sa deuxième session ordinaire de 2008, après avoir procédé avec lui à des consultations approfondies pour examiner la documentation

pertinente du PNUD et du FNUAP en tenant compte des préoccupations exprimées par les États Membres.

XIII. Rapport au Conseil économique et social

79. Au nom du PNUD et du FNUAP, le Directeur du Bureau des ressources et des partenariats du PNUD a présenté le rapport commun de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social. Il a expliqué comment les directives issues de l'examen triennal complet avaient été mises en œuvre. Il s'est déclaré favorable à la suggestion d'une délégation visant à ce que le coût de la coordination du système des Nations Unies soit évalué et les résultats partagés.

80. Le Directeur du Bureau de la planification stratégique du FNUAP a relevé que le coût de la coordination avait été examiné dans le projet de budget du Fonds. Par ailleurs, l'évaluation des projets pilotes du programme « Unis dans l'action » fournirait des informations sur le coût de la coordination.

81. Le Conseil a adopté la décision 2008/7 sur a) le rapport commun du PNUD et du FNUAP au Conseil économique et social et b) la recommandation relative à la nomination au poste de directeur exécutif du FNUAP.

Débat consacré au FNUAP

XIV. Déclaration de la Directrice exécutive et questions financières, budgétaires et administratives

82. Le débat consacré au FNUAP a commencé par la déclaration de la Directrice exécutive, qui a remercié le Président sortant et les membres du Bureau qui avaient aidé, soutenu et guidé le FNUAP. Elle a félicité le nouveau Président et le Bureau du Conseil d'administration. Elle a rendu hommage à M^{me} Fama Ba, ancienne Directrice de la Division de l'Afrique au FNUAP, qui avait pris sa retraite en décembre 2007. La Directrice exécutive s'est attachée aux points saillants de l'action du FNUAP en 2007 et aux perspectives pour 2008. Durant sa déclaration, elle a également présenté la proposition de budget d'appui biennal pour 2008-2009. Elle a rendu hommage aux fonctionnaires du FNUAP, dont beaucoup travaillaient dans des conditions difficiles et des lieux dangereux. Elle a évoqué la tragédie d'Alger, qui avait coûté la vie à plusieurs fonctionnaires des Nations Unies, dont trois membres du personnel du FNUAP. Elle a exprimé ses condoléances aux familles des victimes. Elle a remercié les États Membres des condoléances qu'ils lui avaient adressées au moment de la disparition de sa mère, le 8 janvier 2008. Elle a souligné qu'il importait de rechercher un équilibre entre la vie publique et la vie privée et d'humaniser les lieux de travail.

83. La Directrice exécutive a relevé qu'en 2007 le nombre de pays ayant versé des contributions volontaires au FNUAP avait atteint le niveau record de 181 (nombre plus élevé que pour tout autre organisme des Nations Unies), les ressources ordinaires atteignant le niveau encore jamais atteint de 418 millions de dollars et les ressources de cofinancement le niveau record de 220 millions de dollars au cours de cette même année. Elle a remercié tous les gouvernements de leurs contributions, et

plus particulièrement ceux des 10 principaux donateurs : Pays-Bas, Suède, Norvège, Royaume-Uni, Japon, Danemark, Allemagne, Finlande, Espagne et Canada. Elle a également remercié le Gouvernement du Royaume-Uni de sa contribution de 100 millions de livres, étalée sur cinq ans, au programme d'accès universel à la santé procréative. Elle a signalé les résultats obtenus par le FNUAP en 2007 dans les domaines ci-après : égalité des sexes et droits en matière de procréation, investissements en faveur des adolescentes, prévention de la violence sexiste, réponse à des crises humanitaires dans 50 pays, assistance technique aux recensements dans plus de 60 pays, rapport annuel sur l'état de la population mondiale et organisation de la Conférence « Les femmes donnent la vie » qui s'est tenue à Londres.

84. La Directrice exécutive a déclaré que l'année 2008 ferait date dans la vie du FNUAP avec la mise en œuvre du plan stratégique et la réorganisation du FNUAP visant à le rendre plus axé sur le terrain. Elle a exposé en détail divers aspects de cette réorganisation. Elle a indiqué que le FNUAP assurerait le suivi de la Conférence de Bali sur le changement climatique. Elle a insisté sur la nécessité d'améliorer la santé maternelle et signalé la création récente d'un fonds d'affectation spéciale pour la santé maternelle. Elle a mis l'accent sur la nécessité de renforcer le programme d'accès universel à la santé procréative et demandé un effort accru de prévention de l'infection par le VIH. Elle a annoncé que le rapport annuel de 2008 sur l'état de la population mondiale aurait pour thème « Le rôle de la culture dans le développement ». Elle a déclaré attendre beaucoup de sa participation à la Conférence internationale sur le développement de l'Afrique (TICAD IV) qui aura lieu à Tokyo (Japon) en 2008 et s'est félicitée de l'importance que le Japon accorde à la santé en tant que partie intégrante de la sécurité humaine.

85. Au cours du débat, les membres du Conseil d'administration ont exprimé leur profonde sympathie au FNUAP et à l'ONU au sujet des fonctionnaires tués ou blessés lors de l'attentat terroriste commis à Alger le 11 décembre 2007. Ils ont exprimé leurs condoléances à leurs familles, amis et collègues. Les membres du Conseil ont également exprimé leurs condoléances à la Directrice exécutive au sujet de la disparition de sa mère, le 8 janvier 2008.

86. Les délégations ont souligné l'importance de l'action menée par le FNUAP dans la mise en œuvre du programme de la Conférence internationale sur la population et le développement. Elles ont salué les efforts infatigables déployés par la Directrice exécutive et le personnel du Fonds pour aider les pays à atteindre les objectifs de cette conférence et ceux du Millénaire pour le développement. Elles ont exprimé leur reconnaissance au FNUAP pour les efforts réalisés dans la lutte contre les fistules, la mutilation génitale féminine, la violence sexiste et le VIH/sida. Elles ont souligné l'importance de la santé maternelle et la nécessité d'accélérer les progrès pour atteindre l'objectif 5. Elles ont salué le rôle critique et décisif joué par le FNUAP dans la réforme de l'Organisation des Nations Unies.

87. Les délégations se sont déclarées satisfaites de l'augmentation record des contributions au FNUAP enregistrée en 2007 et de l'élargissement de la base des donateurs, qui s'étend désormais à 181 pays, y compris tous les pays de l'Afrique subsaharienne. La Suisse a annoncé qu'elle augmenterait sa contribution de 1,5 million de francs suisses pour atteindre 14 millions de francs suisses. L'Irlande a annoncé que sa contribution au FNUAP était passée de 2 540 000 euros en 2004 à 4,5 millions d'euros en 2007 et elle a vivement incité les autres donateurs à

accroître leurs contributions et à envisager de prendre des engagements pluriannuels. Les Pays-Bas ont annoncé qu'ils demeureraient le premier donateur du FNUAP avec une contribution de 90 millions de dollars. Le Royaume-Uni a évoqué la contribution supplémentaire de 100 millions de livres sur cinq ans qu'il versait au programme d'accès universel à la santé.

88. Les délégations ont accueilli favorablement et approuvé le budget d'appui biennal présenté pour la première fois selon le principe de la gestion axée sur les résultats. Elles ont salué les efforts réalisés par le Fonds et l'ont encouragé à continuer à améliorer cette présentation, soulignant la nécessité d'une plus grande harmonisation entre les fonds et les programmes des Nations Unies, notamment pour ce qui est de la classification des coûts. Les délégations ont également reconnu l'existence de liens étroits entre le budget d'appui biennal et le plan stratégique et s'en sont félicitées. Les délégations ont estimé que les indicateurs devraient être spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps (SMART). Elles ont félicité le FNUAP d'avoir augmenté les ressources affectées aux programmes. Les délégations ont fermement appuyé les mesures destinées à améliorer la sécurité du personnel. Certaines délégations ont indiqué qu'elles partageaient le point de vue et les observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) au sujet du budget d'appui biennal. À l'instar du CCQAB, les délégations se sont inquiétées des reclassements de postes proposés. Certaines délégations ont posé des questions au sujet des frais de voyage. Soulignant la nécessité de renforcer les capacités nationales, une délégation a demandé pour quelle raison il était proposé de transformer certains des postes de chef des opérations recruté sur le plan national en postes internationaux.

89. Les délégations ont souligné la nécessité d'intensifier les efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. De nombreuses délégations ont insisté sur le fait que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes occupaient une place centrale dans l'effort mondial entrepris pour atteindre ces objectifs. Le Danemark a annoncé la création d'un « réseau mondial objectif 3 » destiné à sensibiliser la communauté internationale aux questions d'égalité des sexes, et à promouvoir l'autonomisation des femmes; l'un des objectifs consisterait à obtenir des engagements de doubler l'aide au développement axée sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

90. La délégation du Japon a déclaré qu'à la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD IV) en 2008, elle soulèverait la question de la santé en Afrique. Par ailleurs, la question plus large de la santé dans le monde serait abordée lors du Sommet du G-8. Évoquant la réorganisation du Fonds, une délégation a insisté sur la nécessité de tenir compte des intérêts des pays de la région dans la mise en place du bureau régional pour l'Europe orientale et l'Asie centrale. Les délégations ont relevé que la résolution 62/208 sur l'examen triennal complet, adoptée par l'Assemblée générale en décembre 2007, définissait les grandes orientations qui contribueraient pour beaucoup à guider l'action des fonds et des programmes pendant les trois prochaines années. Une délégation a demandé au FNUAP de rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'examen triennal complet à la session annuelle de 2008 du Conseil d'administration.

91. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leur appui au FNUAP et à sa mission, qui consiste à améliorer la santé sexuelle et procréative et l'égalité des

sexes. Elle a remercié les délégations qui s'étaient engagées à maintenir leur appui financier, et en particulier les donateurs tels que l'Irlande et la Suisse qui avaient annoncé un relèvement de leurs contributions de base au FNUAP. Elle a exprimé sa reconnaissance pour la générosité, le soutien et les conseils des Pays-Bas, premier donateur du Fonds. Elle a également remercié le Royaume-Uni de sa généreuse contribution à l'amélioration de l'accès universel à la santé procréative. Elle a remercié le Danemark de son initiative visant à mobiliser un appui en faveur de l'objectif 3 en vue de recentrer l'attention du monde entier sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes grâce au réseau constitué autour de cet objectif. Elle a indiqué que le FNUAP avait hâte de devenir un partenaire actif dans ces efforts. Tout en soulignant que l'amélioration de l'égalité des sexes et le renforcement de l'autonomisation des femmes constituaient des éléments essentiels du développement, elle a fait observer que les investissements dans la santé des femmes, y compris dans l'hygiène sexuelle et la santé procréative, bénéficiaient aux familles, aux collectivités locales et aux pays. Elle s'est associée au point de vue selon lequel il importait de faire preuve de cohérence à l'échelle du système des Nations Unies dans le domaine de l'égalité des sexes et a souligné que le FNUAP travaillait en étroite collaboration avec ses partenaires pour faire progresser l'égalité des sexes et d'obtenir de meilleurs résultats. Elle a déclaré beaucoup attendre de sa participation à la Conférence TICAD au Japon et remercié le Gouvernement japonais des efforts qu'il avait faits pour amener ses partenaires à résoudre de manière accélérée et coordonnée les problèmes de santé à travers le monde lors des conférences TICAD et des réunions du G-8.

92. La Directrice exécutive a souligné que l'examen triennal complet offrait une excellente chance de s'intéresser en priorité au programme d'action de la Conférence sur la population et le développement. Si le processus de réforme nécessite beaucoup de main-d'œuvre, il en vaut la peine pour les programmes et leur contenu. Concernant la réorganisation du Fonds, la Directrice exécutive a indiqué que le FNUAP était en passe de devenir une organisation plus axée sur le terrain et renforçait les moyens des bureaux de pays, ainsi que la transparence et la responsabilisation. La réorganisation donnait l'occasion d'exécuter les programmes plus efficacement, d'alléger les procédures internes tout en les rendant plus efficaces et de conférer plus de souplesse aux bureaux de pays. Répondant à une question sur les postes de chef des opérations, elle a relevé que le FNUAP était le seul des fonds et des programmes des Nations Unies à utiliser du personnel local pour diriger les opérations et que de gros efforts avaient été réalisés pour former ce personnel aux pratiques optimales les plus modernes. Le Fonds avait néanmoins des difficultés à recruter et à garder ce personnel face à la concurrence accrue d'autres organisations. La Directrice exécutive a précisé qu'à l'issue d'un examen de la situation, il n'était proposé de transformer des postes de chef des opérations en postes internationaux que là où des difficultés particulières avaient été rencontrées.

93. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leur soutien au budget d'appui biennal du FNUAP et au renforcement des mesures de sécurité pour le personnel sur le terrain. S'agissant de l'établissement du budget d'appui biennal selon le principe de la budgétisation axée sur les résultats, elle a reconnu que c'était là un travail en cours de réalisation. En ce qui concerne les frais de voyage, elle a souligné que le FNUAP s'emploierait avec vigilance à maintenir les dépenses à un niveau minimum et à utiliser différents moyens de communication. Elle craignait toutefois que 2008 ne soit une année coûteuse en matière de voyages étant donné

que la réorganisation allait de l'avant. Concernant les 16 postes de représentant qui devraient être reclassés et les 5 postes qui devraient être déclassés, elle a signalé que cette proposition conforme aux normes de la CFPI se fondait sur une analyse et une évaluation techniques indépendantes. Ces informations ont également été fournies au CCQAB dans la réponse du FNUAP. Elle a souligné que pour mettre en œuvre des programmes ambitieux, il fallait disposer de personnel de valeur. Elle a ajouté que la plupart des reclassements concernaient des postes nationaux.

94. En conclusion, la Directrice exécutive a remercié les membres du Conseil d'administration de leur appui et de leurs conseils, et aussi de l'avoir encouragée à mettre les problèmes du Fonds en perspective et à leur trouver une solution. Elle a félicité les partenaires dans le domaine de la population et du développement d'avoir élargi leur alliance et de s'être employés à multiplier les services de santé procréative et à en améliorer la qualité. Elle a exprimé sa profonde gratitude au Secrétaire général de l'ONU et à son prédécesseur pour l'appui indéfectible qu'ils lui avaient apporté; elle a remercié tous les membres du personnel du FNUAP de la « passion et de la compassion » avec lesquelles ils accomplissaient leur mission, en aidant les pays à mettre en œuvre le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

95. La Directrice exécutive adjointe (aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion) a remercié les délégations de leurs observations et conseils constructifs. Reconnaisant que la budgétisation axée sur les résultats était un processus inachevé et supposait un apprentissage pour toutes les personnes concernées, elle a souligné que de nouvelles améliorations lui seraient apportées sur la base des conseils du Conseil d'administration et du CCQAB. Elle a souligné que le FNUAP était tout à fait déterminé à améliorer cette présentation avec ses partenaires, dont le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et UNIFEM. Elle a donné au Conseil l'assurance que le FNUAP demeurait très vigilant et prudent en matière budgétaire. Elle a ajouté que le FNUAP était conscient de la nécessité de faire preuve d'efficacité, notamment pour les voyages. Elle a fait observer que la modeste augmentation des frais de voyage s'expliquait par le renforcement de la fonction d'audit qui nécessitait des déplacements. Elle a souligné que le FNUAP était déterminé à gérer les voyages avec rigueur, notamment en recourant à d'autres solutions telles que les vidéoconférences. S'agissant des reclassements de postes, elle a précisé que tous les reclassements avaient été effectués et rappelé que depuis 1995, le volume des opérations du PNUD avait augmenté de 80 % alors que les effectifs n'avaient progressé que de 10 %. Elle a souligné que le FNUAP reconnaissait les bienfaits de l'apprentissage et de la formation et offrait ces possibilités à tous les membres de son personnel. Elle a souligné que la majorité des membres du personnel du FNUAP, soit 75 %, étaient recrutés à l'échelon national. Elle a conclu en insistant sur le fait que le FNUAP était résolu à mettre en œuvre toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU.

96. Le Directeur de la Division des services de gestion s'est déclaré reconnaissant des conseils formulés par le CCQAB et le Conseil d'administration, dont il a été pleinement tenu compte dans l'établissement du budget selon le principe de la gestion axée sur les résultats. Il a relevé que, bien que modeste par sa taille, c'était le FNUAP qui avait dirigé ce processus et que la collaboration avec ses partenaires, dont notamment le PNUD, l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial (PAM),

avait été une expérience fructueuse. Il a estimé qu'il importerait qu'à l'avenir les organisations harmonisent la classification des coûts, en particulier ceux que l'on pourrait appeler les coûts des programmes et les coûts d'appui aux programmes. Il a reconnu que les indicateurs devraient être solides et « SMART ». S'agissant du progiciel de gestion intégrée, il a constaté que, bien que difficiles à quantifier, les avantages avaient été substantiels. La gestion intégrée facilitait la tâche des administrateurs et des commissaires aux comptes. Le Fonds se proposait d'informatiser les données relatives aux indicateurs. Cet outil de gestion garantissait également la continuité des opérations et permettait de confirmer les données mondiales. Il a assuré au Conseil que le FNUAP continuerait à rechercher l'efficacité. S'agissant des dépenses liées à la réorganisation, il a donné l'assurance que les chiffres étaient identiques à ceux qui avaient été communiqués antérieurement. Concernant les frais de voyage, il a confirmé que le FNUAP était extrêmement vigilant et avait décidé que par souci d'économie tous les membres du personnel utiliseraient des billets non remboursables achetés à l'avance.

97. Le Directeur de la Division des ressources humaines a décrit les différentes initiatives de formation menées par le FNUAP. Au cours des deux dernières années, un grand programme de formation a été dispensé à tous les représentants du FNUAP. Une formation analogue a également été fournie aux représentants adjoints et aux représentants assistants. Le FNUAP a également mis au point des cours de formation en ligne pour les membres du personnel, tel que le cours de formation à distance sur la population créé en collaboration avec l'Université du Costa Rica, qui a été suivi par la plupart des membres du personnel du FNUAP, soit environ 700 personnes. Un cours de formation aux questions financières sanctionnée par un certificat a également été mis au point avec le PNUD. D'autres programmes de formation sont actuellement élaborés avec d'autres organisations. Par ailleurs, le FNUAP a un programme de congés sabbatiques permettant à ses fonctionnaires de reprendre des études. Le Directeur a souligné que la formation du personnel et le renforcement de ses capacités du personnel se situaient parfaitement dans la ligne du plan stratégique que le FNUAP était décidé à appliquer.

XV. Programmes de pays et questions connexes

98. Conformément à la décision 2006/36, le Conseil d'administration a approuvé sans présentation ni débat les 14 programmes de pays ci-après, qui n'avaient suscité aucune objection : Guinée équatoriale, Lesotho, Libéria, Madagascar, République démocratique du Congo, Rwanda et Togo; Somalie; Népal et îles du Pacifique; Colombie, Costa Rica, Mexique et Nicaragua.

99. Les délégations de la République démocratique du Congo, du Nicaragua et de la Colombie ont pris la parole pour remercier le Conseil d'administration d'avoir approuvé leurs programmes de pays. Elles se sont félicitées de l'appui fourni par le FNUAP et ont souligné que l'élaboration de leurs programmes de pays avait fait l'objet d'un processus consultatif auquel avaient participé le Gouvernement, le FNUAP et d'autres partenaires de développement. Elles ont souligné que les programmes de pays répondaient aux priorités nationales et étaient liés aux stratégies de réduction de la pauvreté. Elles ont remercié les représentants du FNUAP dans leurs pays respectifs et les directeurs régionaux du FNUAP de leur collaboration et de leur appui.

Annexe

Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD et du FNUAP, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial

Progrès sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

100. Le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a invité le Directeur général adjoint à présenter le document de travail et à ouvrir le débat au nom de l'UNICEF, du PNUD, du FNUAP et du PAM. Le Directeur général adjoint a souligné les progrès inégaux dont faisaient état des données récentes et dit qu'il fallait agir collectivement et vite si on voulait que les objectifs du Millénaire pour le développement se réalisent.

101. Le Coordonnateur de la Cellule cadre stratégique de lutte contre la pauvreté du Ministère de l'économie, de l'industrie et du commerce du Mali et le Coordonnateur résident des Nations Unies au Malawi ont fait part des points de vue de ces pays quant à la façon de progresser plus vite sous l'impulsion des dirigeants nationaux.

102. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs délégations ont pris note des progrès accomplis mais ont constaté avec préoccupation que plusieurs pays, notamment en Afrique subsaharienne, avaient pris du retard.

103. Pour progresser plus rapidement, les délégations ont recommandé : de miser davantage sur la direction et l'appropriation des initiatives par les pays et sur un appui renforcé des organisations multilatérales pour le développement des activités à plus grande échelle, de procéder davantage par concertation de façon que les groupes marginalisés tirent profit du développement des programmes, de prévoir du personnel pour aider les gouvernements dans leurs efforts, de mobiliser le secteur privé et les organisations non gouvernementales, et d'encourager la coopération Sud-Sud pour la mise en commun et l'adoption des meilleures pratiques. Il faudrait se préoccuper davantage de l'allègement de la dette des pays pauvres, de la tenue par les pays donateurs de leurs promesses d'aide, du déséquilibre des relations commerciales, des inégalités entre les sexes et de la dégradation de l'environnement.

104. Certaines délégations ont recommandé de s'occuper davantage des pays les moins avancés, d'autant plus que les changements démographiques, la croissance économique, la création d'emplois, la sécurité et une action internationale énergique face aux conflits et aux changements climatiques pouvaient favoriser les progrès. Des facteurs autres que le revenu devraient également être pris en compte pour la classification des pays si on voulait favoriser la réduction des disparités, en particulier dans les pays à revenu intermédiaire. Les délégations ont également recommandé une évaluation plus complète des résultats obtenus par rapport à l'objectif 8 du Millénaire, notamment pour ce qui est des fonds privés et des nouveaux donateurs.

105. En réponse aux observations des délégations, les représentants du PNUD et du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM ont décrit les mesures prises par les pays pour surmonter les difficultés dans la poursuite des objectifs du Millénaire, comme

l'élaboration de programmes plus vastes de lutte contre la pauvreté, la lutte contre la corruption et le renforcement des capacités. Ils ont suggéré de se préoccuper davantage de la migration du personnel qualifié des pays à faible revenu vers les pays industrialisés, du maintien des acquis en matière de production alimentaire et de la qualité de l'enseignement. L'aide internationale devrait être plus prévisible pour permettre aux pays bénéficiaires de mieux planifier leur action. L'Organisation des Nations Unies devrait placer systématiquement les objectifs du Millénaire pour le développement au centre de toutes ses activités, assurer un appui de qualité aux pays, et mobiliser davantage de ressources en faveur des pays qui s'efforcent véritablement d'atteindre les objectifs du Millénaire.

106. Le Directeur général adjoint de l'UNICEF a recommandé de concentrer l'attention sur la réorientation des politiques, la collecte, l'analyse et la diffusion des données, en particulier celles relatives aux disparités, ainsi que sur les groupes de population exclus ou touchés par les conflits. L'action devrait être renforcée dans les domaines de l'assainissement, de l'éducation de qualité et de l'enregistrement des naissances, même après 2015.

Observations sur les projets pilotes « Unis dans l'action »

107. Le Président du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP a invité l'Administrateur du PNUD à ouvrir le débat sur les projets pilotes « Unis dans l'action » au nom des quatre organismes. L'Administrateur a parlé des caractéristiques communes à tous les projets pilotes, à savoir leur souplesse et leur prise en main par les pays, en précisant que chaque projet était conçu en fonction de la situation du pays à la lumière des conclusions de l'examen triennal complet des activités opérationnelles. Selon lui, ces projets montraient comment les activités des organismes du système des Nations Unies dans leur ensemble pouvaient être plus étroitement alignées sur les priorités nationales et que l'élaboration de programmes communs, fondée sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), était essentielle.

108. Les intervenants ci-après ont ensuite décrit leur expérience des projets pilotes : le Coordonnateur résident en Albanie, le Représentant de l'UNICEF au Rwanda; la Directrice exécutive adjointe du PAM, et le Sous-Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

109. Les représentants de l'Organisation mondiale de la Santé et du Programme des Nations Unies pour l'environnement ont estimé que les projets pilotes étaient un outil important pour améliorer la cohérence et l'efficacité et qu'ils étaient axés sur les besoins des pays et pris en main par les pays eux-mêmes. Ils ont constaté que les nouvelles directives du PNUAD étaient plus générales et cadraient davantage avec l'initiative « Unis dans l'action », mais n'en ont pas moins recommandé de ne regrouper les accords existants, qui avaient été méticuleusement élaborés, en un plan unique qu'avec précaution. Ils ont souligné l'importance des partenariats entre les organismes des Nations Unies et estimé qu'il fallait renforcer le système des coordonnateurs résidents en le dotant d'une meilleure direction et de meilleures compétences en matière de gestion et en définissant clairement les responsabilités.

110. Les délégations ont reconnu les mérites des projets pilotes, qui permettaient de mieux aligner l'action des organismes des Nations Unies sur les priorités nationales et d'en renforcer la cohérence, et ont rappelé que tous les membres de l'équipe de

pays des Nations Unies avaient un rôle essentiel à jouer dans l'optimisation du système des coordonnateurs résidents. Elles ont souligné l'importance d'une approche souple, nationale et contextuelle dans le renforcement de l'action visant la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international. Elles ont également estimé qu'il fallait réinvestir les économies réalisées dans des programmes et alléger les procédures administratives et d'établissement de rapports. De nombreuses délégations ont estimé que les états des lieux devaient déboucher sur un véritable processus d'évaluation, mais certaines ont demandé que des critères soient établis à cette fin par tous les États Membres et que des questions telles que les dépenses afférentes à la promotion de la cohérence soient prises en compte.

111. De nombreuses délégations ont mis en garde contre l'adoption trop hâtive d'un modèle d'unité d'action plutôt qu'un autre, en rappelant que la cohérence était un moyen d'accroître l'efficacité et non une fin en soi et que d'autres solutions étaient en cours d'étude dans d'autres instances internationales. Elles ont souligné que la cohérence devait s'obtenir grâce à l'initiative des pays et qu'il ne faudrait pas réaffecter les ressources en fonction des résultats obtenus par les projets pilotes mais continuer de les allouer suivant les formules et principes convenus sur le plan multilatéral. Certaines ont signalé les problèmes de sécurité et d'ordre logistique inhérents au modèle du « bureau unique ». De nombreuses délégations ont demandé aux hauts responsables au siège d'appuyer les projets pilotes par des communications claires; d'harmoniser les pratiques de fonctionnement; et de faciliter et d'accélérer la procédure de décision au niveau des pays. Plusieurs délégations ont demandé aux donateurs d'assurer un financement adéquat, prévisible et diligent.

112. La Directrice exécutive du FNUAP a souligné que la réunion avait pour objet d'entendre le point de vue des États Membres, notamment ceux concernés par les projets pilotes. Appelant l'attention sur les points les plus importants de l'évaluation, elle a fait remarquer que les réactions aux projets pilotes montraient bien que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement était le fondement de l'initiative « Unis dans l'action » et qu'il reposait sur les priorités nationales de développement. Le principe de la programmation commune et des programmes communs avait reçu de bonnes critiques. La Directrice exécutive a ajouté que l'alignement stratégique des activités d'appui au développement national permettrait de réduire les doubles emplois et les coûts de transaction et que l'orientation générale de l'initiative était bonne.

113. Pour la Ministre albanaise de l'intégration, l'une des grandes réussites à ce jour était l'alignement des activités des organismes des Nations Unies sur la priorité particulière du pays, l'adhésion à l'Union européenne. Elle a insisté sur le rôle joué par les dirigeants du pays qui avaient choisi, en fonction de leurs atouts propres, les organisations qui devaient aider principalement le pays à atteindre ses objectifs. Elle a souligné que le Gouvernement albanais était dans l'ensemble très favorable à l'initiative « Unis dans l'action ».

114. Le Ministre des finances et de la planification économique et Secrétaire général du Rwanda a souligné l'impact positif du projet pilote au Rwanda. Il a insisté sur le fait qu'une étroite corrélation entre les instruments de planification nationaux et le PNUAD était nécessaire au bon déroulement du programme des Nations Unies dans le pays, et a fait observer que le projet pilote se rattachait directement aux engagements pris dans la Déclaration de Paris.

115. Les délégations de la République-Unie de Tanzanie, du Mozambique, de l'Uruguay et du Viet Nam (tous pays pilotes) ont souligné que l'appropriation des projets par les pays était essentielle au succès. Elles ont insisté sur le fait que chaque pays était un cas unique et qu'il n'y avait pas de solutions toutes faites. Elles ont exprimé un optimisme prudent quant à l'amélioration de la cohérence entre les organismes des Nations Unies et de la corrélation entre les priorités nationales et les programmes des Nations Unies, notant que le processus d'unité d'action demandait beaucoup de travail et qu'il était trop tôt pour évaluer son incidence sur le développement.

116. Les principales questions abordées au cours du débat qui a suivi ont été la nécessité de faire preuve de patience, puisqu'il était trop tôt pour faire une évaluation des résultats obtenus; le fait que les donateurs devaient fournir une aide prévisible; le fait que l'ONU devait continuer à inscrire le renforcement des capacités parmi ses priorités; et la nécessité d'étoffer le rôle des coordonnateurs résidents tout en maintenant l'esprit de neutralité et de participation.

117. Certaines délégations ont posé des questions au sujet du fonds unique et exprimé la crainte que les ressources destinées aux activités de base ne soient fusionnées. Les représentants des organismes des Nations Unies ont expliqué que dans le cadre des projets pilotes, les fonds destinés à la promotion de la cohérence ne provenaient pas des ressources de base mais des ressources destinées aux activités cofinancées. Ils ont précisé que les États pouvaient toujours financer les activités de chaque organisation. Toutefois, ces activités devraient s'inscrire dans le cadre des programmes communs de l'équipe de pays des Nations Unies. Ils ont souligné qu'il fallait s'intéresser surtout au contenu des programmes et aux résultats, plutôt qu'aux modalités d'exécution.

Stratégie de réduction des risques de catastrophe

118. En présentant le point, le Président du Conseil exécutif du PAM a évoqué les grands thèmes de la réunion. La réduction des risques de catastrophe était un thème idéal pour la réunion conjointe des conseils d'administration car elle englobait le développement et les situations d'urgence. La réunion conjointe offrait l'occasion de se familiariser avec le concept de réduction des risques de catastrophe et avec le vocabulaire correspondant et de mieux comprendre pourquoi ce concept devrait être intégré dans les politiques et programmes des fonds et programmes.

119. S'exprimant au nom des quatre organismes, la Directrice exécutive adjointe du PAM a insisté sur l'importance des mesures d'adaptation et la nécessité d'atténuer les risques de catastrophe naturelle ainsi que de renforcer la capacité de récupération des populations qui risquaient d'être le plus durement touchées. Il était donc urgent de s'investir dans la réduction des risques de catastrophe. Les organismes des Nations Unies pouvaient davantage atténuer les risques et renforcer la capacité de récupération des populations en coopérant au titre du Cadre d'action de Hyogo. Il fallait par ailleurs relier plus étroitement les opérations humanitaires et les activités de développement pour atténuer l'incidence des catastrophes sur les populations vulnérables.

120. La Directrice de la protection civile d'Haïti a présenté le point de vue de son pays sur les stratégies de réduction des risques de catastrophe. Elle a décrit la vulnérabilité d'Haïti face aux risques naturels et la situation sociale et économique

du pays puis elle a présenté la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe et le dispositif de collaboration avec les donateurs et les organismes des Nations Unies pour l'application de cette stratégie.

121. La Directrice adjointe chargée de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes a décrit le mécanisme de coordination prévu dans la stratégie pour soutenir le Cadre d'action de Hyogo. Elle a recommandé de s'inspirer des structures existantes, comme le Cadre d'action de Hyogo et la Stratégie internationale, pour élaborer les mesures de réduction des risques de catastrophe, et de prendre également en compte la question du développement et les changements climatiques. Elle a présenté le programme de travail établi conjointement avec les organismes des Nations Unies et les mécanismes de financement existants.

122. Les délégations ont accueilli le document de travail avec satisfaction et réaffirmé que les quatre organismes devaient effectivement inclure la réduction des risques de catastrophe dans leurs politiques et programmes. Elles ont insisté sur la nécessité d'associer réduction des risques et adaptation aux changements climatiques; certaines ont souligné que la réduction des risques de catastrophe permettrait de réduire les dépenses liées aux activités de relèvement.

123. Les délégations ont remercié les quatre organismes d'avoir aidé à rendre l'action du système des Nations Unies plus cohérente au niveau des pays, en faisant remarquer que les activités de développement et les interventions d'urgence ne pouvaient être dissociées et en soulignant que la Stratégie internationale de réduction des risques de catastrophe était le principal instrument de mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo. Elles ont évoqué la nécessité pour le Groupe des Nations Unies pour le développement d'accroître systématiquement son appui aux activités de réduction des risques de catastrophe entreprises par les États Membres.

124. Les délégations ont engagé les quatre organismes à se consacrer à la tâche qui leur était confiée et à coopérer avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes pour définir le rôle de chacun. Il fallait adopter des mesures cohérentes reliées entre elles et en même temps conformes au mandat de chacun. On s'est interrogé sur la façon de mieux corréliser les interventions d'urgence et les activités de développement, étant donné le rôle joué par le PNUD en tant que premier organisme responsable des activités de relèvement. L'importance de l'échange d'informations a été mise en avant. Un État Membre a posé des questions au sujet des mécanismes de financement des activités d'adaptation aux changements climatiques.

125. En réponse aux questions et observations formulées par les États Membres, les représentants des organismes des Nations Unies ont déclaré que le document de travail devait aider les quatre organismes à commencer des travaux communs sur la réduction des risques de catastrophe; rien dans le document ne permettait de dire qu'un organisme devait outrepasser les limites de son mandat. Les membres du groupe ont reconnu que la difficulté était de trois ordres : comment relier secours et développement; comment travailler en partenariat; et comment s'inspirer des stratégies nationales privilégiant la réduction des risques de catastrophe.

Deuxième partie
Session annuelle de 2008

Tenue à Genève du 16 au 27 juin 2008

I. Questions d'organisation

1. La session annuelle de 2008 du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 16 au 27 juin 2008.

2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa session annuelle de 2008 (DP/2008/L.2) ainsi que le rapport relatif aux travaux de sa première session ordinaire de 2008 (DP/2008/18).

3. Il a approuvé le calendrier ci-après des sessions qu'il tiendrait en 2008 et 2009 :

Deuxième session ordinaire de 2008 :	8-12 septembre 2008
Première session ordinaire de 2009 :	19-22 janvier 2009
Session annuelle de 2009 :	26 mai-5 juin 2009 (New York)
Deuxième session ordinaire de 2009 :	8-11 septembre 2009

4. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à la session annuelle de 2008 figurent dans le document DP/2008/38, qui peut être consulté à l'adresse suivante : www.undp.org/execbrd.

Déclaration de l'Administrateur

5. L'Administrateur a décrit les problèmes qui se posent sur la scène économique mondiale et exposé un large éventail de mesures que le PNUD a mises en œuvre pour y faire face avec une efficacité accrue. Il a indiqué que, contrairement aux hypothèses récemment émises, la flambée des prix des denrées alimentaires était davantage liée à la hausse du prix des carburants, aggravée par les effets involontaires des subventions aux biocarburants, qu'à l'augmentation de la demande des grands pays qui connaissent un développement rapide. Il a par ailleurs estimé que le ralentissement du secteur financier mettait en évidence la nécessité de mieux analyser les politiques et de coordonner plus étroitement la lutte contre la pauvreté au niveau international.

6. Les délégations ont pris acte des graves problèmes – augmentation des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, changements climatiques et catastrophes naturelles – qui font obstacle à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Nombre d'entre elles ont dit craindre que les progrès accomplis au prix de grands sacrifices ne soient remis en question si la communauté internationale n'intervenait pas d'urgence. Elles ont également été nombreuses à engager l'ensemble du système des Nations Unies à refaire de l'agriculture un élément moteur prioritaire du développement. Elles ont reconnu que le PNUD était un partenaire précieux. Une délégation s'est notamment félicitée de l'augmentation des ressources de base affectées aux pays d'Afrique et a exprimé le souhait que le PNUD continue d'intensifier ses efforts pour venir en aide aux pays d'Afrique. Des délégations ont par ailleurs rendu hommage aux efforts que le PNUD déploie sans relâche pour améliorer l'efficacité de la gestion, le système de responsabilisation et la prise en compte des priorités nationales de développement dans le cadre de sa mission fondamentale. Plusieurs d'entre elles ont souligné l'importance que revêt la gestion des résultats du développement.

7. Certaines délégations ont engagé le PNUD à mobiliser des ressources supplémentaires pour faire face à l'aggravation des problèmes posés par les crises mondiales des carburants et des denrées alimentaires, faisant valoir que le contexte actuel offrait l'occasion d'impulser une nouvelle dynamique à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Elles se sont engagées à continuer de fournir un soutien actif à cette fin, certaines annonçant qu'elles augmenteraient leurs contributions de base au PNUD et à d'autres organismes des Nations Unies pour améliorer l'efficacité du développement et contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire.

Débat consacré au FNUAP

II. Déclaration de la Directrice exécutive et rapport annuel pour 2007

8. Le débat consacré au FNUAP a commencé par la déclaration liminaire de la Directrice exécutive (qui peut être consultée à l'adresse suivante : http://www.unfpa.org/exbrd/2008/2008_annual.htm). Celle-ci a été suivie d'une courte présentation vidéo consacrée aux réalisations du FNUAP pour 2007. La Directrice exécutive a exprimé ses condoléances aux peuples de la Chine, du Myanmar et des États-Unis d'Amérique qui ont récemment été victimes de catastrophes naturelles. Elle a fait observer qu'en tant qu'organisme des Nations Unies, le Fonds contribuait à l'atténuation des effets des catastrophes et à la préparation aux situations d'urgence. Elle a présenté les nouveaux membres de la direction du FNUAP. Elle a souligné que le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement demeurerait novateur et tout à fait pertinent. Elle a remercié le Gouvernement japonais et en particulier le Premier Ministre d'avoir veillé à ce que la santé, notamment la santé en matière de procréation et en particulier la santé maternelle, occupent une place de choix dans le Programme d'action de la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD IV) et figurent parmi les principaux thèmes abordés lors du Sommet du G-8.

9. La Directrice exécutive a décrit les quatre domaines d'action prioritaires du Fonds pour 2008. Elle a présenté son rapport pour 2007 intitulé « intensifier les progrès réalisés et la prise en main par le pays du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement » (DP/FPA/2008/5, Part. I), ainsi que le Rapport statistique et financier, 2007 (DP/FPA/2008/5, Part. I, Add.1) et le Rapport conjoint du PNUD et du FNUAP au sujet des recommandations du Corps commun d'inspection en 2007 (DP/2008/23/Add.1- DP/FPA/2008/5, Part. II) et exposé les principales réalisations du Fonds pour 2007. Elle a appelé l'attention des délégations sur la prise en compte des spécificités culturelles dans la programmation du Fonds et sur le large éventail de partenariats conclus, notamment avec des associations confessionnelles. Elle a informé le Conseil d'administration de l'avancement de la restructuration du Fonds en insistant sur la transparence du processus, ainsi que sur l'attention particulière portée à sa dimension humaine. Elle a remercié l'ensemble des donateurs qui ont versé des contributions au FNUAP, en particulier les 10 principaux.

10. La Directrice exécutive a salué la décision du Secrétaire général de faire de la santé dans le monde l'axe de l'un de ses trois programmes de développement, parallèlement aux changements climatiques et à la sécurité alimentaire. Elle a fait observer qu'il faudrait quelque 6 milliards de dollars par an pour améliorer la santé maternelle, auxquels il faudrait ajouter 1 milliard de dollars pour la planification familiale. Elle a insisté sur la nécessité d'une plus grande sensibilisation à la santé et aux droits en matière de procréation et a fait observer que les progrès accomplis dans le domaine de la planification familiale étaient irréguliers, notant que cela tenait en grande partie au manque d'articles de santé d'un prix abordable en matière de procréation. Elle a souligné qu'il convenait d'intensifier les actions de prévention du VIH, en particulier auprès des femmes et des jeunes. Elle a fait observer que le Fonds disposait d'un avantage relatif dans le domaine de la promotion de l'égalité entre les sexes. Évoquant la campagne danoise en faveur de l'égalité entre les sexes, elle s'est dite fière d'être le porte-drapeau du troisième objectif du Millénaire pour le développement en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité entre les sexes.

11. Des délégations ont rendu hommage aux remarquables qualités de chef et de gestionnaire de la Directrice ainsi qu'à sa fermeté et à son dévouement. Elles ont loué l'abnégation et le zèle de tous les fonctionnaires du FNUAP, en particulier de ceux qui travaillent souvent dans des conditions difficiles au niveau national. Saluant l'éloquence de la Directrice exécutive, elles ont jugé intéressantes ses réflexions et riche d'enseignements le rapport annuel. Elles ont félicité le Fonds des progrès accomplis et des réalisations enregistrées en 2007 dans ses principaux domaines d'action – population et développement, santé et droits en matière de procréation et égalité entre les sexes. Elles ont également rendu hommage à sa contribution à la réalisation de l'objectif relatif à la santé pour tous d'ici à 2015.

12. Des délégations ont déclaré que le FNUAP était un partenaire apprécié et digne de confiance. Elles ont noté avec satisfaction que le montant total des ressources du Fonds avait atteint un niveau sans précédent et salué les actions que celui-ci avait engagées pour mobiliser des fonds, notamment en élargissant la base des donateurs à 182 pays. Certaines délégations en ont engagé d'autres à augmenter le montant de leurs contributions et à faire des annonces de contributions pluriannuelles. L'Australie a annoncé une augmentation de ses contributions de base pour 2009. Le Danemark a annoncé une augmentation de ses contributions pour 2008. Les Pays-Bas ont annoncé qu'ils verseraient, en plus de leurs contributions ordinaires, des contributions supplémentaires au Fonds thématique pour la santé maternelle et la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation.

13. Des délégations se sont félicitées de l'engagement du FNUAP à appliquer la résolution 62/208 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, ainsi que de la participation du Fonds à la réforme des Nations Unies, notamment dans les huit pays pilotes participant à l'initiative Unis dans l'action. Prenant acte des progrès accomplis dans ces pays pilotes, certaines délégations ont engagé les entités des Nations Unies à veiller à ce que les montants épargnés soient transférés aux activités des programmes dans les pays concernés, à mettre à profit les enseignements tirés de l'expérience, à renforcer la fonction de coordonnateur résident, à résoudre le problème de pare-feu et à

recourir le plus possible à l'exécution nationale. Elles ont ajouté que le financement provenant des donateurs devrait être inconditionnel et prévisible.

14. Des délégations ont félicité la Directrice exécutive d'avoir conduit les travaux du Comité de haut niveau sur la gestion et d'avoir engagé l'initiative en faveur de l'harmonisation des pratiques de fonctionnement. Des délégations ont noté avec satisfaction que le FNUAP s'était doté d'une base solide de gestion axée sur les résultats. Elles ont accueilli favorablement les informations relatives à la restructuration du Fonds et ont demandé à en être tenues régulièrement informées. Elles ont souhaité la bienvenue aux nouveaux membres de l'équipe de direction du FNUAP. Elles ont rendu hommage aux travaux des bureaux extérieurs du FNUAP qui ont fourni une assistance technique aux pays bénéficiaires et ont aidé ces derniers à mettre des programmes en œuvre, et se sont déclarées favorables au processus de régionalisation. Une délégation a demandé un report à 2008 des ressources inutilisées de 2007. Une autre délégation a demandé si les fonds consacrés à l'Afrique avaient diminué.

15. Des délégations ont félicité le Fonds de la réponse ciblée qu'il apportait aux besoins des pays de programme et de l'élargissement de ses partenariats. Plusieurs délégations ont noté que le FNUAP avait apporté un large appui à des partenaires nationaux. Elles ont souligné qu'il importait de tenir compte des spécificités culturelles dans l'exécution des programmes. Certaines ont estimé qu'il convenait de privilégier la concertation en amont tandis que d'autres ont appelé à une plus grande participation aux projets de renforcement des capacités en aval. Des délégations ont estimé qu'il fallait faire une plus large place aux pays les moins avancés. D'autres ont établi un parallèle entre santé maternelle, santé en matière de procréation et crise alimentaire. Elles ont insisté sur le rôle des hommes et des garçons dans la promotion de la santé et des droits en matière de procréation, notamment en ce qui concerne la prévention de la violence sexiste. Elles ont souligné la nécessité de faire davantage pour tenir compte des besoins des jeunes et des adolescents. Elles ont invité à poursuivre les actions engagées pour améliorer l'accès aux produits de santé en matière de procréation.

16. La délégation de la Slovaquie a fait savoir qu'à l'issue de consultations avec les États Membres de la région, le Gouvernement slovaque avait officiellement proposé au FNUAP d'implanter en Slovaquie le Bureau régional pour l'Europe centrale et orientale. La délégation de la Fédération de Russie a indiqué qu'elle était favorable à la régionalisation du FNUAP et que des consultations constructives parmi les membres du groupe régional avaient permis de dégager un consensus sur l'implantation du bureau régional du FNUAP à Bratislava (Slovaquie) et de son bureau sous-régional à Almaty (Kazakhstan).

17. La délégation chinoise a remercié le FNUAP et les autres organismes qui ont fourni une aide à la suite du terrible séisme qui a frappé son pays. La délégation des États-Unis d'Amérique a pris note avec gratitude des témoignages de sympathie adressés aux récentes victimes de catastrophes naturelles dans son pays. Le Vice-Président du Corps commun d'inspection (CCI) a donné des détails sur les travaux du CCI.

18. La Directrice exécutive a remercié les délégations de l'appui résolu et des contributions qu'elles fournissaient au Fonds ainsi que de la considération qu'elles portaient au travail et au dévouement du personnel du FNUAP. Elle a accueilli avec satisfaction les observations formulées à propos de la façon dont elle avait encadré

les travaux du Comité de haut niveau sur la gestion. Elle a souligné que les travaux du Fonds avaient pour principe fondamental de promouvoir la prise en main et la conduite des programmes par les pays et qu'ils s'appuyaient sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, qui allait précisément dans ce sens. Elle a fait observer que le Fonds n'imposait aucune condition et que l'assistance qu'il fournissait n'était pas liée. Elle a fait valoir l'attachement du FNUAP à mener à bien la réforme des Nations Unies et les importants travaux engagés dans les huit pays pilotes participant à l'initiative « Unis dans l'action », lesquels demandaient de gros efforts pour une petite organisation comme le Fonds, mais présentaient l'intérêt de mieux faire connaître le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

19. Elle a noté que la santé et la mortalité maternelles étaient deux questions essentielles et qu'il était important d'envisager la santé sexuelle et procréative en tenant compte de tous les stades de l'existence. Elle a cité la planification familiale, la pratique des accouchements médicalisés et la prestation de soins obstétriques d'urgence par un personnel qualifié comme étant trois facteurs essentiels pour réduire la mortalité maternelle. Elle a fourni des précisions sur les activités que le Fonds menait, notamment en partenariat avec UNIFEM et d'autres acteurs, afin de prévenir la violence sexiste. Elle a convenu qu'il était essentiel d'associer les hommes aux actions engagées pour instaurer l'égalité entre les sexes et donner aux femmes les moyens d'agir. En ce qui concerne les activités humanitaires, elle a fait observer que le FNUAP continuait à renforcer ses capacités aux niveaux régional et national. Notant que les recensements constituaient un nouveau domaine prioritaire, elle a formé l'espoir que ceux qui seraient effectués en 2010 permettraient de recueillir des données utiles pour la planification et la programmation du développement. La Directrice exécutive a précisé que, loin de diminuer, les ressources consacrées à l'Afrique avaient augmenté. En ce qui concerne le report à 2008 des ressources inutilisées de 2007, elle a fait observer que 15 millions de dollars avaient été recueillis au cours du dernier trimestre de 2007.

20. Elle a remercié la délégation slovaque d'avoir proposé d'accueillir le bureau régional du FNUAP à Bratislava et la délégation de la Fédération de Russie d'avoir dégagé un consensus à propos de l'implantation du bureau régional à Bratislava et du bureau sous-régional à Almaty.

21. La Directrice exécutive adjointe aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion a donné des précisions sur le processus de restructuration, qui privilégiait la dimension humaine et la continuité des opérations. Elle a indiqué que le FNUAP tiendrait le Conseil d'administration et ses partenaires de développement informés des progrès accomplis. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a souligné que la continuité des opérations était un élément essentiel du plan-cadre de restructuration et que le FNUAP était déterminé à fournir une assistance technique aux pays pendant la transition. Le Chef du Bureau de planification stratégique a noté que, conformément à la demande du Conseil, les niveaux cibles et les niveaux de référence du plan stratégique avaient été mis en ligne sur le site Web et que le travail d'analyse dans ce domaine se poursuivait.

III. Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP

22. La responsable du Service de mobilisation des ressources a présenté le rapport sur les engagements financiers en faveur du FNUAP (DP/FPA/2008/9). Elle a par ailleurs communiqué les dernières données disponibles concernant l'état des engagements de financement au 1^{er} juin 2008 et noté que l'Australie avait annoncé ses contributions en dollars australiens.

23. Des délégations ont félicité le FNUAP d'avoir réuni des ressources d'un montant sans précédent et élargi la base de ses donateurs à 182 pays. Elles ont souligné que cela témoignait de la confiance que les pays portaient au FNUAP. Elles ont pris note avec satisfaction de la répartition équilibrée entre les ressources de base et les autres ressources et relevé que les ressources de base constituaient l'assise de l'action menée par le Fonds. Elles ont rappelé que les fonds thématiques, qui ne sauraient être assimilés à des ressources de base, pouvaient seulement venir en remplacement de ressources à des fins spéciales. Des délégations ont estimé que les fonds thématiques et d'autres mécanismes de financement novateurs complétaient utilement les ressources de base, notamment en mobilisant des capitaux privés. Une délégation a demandé s'il était envisagé de constituer des fonds thématiques supplémentaires pour d'autres domaines d'action concernant la population et le développement et l'égalité entre les sexes. Notant que les effectifs et les compétences du personnel devaient suivre l'augmentation des ressources, une délégation a rendu hommage au talent des fonctionnaires du FNUAP, du haut en bas de la hiérarchie.

24. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leurs observations et accueilli avec satisfaction les contributions versées au FNUAP. Elle a également remercié la délégation qui a rendu hommage aux fonctionnaires du Fonds et fait observer que ce dernier continuait de faire une large place à la formation du personnel et à l'organisation des carrières. Elle a assuré les membres du Conseil d'administration que les fonds thématiques n'étaient pas destinés à remplacer les ressources de base, qui demeuraient le fondement de l'action menée par le Fonds. Elle a indiqué que le FNUAP envisageait de constituer un fonds thématique pour les recensements (compte tenu de l'importance des recensements prévus en 2010) mais qu'il n'avait pas l'intention de multiplier ce type de fonds.

25. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2008/10 relative aux engagements de financement pris à l'égard du FNUAP.

IV. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

26. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a présenté les cinq nouveaux projets de descriptif de programme de pays et cinq prorogations de programmes de pays, notant que leur conception et leur teneur répondaient aux besoins et priorités des pays, recensés par les plans nationaux de développement. Le Directeur de la Division de l'Afrique et le responsable de la Division des États arabes, de l'Europe et de l'Asie centrale ont présenté les descriptifs de programme des pays des régions dont ils sont chargés.

27. Des délégations ont noté avec satisfaction l'étroite collaboration des autorités nationales et du FNUAP ainsi que l'ouverture et la transparence de la procédure d'établissement des projets de descriptif de programme de pays. Elles ont remercié le FNUAP de son soutien et l'ont félicité d'avoir privilégié la prise en main et la conduite des opérations par les pays. Des délégations se sont également félicitées de la collaboration du FNUAP avec d'autres donateurs. Compte tenu des taux de mortalité élevés enregistrés dans de nombreux pays, des délégations ont estimé qu'il ne serait pas possible d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement sans réduire la mortalité maternelle. Des délégations ont demandé instamment qu'une priorité élevée soit accordée à la réduction de la mortalité maternelle, notamment en élargissant l'accès aux services et aux produits de santé en matière de procréation – soins obstétricaux d'urgence, accouchements médicalisés en présence de personnel qualifié et planification familiale. Des délégations ont noté avec satisfaction que les programmes de pays s'attaquaient aux problèmes de l'inégalité des sexes et de la violence sexiste et tenaient compte des besoins des jeunes. Des délégations ont souligné qu'il fallait multiplier les alliances avec les partenaires de développement, notamment avec la société civile, ainsi qu'avec les chefs religieux ou traditionnels et les personnalités locales. Une délégation a demandé le renforcement de la collaboration avec les ambassades et les organisations non gouvernementales de son pays.

28. Le Directeur de la Division de l'Afrique et le responsable de la Division des États arabes, de l'Europe et de l'Asie centrale ont remercié les délégations de leurs observations et de leur soutien. Ils ont assuré au Conseil d'administration que le FNUAP privilégiait les alliances avec la société civile et les autres partenaires de développement. Ils ont fait observer que les alliances jouaient aussi un rôle essentiel dans le renforcement des systèmes nationaux et de l'action des collectivités. Ils ont indiqué que le FNUAP ferait connaître les différentes observations adressées aux pays concernés à propos des projets de descriptif de programme.

29. Le Conseil d'administration a pris note des projets de descriptif de programme pour le Bénin, le Niger, le Nigeria, le Soudan et la République du Congo et des observations connexes, qui seraient communiqués aux pays concernés de façon à être prises en compte lors de la mise au point finale des programmes. Le Conseil a accepté de proroger d'un an pour la seconde fois le programme de pays du Burundi et de deux ans le programme de pays du Pakistan, et pris note des prorogations d'un an des programmes de pays de l'Afghanistan, de l'Équateur et du Guatemala. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2008/11 relative aux projets de descriptif de programme de pays du FNUAP et du PNUD.

V. Évaluation au FNUAP

30. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a présenté le rapport périodique sur les activités d'évaluation (DP/FPA/2008/10) et en a exposé les principaux points.

31. Des délégations ont accueilli avec satisfaction ce rapport, jugé utile et riche d'enseignements, ainsi que les mesures adoptées par le FNUAP pour améliorer la qualité des évaluations, et félicité la direction du Fonds de s'appuyer sur les résultats des évaluations pour prendre des décisions en connaissance de cause. Elles ont été sensibles au fait qu'un certain nombre d'évaluations avaient été conduites

avec d'autres organismes des Nations Unies ainsi que des partenaires bilatéraux et nationaux. Elles ont noté que 50 % des évaluations avaient été conduites avec des évaluateurs nationaux. Elles ont émis le souhait que des informations soient fournies sur le rôle des partenaires du FNUAP dans les évaluations. Une délégation a demandé sur quelle base étaient effectuées les évaluations internes et externes. Des délégations se sont dites préoccupées, comme le FNUAP, qu'environ deux tiers des évaluations ne satisfassent pas aux normes minimales du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation. Elles ont estimé que l'absence de données de référence constituait un obstacle et ont jugé préoccupant le fait que le taux d'exécution des recommandations formulées à l'issue des évaluations des programmes de pays demeure faible. Des délégations ont souhaité qu'un plus grand nombre d'évaluations soient conduites au niveau national et que l'accent soit davantage mis sur les réalisations en termes de développement. Elles ont souligné qu'il convenait de recueillir des données de référence au début des nouveaux programmes de pays. Elles ont estimé que les rapports ultérieurs devaient fournir davantage d'informations sur les mesures mises en œuvre par le FNUAP au niveau des programmes pour donner suite aux recommandations formulées à l'issue des évaluations. Elles ont exprimé le souhait que le FNUAP s'appuie sur son plan stratégique pour articuler les prochains rapports périodiques d'évaluation et demandé à ce que ceux-ci comportent des informations analytiques précises sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la fonction d'évaluation.

32. Des délégations ont préconisé un renforcement des capacités des fonctionnaires et de leurs homologues, aux niveaux tant gouvernemental que non gouvernemental, ainsi que des systèmes nationaux de suivi et d'évaluation. Elles ont été heureuses d'apprendre que cinq postes de conseiller régional en matière d'évaluation et de suivi avaient été créés pour renforcer les capacités d'évaluation au niveau national. Une délégation a demandé si ces postes avaient été inscrits au budget. Une délégation a estimé que les nouvelles modalités d'aide préconisées par la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide présentaient des limites et s'est déclarée préoccupée par les travaux de l'équipe spéciale du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation chargée des questions relatives aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes, faisant observer que les orientations fournies ne devraient pas être en conflit avec les décisions des gouvernements. Plusieurs délégations ont salué la participation du FNUAP au Groupe des Nations Unies sur l'évaluation et sa contribution au renforcement des capacités d'évaluation du système des Nations Unies. Des délégations ont accueilli avec satisfaction l'initiative du FNUAP visant à définir une politique d'évaluation et attendaient avec impatience les prochaines consultations à ce sujet. Elles ont noté que la politique devrait définir les critères qui régissent le recours à des évaluations indépendantes. Elles ont préconisé une harmonisation, autant que possible, avec les politiques des autres fonds et programmes, notamment du PNUD.

33. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a remercié les délégations de leurs encouragements et d'avoir pris acte des difficultés que le FNUAP rencontrait dans le domaine de l'évaluation. Elle a fait observer que le Fonds était conscient de la nécessité d'améliorer la fiabilité et la qualité de ses travaux d'évaluation et qu'il était déterminé à y parvenir. Elle a ajouté que les fonctionnaires se tiendraient mieux informés des normes internationales arrêtées par le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation, qu'ils suivraient des formations complémentaires et que les capacités d'évaluation des partenaires nationaux seraient également renforcées. Elle a

souligné que le FNUAP s'employait également à réunir des données de référence et qu'il était déterminé à élargir la portée des évaluations et à mesurer les résultats en termes de développement. Elle a noté que la nouvelle politique d'évaluation exigerait notamment que soit indiquée la suite donnée aux recommandations faites à l'issue des évaluations et comment celles-ci seraient prises en compte lors de la mise au point des nouveaux programmes de pays.

34. Le Directeur de la Division des services de contrôle interne a expliqué que le nombre record d'évaluations de pays atteint en 2005 tenait aux efforts déployés par les équipes des Nations Unies pour appliquer les procédures nationales aux nouveaux programmes d'un certain nombre de pays. Il a précisé que le Fonds recourait à des évaluations externes lorsqu'il ne disposait pas des services spécialisés requis. Il a noté que la création des cinq nouveaux postes de conseiller s'inscrivait dans le cadre de la restructuration du Fonds et qu'il en était tenu compte dans le budget. Il a par ailleurs fait observer que la prochaine politique d'évaluation, qui constituait un outil de gestion, devrait être soumise au Conseil d'administration non pour approbation mais pour bénéficier de ses observations et conseils.

35. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2008/12 relative à l'évaluation au FNUAP.

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

VI. Audit et contrôle internes

36. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations a présenté le rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et le Directeur du Bureau de la gestion a présenté les mesures prises par la direction du PNUD pour y donner suite. De nombreuses délégations ont exprimé leur soutien aux actions engagées par la direction pour résoudre les problèmes récurrents et les principales difficultés relevés par les audits et continuer d'appuyer les projets exécutés à l'échelon national ainsi que le renforcement des capacités.

37. Des délégations ont posé des questions concernant les 13 % de rapports d'audit jugés insuffisants, l'efficacité des audits, le suivi des audits exécutés à l'échelon national, ainsi que la fréquence des recommandations du siège et des recommandations d'audits formulées de longue date. Certaines délégations ont dit souhaiter mieux comprendre la nature des liens existant entre le Comité consultatif pour les questions d'audit et le Conseil d'administration. Elles ont engagé le PNUD, le FNUAP et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) à prendre des mesures décisives pour harmoniser leurs dispositifs de responsabilisation et leurs politiques en matière de contrôles, qui devraient être examinés à la deuxième session ordinaire de 2008. En plus des réponses détaillées fournies par les trois organisations, le Président du Comité pour le PNUD a répondu point par point aux délégations.

38. Le Chef du Bureau de l'audit interne de l'UNOPS a présenté le rapport relatif aux activités d'audit interne et de contrôle menées par l'UNOPS en 2007. Le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a présenté les mesures prises par la direction pour y donner suite.

39. Des délégations se sont félicitées que l'UNOPS se soit doté d'un Bureau d'audit interne et que la transition du PNUD, qui appuie l'UNOPS depuis sa création en 1995, se soit faite sans heurt en 2007. Elles ont rendu hommage aux efforts que l'UNOPS a déployés pour préserver l'intégrité du principe d'un audit unique aux Nations Unies en mettant en œuvre son plan de travail pour 2007. Une délégation s'est interrogée sur les capacités du nouveau bureau d'audit interne et l'impact que celui-ci pourrait avoir sur la portée des audits réalisés; il a été noté que les effectifs du Bureau, qui compte cinq administrateurs, étaient désormais au complet.

40. D'autres délégations se sont interrogées sur le nombre d'opinions assorties de réserves au cours de l'année et ont demandé quels paramètres avaient été appliqués pour évaluer les risques propres aux différents lieux d'affectation devant faire l'objet d'audits. Le Directeur exécutif adjoint a fait valoir qu'un nouveau projet de cadre de responsabilisation avait été mis au point pour l'UNOPS. Des délégations ont proposé que ce projet soit examiné en détail et que la décision du Conseil d'administration soit reportée à la deuxième session ordinaire du Conseil en 2008.

41. Le Directeur de la Division des services de contrôle interne du FNUAP a présenté le rapport relatif aux activités d'audit et de contrôle internes du FNUAP en 2007 (DP/FPA/2008/11). La Directrice exécutive adjointe aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion a présenté les mesures mises en œuvre par la direction pour y donner suite.

42. Des délégations ont salué les efforts que le FNUAP avait déployés tout au long de 2007 pour mieux faire respecter le principe de responsabilité et améliorer la fonction de contrôle et félicité la direction du FNUAP de s'être engagée à obtenir des résultats dans ce domaine. Elles ont constaté avec satisfaction que le Fonds avait élaboré une stratégie de gestion globale des risques et demandé à être tenues informées des progrès accomplis dans ce domaine. Elles ont exprimé le souhait que le modèle de gestion des risques soit appliqué sur une plus large échelle. Elles ont constaté avec satisfaction que les fonds et programmes avaient harmonisé et normalisé l'utilisation des notations des auditeurs. Elles se sont enquis de la récente diminution du nombre d'audits. Elles se sont déclarées préoccupées par les modalités de fonctionnement et l'exécution nationale. Elles se sont félicitées que l'amélioration de la qualité des audits de l'exécution nationale soit une priorité absolue pour le FNUAP. Elles ont exprimé l'espoir que le FNUAP remédie au non-respect par les bureaux de pays de leurs obligations concernant la communication de l'information et l'application des recommandations issues des audits. Une délégation a demandé si les bureaux présentant peu de risques faisaient aussi l'objet d'audits. Certaines délégations ont cité des exemples réussis d'exécution nationale. Elles ont souligné la nécessité de former le personnel ainsi que d'harmoniser et simplifier les procédures. Des délégations ont accueilli avec satisfaction la publication du rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit et noté que des échanges entre le Conseil d'administration et le Comité permettraient d'améliorer la transparence.

43. Remerciant les délégations de leurs observations constructives, la Directrice exécutive adjointe, a noté que les avis du Conseil d'administration étaient extrêmement importants pour la direction et le personnel. Elle a convenu que toute collaboration devait reposer sur la confiance. Elle a souligné que le FNUAP était fermement déterminé à continuer de recourir à l'exécution nationale et qu'il se

fondait toujours sur les travaux de l'Assemblée générale, notamment sur la résolution relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Elle a fourni des informations détaillées sur les stratégies de développement des capacités adoptées par le Fonds, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Elle a convenu qu'il était nécessaire de simplifier et harmoniser constamment les procédures. Elle a assuré au Conseil que le FNUAP se penchait sur les problèmes mis au jour par les audits et qu'il contrôlait en permanence l'application des recommandations formulées à l'issue des audits. Elle a souligné que la direction du FNUAP appréciait les avis techniques que lui fournissait le Comité consultatif pour les questions d'audit.

44. Le Directeur de la Division des services de contrôle interne a remercié les délégations de leurs observations encourageantes et souscrit au point de vue exprimé concernant l'indépendance des activités de contrôle. Il est revenu sur la question de la transparence et de l'indépendance, en faisant observer que le but de l'audit interne était d'accroître la valeur de l'organisation. En ce qui concerne la diminution du nombre des audits, il a noté que des raisons de sécurité ou le manque de personnel avait conduit à annuler certaines missions. Il a précisé que la sélection des entités devant faire l'objet d'un audit était déséquilibrée car elle visait celles où les risques étaient les plus élevés. Il a ajouté que les critères de sélection étaient l'ampleur des risques et le temps écoulé depuis le dernier audit. Il a souligné que le FNUAP restait attaché à l'exécution nationale, qu'il pratiquait depuis des dizaines d'années.

45. Le Conseil d'administration a pris note des rapports ainsi que des mesures mises en œuvre par la direction pour y donner suite et adopté la décision 2008/13 relative à l'audit et aux contrôles internes au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS.

VII. Missions sur le terrain

Haïti

46. Le Représentant permanent de la Slovaquie, chef d'équipe de la mission conjointe des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial qui s'est rendue en Haïti du 1^{er} au 9 mars 2008, a présenté le rapport de la mission. Le rapporteur principal (Fédération de Russie) a fourni des précisions à ce sujet. Tous deux ont remercié l'équipe de pays des Nations Unies et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti de l'excellent programme organisé pour la mission. Ils ont remercié le Gouvernement et le peuple haïtien de leur hospitalité et des échanges fructueux qui ont eu lieu. Le chef d'équipe a souligné l'importance que les missions sur le terrain revêtaient pour les membres du Conseil d'administration. Le rapporteur principal a exposé les conclusions essentielles de la mission et noté qu'une nouvelle méthode avait été employée pour établir le rapport en suivant de près les directives énoncées dans la résolution 62/208 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

47. Plusieurs représentants qui avaient pris part à la mission ont pris la parole. Ils ont noté que les capacités institutionnelles d'Haïti devraient être renforcées et ont préconisé un renforcement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Ils ont estimé que l'approche-programme devrait être renforcée et liée à

la situation humanitaire dans le pays et ont pris acte du rôle du coordonnateur résident dans la coordination.

48. Un représentant de la délégation haïtienne, qui transmettait les remerciements de son Gouvernement, a rendu hommage aux travaux de l'Organisation des Nations Unies à Haïti et fait observer qu'il convenait de mieux coordonner la gestion de l'assistance internationale dans le pays.

49. Le Conseil d'administration a pris note du rapport de la mission conjointe à Haïti (DP/FPA/2008/CRP.1).

Kazakhstan

50. Le coresponsable de la mission du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP au Kazakhstan a présenté le rapport de la mission (DP/2008/CRP.3-DP/FPA/2008/CRP.2) et fait observer que celle-ci avait permis aux délégations de se faire une idée plus précise des activités opérationnelles des deux organismes. Elle a remercié le Gouvernement et le peuple kazakhs, ainsi que l'équipe de pays, de la qualité du programme et des échanges qui ont eu lieu. Le Conseil d'administration a pris note du rapport de la mission au Kazakhstan (DP/2008/CRP.3-DP/FPA/2008/CRP.2) à propos duquel aucune observation ni question n'ont été formulées.

Débat consacré au PNUD

VIII. Rapport annuel de l'Administrateur

51. L'Administrateur a réaffirmé que les objectifs du Millénaire pour le développement occupaient une place centrale dans la programmation. À cet égard, il a relevé les progrès accomplis par le Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique présidé par le Secrétaire général et les études de cas menées dans 10 pays d'Afrique pour élaborer des plans de mise en œuvre d'une aide au développement renforcée.

52. Il a noté que l'organisation continuait de contribuer essentiellement au renforcement des capacités nationales, objet principal des activités des programmes, et mis en avant les synergies entre les différents domaines d'activité et les thèmes transversaux, qui permettaient de mieux coordonner la prise en compte des priorités nationales de développement. Il a insisté sur l'importance de la coopération Sud-Sud, de la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'émancipation des femmes dans toutes les activités du PNUD. Il a donné des précisions sur le rôle du PNUD dans le renforcement de la cohérence du système des Nations Unies pour le développement.

53. Il a appelé l'attention sur les efforts déployés pour renforcer la gestion des risques sur le plan de la sécurité, améliorer le respect du principe de responsabilité, la transparence et le contrôle et garantir une plus grande sécurité aux membres du personnel déployés de par le monde.

54. Des délégations ont accueilli avec satisfaction le rapport final relatif au cadre de financement pluriannuel pour 2004-2007. Nombre d'entre elles se sont félicitées de la place faite au renforcement des capacités et des partenariats avec les pouvoirs

publics et d'autres parties prenantes. Plusieurs délégations ont relevé en particulier la meilleure prise en compte des sexes/pécificités dans le domaine du renforcement des capacités et des activités de relèvement, tandis que d'autres ont noté que le Mécanisme de financement de la lutte contre les émissions de carbone dans le cadre des OMD contribuait à la mise en place du mécanisme pour un développement propre.

55. Des délégations ont relevé les mesures prises par le PNUD pour jouer un rôle moteur accru dans le renforcement de la cohérence du système des Nations Unies. D'aucunes ont engagé le PNUD à améliorer le recrutement, la formation et l'évaluation des coordonnateurs résidents pour en renforcer l'efficacité au niveau des pays en limitant les coûts de la coordination. Certaines ont salué le recours accru aux directeurs de pays dans le monde, mais une délégation a mis en garde contre la charge administrative que cela pourrait représenter pour les gouvernements des pays hôtes. Des délégations ont encouragé le PNUD à poursuivre ses travaux en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies pour tirer parti des avantages relatifs au niveau national et pour harmoniser les activités et les politiques. À cet égard, elles ont pris note des résultats des huit pays pilotes participant à l'initiative « Unis dans l'action », présentés à la première session ordinaire de 2008. Plusieurs délégations ont recommandé au PNUD d'appliquer sur une échelle plus large les meilleures pratiques définies au cours du projet pilote, tandis que d'autres l'ont au contraire invité à faire preuve de prudence compte tenu de l'importance des problèmes encore en suspens.

56. Les délégations ont exprimé des opinions divergentes à propos de la hiérarchisation de l'affectation des ressources. D'aucunes ont estimé que la part plus importante des ressources allouées à la réforme de l'administration publique, aux initiatives anti-corruption, au développement parlementaire et à l'assistance électorale était justifiée compte tenu des besoins des pays de programme au cours de l'année écoulée. D'autres ont exhorté le PNUD à faire de la réduction de la pauvreté sa priorité absolue, en particulier à la lumière de la crise mondiale de l'alimentation et de l'énergie et des conséquences disproportionnées qu'elle avait pour les pays les plus pauvres. D'autres encore ont demandé qu'une plus large place soit faite aux programmes pour l'environnement et que le PNUD joue un rôle moteur accru pour pallier les risques et résoudre les problèmes posés par les changements climatiques. De nombreuses délégations ont demandé que les besoins de l'Afrique soient mieux pris en compte, certaines citant à cet égard les réalisations des partenariats de leur pays avec le PNUD. Des délégations ont estimé que les activités des programmes devraient être prioritaires, lors de l'allocation des ressources, par rapport à la communication de l'information, au suivi et à l'évaluation. Des délégations ont appelé les donateurs à améliorer la prévisibilité du financement.

57. Jugeant préoccupant le rapport de 1:4 entre ressources ordinaires et autres ressources, des délégations ont estimé qu'une augmentation globale des ressources ordinaires témoignait du renforcement de la confiance des partenaires de développement dans le PNUD et qu'il convenait de corriger le déséquilibre au profit des ressources ordinaires. De nombreuses délégations ont engagé le PNUD à trouver les moyens de réduire les dépenses d'appui et de canaliser les ressources vers les activités des programmes. Plusieurs délégations ont annoncé qu'elles contribueraient davantage aux ressources ordinaires du PNUD. Certaines ont rappelé au PNUD qu'il devait examiner et évaluer soigneusement toute nouvelle modalité d'aide.

58. De nombreuses délégations ont pris acte des progrès réalisés pour améliorer la transparence et le respect du principe de responsabilité, notamment dans les domaines de l'éthique ainsi que du suivi et de la communication des résultats des programmes en utilisant de nouveaux outils tels que la matrice des résultats annexée au plan stratégique du PNUD pour 2008-2011. D'aucunes ont jugé préoccupant le pourcentage d'objectifs non atteints ou partiellement atteints et ont demandé des précisions à ce sujet.

59. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2008/14, prenant note du rapport intitulé « Plan de financement pluriannuel : rapport sur l'action menée et les résultats obtenus par le PNUD en 2007 » (DP/2008/23 et Corr.1) ainsi que de son annexe statistique (DP/2008/23/Add.2).

IX. Plan stratégique du PNUD pour la période 2008-2011

60. L'Administrateur du PNUD a présenté le plan stratégique révisé pour la période 2008-2011, qu'il a décrit comme le produit d'un dialogue intergouvernemental ouvert reflétant les nombreuses observations recueillies à la faveur d'une intense campagne de consultations. Il a signalé en particulier que le document avait été aligné sur les résultats et conclusions de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, adoptés en décembre 2007. Il a fait observer que les principes de la prise en main et de la conduite des programmes par les pays eux-mêmes avaient été mis davantage en avant dans tout le plan et que les cadres de résultats en matière de développement et d'institutions avaient été renforcés compte tenu des réactions des États Membres.

61. Les délégations ont accueilli favorablement les révisions qu'il était proposé d'apporter au plan stratégique du PNUD pour la période 2008-2011. Elles ont reconnu l'utilité de cette très longue campagne de consultations, certaines soulignant que le plan stratégique devrait demeurer un document évolutif. Les délégations ont mis l'accent sur l'importance de ne pas perdre de vue les intérêts des pays de programme et la nécessité de faire preuve de souplesse au niveau des pays. Elles ont noté l'amélioration sensible du plan stratégique et demandé au PNUD d'aller de l'avant dans sa mise en œuvre.

62. Les délégations ont souligné que le PNUD devait adopter en matière de programmation une démarche fondée sur le développement humain conforme aux priorités de développement des pays de programme. Certaines ont rappelé qu'en tant qu'organisme des Nations Unies, le PNUD se devait en permanence de promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales consacrées dans la Charte des Nations Unies. Les délégations ont engagé le PNUD à continuer de mettre l'accent sur son mandat essentiel, le développement, et à éviter toute conditionnalité d'ordre politique dans ses efforts de création et de renforcement des capacités des pays alors qu'ils cherchent à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Elles ont souligné que la prise en main et la conduite des programmes par les pays eux-mêmes étaient les éléments essentiels du développement, comme l'avait réaffirmé l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies en 2007, et ont encouragé le PNUD à appliquer ces principes dans l'exécution de son plan stratégique.

63. Une délégation a recommandé que le rôle du PNUD en matière de relèvement rapide soit plus clairement défini dans l'additif au plan stratégique intitulé « Vision stratégique du PNUD sur l'assistance aux pays touchés par un conflit » (DP/2008/20/Rev.1).

64. En adoptant la décision 2008/15, le Conseil d'administration a pris note des révisions apportées au plan stratégique du PNUD pour la période 2008-2011, telles qu'elles figuraient dans le document DP/2007/43/Rev.1 et ses annexes.

X. Engagements de financement pris à l'égard du PNUD

65. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des partenariats du PNUD a fait le point des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD. Il a indiqué que les contributions aux ressources de base avaient atteint en 2007 près de 1 milliard 120 millions de dollars en valeur nominale, dépassant le montant définitif global visé dans le plan de financement pluriannuel pour la période 2004-2007 et que le montant total des contributions au PNUD et à ses fonds et programmes associés avait atteint près de 5,2 milliards de dollars en 2007, les recettes au titre des ressources à des fins spéciales s'élevant à près de 4 milliards de dollars. Les contributions bilatérales versées au PNUD à des fins spéciales par des gouvernements donateurs étaient passées de 1 milliard de dollars en 2006 à 1,1 milliard en 2007, tandis que les ressources locales que les pays de programme et d'autres partenaires locaux faisaient transiter par le PNUD et qui étaient destinées à leur propre développement étaient tombées de près de 1,4 milliard de dollars en 2006 à un peu moins de 1,3 milliard en 2007. Le fait que les ressources ordinaires ne représentaient toujours que 25 % environ des autres ressources compromettait la capacité du PNUD à s'acquitter de son mandat de façon planifiée et efficace.

66. Des délégations ont pris la parole pour réaffirmer leur engagement à l'égard du PNUD et certaines ont exprimé l'intention d'augmenter leur appui financier.

67. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes pour 2008 et au-delà (DP/2008/16).

XI. Activités d'évaluation au PNUD

68. La Directrice du Bureau de l'évaluation du PNUD a présenté l'évaluation du rôle du PNUD dans les pays contributeurs nets de la région arabe : Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Jamahiriya arabe libyenne et Koweït. Selon l'évaluation, le PNUD était reconnu pour son impartialité et sa transparence, mais ses compétences fondamentales et son rôle de coordonnateur du système opérationnel des Nations Unies étaient en revanche peu connus et la demande de services du PNUD dans les pays qui avaient fait l'objet de l'examen dépassait parfois les limites de son mandat. Il existait un profond désir de voir le PNUD accroître son rôle en matière de promotion du développement humain et de renforcement des capacités locales par des partenariats plus forts avec la société civile et le secteur privé. L'une des recommandations de l'évaluation était que le PNUD adapte davantage son mandat au service des priorités nationales, renforce les capacités de ses bureaux locaux et de ses bureaux de pays, applique plus

rigoureusement le principe de la responsabilité mutuelle dans la mise en œuvre des programmes et coordonne plus efficacement l'activité des organismes des Nations Unies dans les pays de la région.

69. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau régional du PNUD pour les États arabes a présenté la réponse de l'Administration. Elle s'est félicitée des conclusions de l'évaluation, signalant que plusieurs initiatives avaient déjà été prises pour donner suite à ses recommandations.

70. Le Ministre des affaires étrangères du Bahreïn a remercié le PNUD de son appui constant au développement de son pays. Il a demandé au PNUD de renforcer sa présence dans les pays contributeurs nets pour les conseiller en matière de gouvernance et de développement humain.

71. Les délégations ont reconnu l'intérêt de l'action menée par le PNUD dans les pays contributeurs nets et retenu les conclusions de l'évaluation. Une délégation a engagé le PNUD à prendre en compte l'expérience des pays contributeurs nets d'autres régions lorsqu'ils élaboreraient des orientations concernant les pays de cette catégorie.

72. La Directrice a présenté le rapport annuel sur les activités d'évaluation du PNUD en 2007. Après avoir fait le point de la mise en œuvre de la politique d'évaluation, elle a présenté des conclusions concernant son champ d'application, sa conformité aux règles établies et sa qualité ainsi que sur la collaboration avec les composantes du système des Nations Unies et d'autres partenaires. Elle a fait remarquer que, selon l'évaluation, le PNUD devait mieux exploiter ses atouts et avantages relatifs lorsqu'il aidait les pays à atteindre leurs objectifs en matière de développement. Elle a également appelé l'attention sur la conclusion selon laquelle l'insuffisance des ressources ordinaires avait empêché le PNUD de mener certaines activités de base, les activités de mobilisation des ressources empiétant parfois sur les activités stratégiques. Elle a proposé un développement graduel des évaluations des résultats en matière de développement et des évaluations au niveau des pays sur la période couverte par le plan stratégique (2008-2011).

73. L'Administrateur associé du PNUD a apporté la réponse de l'Administration et décrit les mesures prises pour améliorer les activités de suivi et d'évaluation dans l'ensemble du PNUD.

74. Les délégations ont reconnu les efforts que le PNUD avait faits pour renforcer ses capacités d'évaluation en augmentant les ressources et les effectifs à tous les niveaux, ainsi que son souci d'atteindre l'équilibre entre les sexes et l'équilibre géographique dans la composition des équipes d'évaluation. Elles ont encouragé le PNUD à examiner la possibilité de regrouper en un bureau intégré unique les capacités d'évaluation des fonds et programmes associés. Elles se sont félicitées du développement d'une culture du suivi et de l'évaluation mettant davantage l'accent sur les résultats en matière de développement. Elles se sont félicitées de l'intention du PNUD de renforcer ses capacités à mener des évaluations décentralisées et des contrôles de qualité à cette fin, et ont demandé aux États Membres de fournir l'appui voulu.

75. Les délégations ont vanté les mérites des évaluations menées conjointement avec les gouvernements, plusieurs soulignant qu'il était possible de renforcer encore les capacités nationales d'évaluation et de mieux adapter les activités de

programme. Une délégation a suggéré que le PNUD renouvelle l'opération menée plusieurs années auparavant et établisse la liste des institutions d'évaluation des pays de programme.

76. Nombre de délégations se sont dites préoccupées par l'absence de respect des évaluations dans l'ensemble de l'institution. Elles ont engagé le PNUD à prendre des mesures concrètes pour inciter ses cadres à s'engager davantage en matière d'évaluation. À cet égard, elles se sont félicitées de la mise en place du système de suivi des mesures prises par l'Administration et ont engagé le PNUD à faire de ce système un outil permettant de combler les insuffisances relevées lors des évaluations.

77. Certaines délégations se sont dites préoccupées par les résultats des évaluations, dont un grand nombre étaient moins que satisfaisants. Tout en reconnaissant que la matrice de résultats qui figurait en appendice au plan stratégique pour la période 2008-2011 constituait un pas en avant important, elles ont invité le PNUD à relever de manière globale le défi posé par cette quantité d'évaluations insatisfaisantes.

78. La Directrice a présenté l'évaluation commune de la contribution du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Selon l'évaluation, le GNUD appliquait déjà un grand nombre de principes énoncés dans la Déclaration de Paris, notamment le soutien à la prise en charge par les pays et l'alignement sur les stratégies de développement national. Toutefois, l'évaluation concluait que l'alignement des systèmes nationaux et l'harmonisation au sein du GNUD laissaient encore à désirer. En dernier lieu, la Directrice a salué le fait que cette évaluation ait été menée conjointement.

79. Plusieurs délégations ont particulièrement apprécié que cette évaluation donne une idée des avantages et des difficultés de la mise en œuvre des recommandations de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide dans les pays participants, en particulier celles sur la responsabilité mutuelle. Tout en notant que des améliorations restaient à apporter sur le plan de l'harmonisation, elles se sont félicitées de la conclusion de l'évaluation selon laquelle le GNUD s'alignait sur les priorités nationales et aidait les pays à prendre les programmes en main.

80. D'autres délégations ont fait valoir que la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide n'était pas un instrument des Nations Unies et qu'il était peut-être prématuré de fonder les évaluations sur les principes qu'elle contenait. Certaines se sont interrogées sur ce qu'elles voyaient comme les limites de l'évaluation.

81. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2008/17 prenant acte du rapport annuel sur les activités d'évaluation, la décision 2008/18 prenant acte de l'évaluation du rôle du PNUD dans les pays contributeurs nets de la région arabe (DP/2008/26), de ses rectificatifs (DP/2008/26/Corr.1 et Corr.2) et de la réponse de l'Administration à cette évaluation (DP/2008/27) ainsi que la décision 2008/19 sur l'évaluation de la contribution du Groupe des Nations Unies pour le développement à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

XII. Rapport sur le développement humain

82. Des responsables du Bureau du Rapport sur le développement humain du PNUD ont présenté un compte rendu des consultations concernant le Rapport sur le développement humain, conformément aux dispositions de la résolution 57/264 de l'Assemblée générale.

83. Nombre de délégations ont remercié l'Administration de la transparence et de l'esprit participatif avec lesquels les consultations avaient été menées. Certaines ont fait observer que la qualité des rapports sur le développement humain s'était de ce fait constamment améliorée au fil des années. Certaines délégations ont encouragé l'Administration à renforcer encore les consultations et à utiliser davantage les statistiques établies par les partenaires nationaux. À cet égard, une délégation s'est interrogée sur l'utilisation de l'indice de parité du pouvoir d'achat pour calculer les chiffres de l'indicateur du développement humain figurant dans le rapport. En réponse, l'Administration a décrit la série de séminaires régionaux qu'elle avait prévu d'organiser pour expliquer les changements intervenus dans l'analyse des données et solliciter d'autres données de la part des services statistiques nationaux.

84. Le Conseil d'administration a pris note de l'état des consultations concernant le Rapport sur le développement humain (DP/2008/30).

XIII. Programmes de pays du PNUD et questions connexes

85. L'Administrateur associé du PNUD a présenté les projets de descriptif de programme pour le Bénin, Maurice, le Nigéria et le Soudan, la demande de prorogation pour deux ans du programme pour le Pakistan et les demandes de prorogation des programmes pour l'Afghanistan, l'Argentine, l'Équateur, le Guatemala, la République de Corée et les Îles Turques et Caïques.

86. Les délégations ont exprimé leur appui aux programmes de pays présentés. Certaines ont demandé instamment au PNUD de renforcer les synergies avec ses partenaires sur le terrain en Afghanistan et au Soudan.

87. Le Conseil d'administration a pris acte des projets de descriptif de programme de pays suivants et des observations y relatives :

Afrique : Bénin, Maurice et Nigéria

États arabes : Soudan

88. Le Conseil d'administration a également pris note de la prorogation pour un an des programmes pour l'Afghanistan, l'Argentine, l'Équateur, le Guatemala, la République de Corée et les îles Turques et Caïques et approuvé la prorogation pour deux ans du programme pour le Pakistan (DP/2008/31).

89. Dans ses observations finales, le Président a souligné qu'il était indispensable que les organismes veillent à ce qu'à l'avenir les gouvernements des pays dont les programmes étaient examinés soient invités à participer aux débats pertinents du Conseil d'administration.

XIV. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

90. Le Directeur exécutif du Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets a présenté son rapport annuel. Il a souligné que le Bureau avait obtenu des résultats supérieurs aux objectifs fixés et aux résultats antérieurs, quant au développement de ses activités et à sa santé financière. Il a décrit les priorités du Bureau pour les 18 mois suivants, notamment l'amélioration de la gestion des projets et des procédures internes et le renforcement des partenariats avec les autres organismes des Nations Unies, ainsi que les mesures prises pour adapter son action à celle des autres organismes des Nations Unies et offrir un éventail de services élargi. Il a également évoqué les investissements réalisés dans le domaine des ressources humaines, particulièrement en ce qui concernait la formation du personnel et le partage des connaissances. Enfin, il a fourni des exemples d'appui à des projets réalisés dans le courant de l'année.

91. Des délégations ont exprimé leur confiance au Bureau et à sa direction et pris note de l'amélioration des résultats financiers et du renforcement de l'efficacité des équipes dans les pays de programme. Elles se sont félicitées des mesures prises pour rendre plus transparents la gestion financière, les actions menées ainsi que les audits et les contrôles internes.

92. Des délégations ont déploré qu'il reste des soldes interfonds à apurer avec le PNUD et invité le Bureau à trouver une solution rapide. Saluant le bien-fondé de l'investissement que constituent le recrutement et la formation, elles se sont en revanche interrogées sur la diminution des frais généraux de gestion du personnel et des états de paie.

93. Tout en reconnaissant les améliorations apportées, les délégations ont encouragé le Bureau à continuer de diversifier sa clientèle. Certaines ont proposé qu'il tire parti de ses avantages particuliers pour renforcer les capacités des pays. Une délégation a proposé qu'il envisage de fournir des services d'appui communs aux organismes des Nations Unies sur le terrain.

94. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2008/20 concernant le rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

95. Une consultation officieuse a eu lieu sur les adaptations qu'il était proposé d'apporter à la structure décisionnelle de l'UNOPS. Les mesures proposées étaient notamment les suivantes : que le Directeur exécutif de l'UNOPS ait pleine autorité, soit pleinement responsable et rende compte directement au Conseil d'administration du PNUD et non plus à son administrateur, que certaines règles financières soient modifiées afin de transférer directement les responsabilités du Secrétaire général au Directeur exécutif, que celui-ci gère directement les questions relatives au personnel et que le Comité de coordination de la gestion n'ait plus de fonctions de contrôle et de supervision mais des fonctions consultatives.

XV. Fonds d'équipement des Nations Unies

96. L'Administrateur associé du PNUD a présenté brièvement l'exposé de la direction du Fonds d'équipement des Nations Unies sur son rapport annuel axé sur les résultats, notamment la partie consacrée à la mise en œuvre de la politique de recouvrement des coûts (décision 2008/4). Des membres de la direction du Fonds ont décrit la progression des activités au cours de l'année écoulée, notamment la fourniture de services à 18 nouveaux pays et les résultats des mesures prises pour assurer aux partenaires un meilleur service dans les domaines de la décentralisation, du développement local et du microfinancement. L'exposé a fait état d'une augmentation des contributions et décrit les éléments clefs d'un plan de mise en œuvre pour 2008-2011 envisageant d'étendre les services à 45 pays parmi les moins avancés à l'horizon 2011 et d'établir un partenariat plus cohérent avec le PNUD.

97. Les délégations ont salué l'attention accordée aux pays les moins avancés et l'intention d'élargir la présence du Fonds. Elles ont également salué les résultats positifs obtenus en matière de développement local et de microfinancement, applaudi l'action menée pour renforcer le partenariat stratégique avec le PNUD et encouragé une programmation plus concertée. Elles ont exhorté les donateurs et le PNUD à continuer d'augmenter le niveau de financement et d'améliorer sa prévisibilité. Une délégation a annoncé qu'elle augmentait son appui financier au Fonds.

98. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2008/21 sur le rapport annuel axé sur les résultats pour 2007 du Directeur exécutif du Fonds d'équipement des Nations Unies.

XVI. Volontaires des Nations Unies

99. La Coordinatrice exécutive du programme des Volontaires des Nations Unies a présenté le rapport annuel de l'Administrateur sur le programme et décrit les résultats obtenus dans les trois grands domaines d'action que sont la sensibilisation, la mobilisation de volontaires et l'intégration du volontariat dans les programmes de développement. Elle a souligné la tendance à une plus grande diversification géographique des volontaires affectés chaque année à des projets et à l'augmentation de leur nombre, notamment dans le cadre du maintien de la paix, des secours en cas de catastrophe et de l'action humanitaire.

100. Parmi les priorités en matière de gestion, elle a mentionné les mesures visant à renforcer l'appui aux efforts déployés à l'échelle du système pour accroître l'efficacité et la coordination de l'aide. Elle a mentionné tout spécialement le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes, fondé sur la stratégie du PNUD en la matière, qui vise à améliorer la proportion de femmes parmi les volontaires. Elle a déclaré à ce propos que si les objectifs de parité des sexes avaient été dépassés tant pour les volontaires que pour les fonctionnaires, il y avait encore matière à amélioration quant à la proportion de femmes affectées à des missions de volontariat. Enfin, elle a évoqué dans ses grandes lignes le projet de commémoration du dixième anniversaire de l'Année internationale des Volontaires.

101. Les délégations ont souhaité la bienvenue au nouveau Coordonnateur exécutif et rendu hommage à la Coordinatrice sortante. Elles ont réaffirmé leur détermination à soutenir le programme des Volontaires des Nations Unies, nombre

d'entre elles faisant état d'un intérêt croissant pour le volontariat et décrivant dans le détail la contribution du programme au développement de leur pays. Elles ont salué la diversité des interventions du programme et des volontaires eux-mêmes, en soulignant les incidences positives pour la coopération Sud-Sud, une proportion importante de volontaires affectées dans les pays en développement étant originaires de pays du Sud. Certaines délégations ont encouragé la direction à aller au-delà de la parité des sexes dans le recrutement et à affecter davantage de femmes à des missions de volontariat.

102. Les délégations ont exprimé leur appui au modèle d'activité révisé, mettant l'accent sur la sensibilisation, la mobilisation des volontaires et l'intégration du volontariat dans la planification du développement. Elles ont salué les efforts faits pour améliorer la communication des résultats et encouragé la direction à continuer d'affiner les indicateurs pour mieux tenir compte des attributions et de renforcer le contrôle et la responsabilisation.

103. De nombreuses délégations ont annoncé qu'elles soutiendraient les activités prévues pour commémorer le dixième anniversaire de l'Année internationale des Volontaires. Elles ont aussi été nombreuses à estimer que le Fonds bénévole spécial était une véritable pépinière de pratiques optimales et d'innovations en matière de volontariat et encouragé les États Membres à y contribuer.

104. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2008/22 relative au rapport de l'Administrateur intitulé « Volontaires des Nations Unies ».

XVII. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

105. L'Administrateur associé du PNUD a présenté brièvement l'exposé de la direction du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme sur la politique de recouvrement des coûts (donnant suite à la décision 2008/3) et du rapport annuel de la Directrice exécutive. Concernant la mise en œuvre de la politique de recouvrement des coûts, la direction a fait remarquer que depuis le début de 2008, de nouveaux projets appliquant le taux de recouvrement normal de 7 % avaient été approuvés. Elle a confirmé que le modèle d'activité du Fonds était fondé sur des définitions et des principes harmonisés et s'est engagée à continuer de s'inspirer de l'expérience d'autres organismes des Nations Unies pour affiner son analyse des coûts et mesurer l'effet des taux de recouvrement appliqués. Elle a énoncé les critères et les procédures appliqués lorsqu'il fallait s'écarter du taux de recouvrement normal.

106. Les délégations ont souhaité la bienvenue à la nouvelle Directrice exécutive et rendu hommage à la Directrice exécutive sortante ainsi qu'à la Directrice exécutive adjointe, qui avait exercé les fonctions de directrice exécutive par intérim pendant une période prolongée. Elles ont exprimé leur adhésion sans réserve au mandat du Fonds ainsi qu'à ses résultats décrits dans le rapport annuel et ont encouragé le Fonds à jouer son rôle de chef de file en promouvant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et en saisissant toutes les occasions de diffuser le souci de l'égalité des sexes dans tous les aspects du système de développement des Nations Unies. À cet égard, elles ont encouragé le Fonds à s'appuyer sur ses avantages relatifs en tant que partenaire efficace de développement.

107. Les délégations ont salué l'augmentation du financement du Fonds. Elles y ont vu la preuve qu'à l'échelle mondiale, il était de plus en plus communément reconnu que l'autonomisation de la femme et l'égalité des sexes étaient des éléments importants de l'ensemble des programmes menés en faveur du développement humain. Une délégation a décrit une nouvelle campagne publique lancée par son gouvernement pour promouvoir une alliance mondiale en faveur des femmes des pays les plus démunis.

108. Les délégations ont salué la politique de recouvrement des coûts visant l'harmonisation avec les pratiques des fonds et programmes associés. Elles y ont vu un exemple de civisme institutionnel s'inscrivant dans la logique des recommandations formulées à l'issue de l'examen triennal complet. Elles ont recommandé un contrôle et un suivi réguliers de cette politique. De nombreuses délégations ont exhorté le Fonds à faire preuve de prudence, lorsqu'il s'agissait d'accorder des exemptions concernant le taux de recouvrement standard et recommandé de n'en accorder qu'à titre exceptionnel en informant le Conseil d'administration.

109. Les délégations ont pris note des améliorations apportées aux activités de contrôle et encouragé le Fonds à renforcer la responsabilisation et la gestion des risques, notamment dans la mise en œuvre de son plan stratégique. Elles ont demandé des précisions sur l'élaboration du modèle d'évaluation des risques.

110. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2008/23 sur le rapport annuel d'UNIFEM et sur la politique de recouvrement des coûts du Fonds.

XVIII. Questions financières, budgétaires et administratives

111. L'Administrateur associé du PNUD a présenté le point de l'ordre du jour relatif à la participation du Programme à l'appui budgétaire direct et à la mise en commun des ressources. Il a tout d'abord souligné que l'appui budgétaire direct permettait de répondre avec souplesse aux besoins et aux priorités des partenaires de développement. Il a énoncé plusieurs critères sur la base desquels le PNUD envisagerait d'accorder un appui budgétaire sectoriel : demande du gouvernement du pays hôte, pertinence par rapport au mandat ou à la pratique du PNUD, possibilité d'optimiser les effets de la politique et des services de développement des capacités du PNUD, cohérence entre les normes appliquées par le fonds en matière de gestion des résultats, d'audit, de contrôle et d'évaluation et celles appliquées par le PNUD et enfin adéquation de la capacité de gestion des fonds. Il a proposé une période pilote de mise en application des modalités décrites, qui coïnciderait avec les dates du plan stratégique du PNUD (2008-2011).

112. Les délégations ont salué l'esprit d'ouverture de la direction du PNUD, qui était disposée à envisager de nouvelles modalités d'aide pour continuer à répondre à l'évolution des besoins de développement. Nombre d'entre elles ont souligné que l'appui budgétaire direct offrait des possibilités pour renforcer le contrôle au niveau national et le rôle des pays ainsi que les capacités locales conformément aux recommandations de l'examen triennal complet. Quelques délégations ont exhorté le PNUD à faire preuve de prudence lorsqu'il adopterait les nouvelles modalités d'aide, tandis que d'autres lui ont rappelé qu'il devait avant tout être guidé par les demandes et les besoins des partenaires nationaux.

113. Concernant les ressources mises en commun, plusieurs délégations se sont interrogées sur la décision de limiter les transferts aux fonds gérés par des organismes des Nations Unies. Ils ont au contraire prôné une approche commune, affirmant que les mécanismes fiables déjà utilisés par d'autres partenaires internationaux pouvaient être adoptés par le PNUD. D'autres ont défendu l'approche pilote qui permettait au PNUD d'étudier les modalités dans le temps et d'établir des critères et repères fondés sur sa propre expérience.

114. Les délégations ont demandé que ce point de l'ordre du jour fasse l'objet de plus amples débats lors de la deuxième session ordinaire de 2008.

115. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2008/24 sur la participation du PNUD à l'appui budgétaire direct et aux fonds communs.

XIX. Coopération Sud-Sud

116. Le Directeur du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud du PNUD a présenté le projet du quatrième cadre de la coopération Sud-Sud. Il a décrit les tentatives d'adaptation à la dynamique changeante du sud, comme l'augmentation des échanges commerciaux et des investissements Sud-Sud, l'importance croissante des pays à revenu intermédiaire en tant que moteurs de développement et la reconnaissance croissante dans l'ensemble du système des Nations Unies de l'intérêt de la coopération Sud-Sud. Il a fourni dans ce contexte des renseignements sur les trois domaines de travail formant la base du projet du quatrième cadre de coopération : élaboration de politiques, recherche et sensibilisation; gestion des connaissances; et orientation des innovations de manière à accroître l'impact de la coopération Sud-Sud. Il a indiqué la manière dont les résultats sur le plan des institutions et du développement seraient mesurés et évalués.

117. Les délégations ont pris note de l'importance croissante de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire pour l'efficacité du développement. Elles ont souligné que la coopération Sud-Sud concernait une grande partie des activités du système de développement des Nations Unies et estimé qu'il convenait de la considérer comme un complément à la coopération Nord-Sud et non comme une activité qui s'y substituait. Elles ont invité les États Membres à affecter davantage de ressources aux efforts de coopération Sud-Sud du PNUD et à le faire de manière plus prévisible.

118. Les délégations ont salué les résultats obtenus par le Groupe spécial dans le troisième cadre de coopération Sud-Sud. Elles se sont félicitées du projet de quatrième cadre de coopération, lequel reflétait l'orientation donnée par l'évaluation présentée au cours de la première session ordinaire de 2008, l'examen triennal global des politiques effectué en 2007 et les décisions et résolutions de l'Assemblée générale. Certaines ont pressé la direction de renforcer la coopération avec les organisations non gouvernementales et d'accorder un rang de priorité élevé au renforcement des capacités des partenaires nationaux. Elles ont encouragé le PNUD à élaborer une stratégie solide de coopération Sud-Sud sous la houlette du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud.

119. Le Conseil exécutif a pris note du projet du quatrième cadre de coopération Sud-Sud (DP/CF/SSC/4).

XX. Questions diverses

PNUD

120. Une réunion d'information informelle a été tenue sur le rapport d'audit externe indépendant concernant les activités du PNUD en République populaire démocratique de Corée. Le Président du Conseil d'administration a invité l'Administrateur du PNUD à présenter les membres du groupe constitué pour effectuer l'audit.

121. L'Administrateur a dit que le groupe avait été constitué à l'issue de consultations entre la direction du PNUD et le Président du Conseil exécutif pour traiter de certaines allégations très graves. L'Administrateur a remercié le groupe d'être allé au-delà de ce que l'on attendait de lui en assumant une tâche plus importante que celle prévue initialement, incluant notamment l'examen détaillé de documents produits sur une dizaine d'années.

122. S'agissant des conclusions et recommandations du rapport, l'Administrateur a souligné qu'il fallait les lire dans leur intégralité et qu'elles parlaient d'elles-mêmes. Les recommandations seraient utiles au PNUD dans les environnements de travail difficiles ou exceptionnels où que ce soit dans le monde. La direction du PNUD avait commencé à en faire usage et y consacrerait une réunion spéciale en juillet 2008. Il avait notamment pris note des recommandations visant à clarifier à l'intention des bureaux de pays les distinctions entre pratiques obligatoires et facultatives, à formuler des directives plus fermes pour tenir compte des caractéristiques particulières des systèmes bancaires des lieux d'affectation et à mieux définir les limites de l'autorité des partenaires nationaux, du PNUD et des autres organisations.

123. L'Administrateur a appelé l'attention sur les améliorations opérationnelles déjà en cours conformément aux recommandations du groupe. Il a notamment cité la plus grande diversité et abondance des renseignements affichés sur les sites Web du PNUD et l'amélioration du système Atlas permettant de suivre plus facilement comment les ressources étaient engagées et par qui. Il a invité les États Membres à prendre note de ces améliorations, en leur assurant que la direction avait pris les recommandations du groupe très au sérieux et se félicitait de tous les enseignements que l'audit apportait pour le renforcement des activités futures.

124. Le Président du groupe a donné un bref aperçu de l'enquête, en indiquant notamment sa portée, la manière dont elle avait été menée et ses conclusions. Il a donné l'assurance que le groupe avait fait de son mieux pour remplir son mandat de manière objective, indépendante et avec un sens élevé de ses responsabilités. Il a remercié le PNUD et l'ONU de leur coopération et mentionné l'aide apportée par les États-Unis en ce qui concerne les données. Il a souligné qu'il n'y avait eu aucune tentative d'influencer le groupe au cours du processus.

125. L'enquête avait notamment inclus l'examen d'un grand nombre de documents, l'analyse d'éléments de preuve collectés auprès de diverses sources et plus de 70 entretiens avec d'anciens membres et des membres actuels du personnel du PNUD, de l'ONU et d'autres organisations. Le Président a reconnu que le groupe n'avait pas eu accès ni à des fonctionnaires du gouvernement de Pyongyang, ni à la Banque du commerce extérieur utilisée par le PNUD à Pyongyang, ni à du personnel national.

126. Il a demandé instamment que le rapport soit lu dans son intégralité et non sous forme d'extraits tirés de leur contexte. Il ressortait du rapport qu'au cours de la période couverte par l'enquête, le PNUD avait dépensé 23,8 millions de dollars au titre de la République populaire démocratique de Corée, dont 16,9 millions déboursés en son nom propre et 6,9 millions au nom d'autres entités des Nations Unies. Pour ce qui est des fonds additionnels, environ 14,6 millions de dollars seulement avaient été dépensés au nom du PNUD par d'autres bureaux de pays et d'autres organisations des Nations Unies, dont 7,4 millions avaient été utilisés et fait l'objet de vérifications entre juin 2004 et mars 2008. Environ 7,2 millions de dollars avaient été dépensés mais non vérifiés par le groupe de 1999 à décembre 2003, période antérieure à la mise en œuvre du système Atlas et dont la vérification aurait été trop onéreuse. Se fondant sur des conseils professionnels, le groupe avait décidé de faire état dans son rapport d'un montant situé entre 2,3 millions de dollars et plus de 7 millions de dollars, par rapport au montant de 7,2 millions de dollars que le PNUD avait indiqué mais que le groupe n'avait pas été en mesure de vérifier.

127. Citant le rapport, le Président a indiqué que l'audit avait déterminé que la majeure partie du programme de pays, en particulier les grands projets complexes présentant des risques assez importants, avait été pour l'essentiel gérée, suivie et évaluée conformément aux prescriptions du PNUD. Le groupe avait scrupuleusement examiné 106 projets.

128. Il avait constaté dans la gestion de certains projets quelques carences similaires à celles que l'on pouvait trouver dans de nombreuses banques ou institutions de développement et auxquelles un suivi constant et un contrôle efficace permettraient de remédier.

129. Le groupe était parvenu à la conclusion que les allégations selon lesquelles il n'y avait pas eu de visites sur le terrain étaient sans fondement. Pour ce qui était du double usage de certains biens, le groupe avait pu constater qu'il s'agissait d'une question délicate pour l'ensemble du système des Nations Unies.

130. Il a également présenté l'examen que le groupe avait effectué concernant les allégations d'irrégularités dans les opérations du PNUD en République démocratique populaire de Corée et les représailles que le PNUD aurait exercées contre celui qui avait dénoncé ces irrégularités. Le Président avait examiné lui-même le cas de cette personne. Il était parvenu à la conclusion que si le dénonciateur avait des raisons légitimes de vouloir être protégé contre les représailles, le PNUD n'en avait pas exercé à son encontre. Le dénonciateur avait trompé la mission permanente à laquelle il avait exprimé ses préoccupations.

131. Pour conclure, il a exprimé la satisfaction du groupe face aux résultats de l'examen et encouragé toutes les parties à œuvrer de concert pour améliorer l'efficacité de l'Organisation.

132. Les délégations ont remercié le groupe de sa présentation, de sa détermination et de sa persévérance dans l'élaboration d'un rapport dont beaucoup se plaisaient à souligner le caractère complet et analytique. Nombre d'entre elles se sont félicitées d'avoir la possibilité d'en discuter les résultats de manière franche et transparente.

133. De nombreuses délégations ont relevé que les allégations qui avaient suscité l'audit s'étaient révélées sans fondement. Le groupe avait conclu que, dans l'ensemble, le PNUD avait agi conformément aux règles et procédures en vigueur. Beaucoup ont souligné que la manière dont les activités du PNUD avaient été

présentées dans les médias paraissait avoir été indûment négative, compte tenu des conclusions du rapport, qui étaient conformes à celles d'autres enquêtes effectuées par d'autres parties. Certaines délégations ont exprimé l'espoir qu'il serait possible de réparer le préjudice porté par ces allégations à la crédibilité et à la réputation du PNUD. Beaucoup ont estimé que la question avait désormais été examinée de manière exhaustive et insisté pour qu'il soit mis un terme à son examen.

134. Certaines délégations ont invité le PNUD à s'en tenir à son mandat, qui était d'apporter une assistance technique, et à résister à toute politisation de ses activités, soulignant à cet égard que leur impression était que les allégations avaient été inspirées par des motivations politiques. Elles ont souligné que la politisation des activités de développement risquait d'avoir de graves conséquences pour les millions de pauvres qui, dans le monde, comptaient sur le soutien impartial et efficace du PNUD.

135. Certaines délégations ont déploré que tant de ressources aient été consacrées à la vérification des allégations au-delà de l'audit effectué par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, beaucoup estimant que ces ressources auraient pu être consacrées à des activités de programme ou au renforcement des activités du PNUD. Certaines ont demandé une comptabilisation du coût de l'enquête.

136. Plusieurs délégations ont souligné que cette situation ne devait pas créer un précédent et qu'il fallait rigoureusement éviter de désorganiser les programmes de pays. Il était préférable que les décisions de ce genre soient prises au sein des institutions intergouvernementales.

137. De nombreuses délégations se sont prononcées en faveur de la reprise des activités du PNUD en République populaire démocratique de Corée sur une base mutuellement acceptable, soulignant les besoins urgents de la population locale et les importantes contributions du PNUD visant à y subvenir. Les allégations avaient détourné l'attention du soutien au renforcement des capacités et de l'aide au développement fournis par le PNUD. Certaines délégations ont rappelé la position unique du PNUD qui soutient le Gouvernement dans l'élaboration de politiques efficaces pour faire face aux défis chroniques auxquels doit faire face le pays pour son développement.

138. Une délégation a souligné que l'aide au développement fournie à la République démocratique populaire de Corée ne représentait pas grand-chose par rapport à l'aide fournie à d'autres pays de taille et de population comparables et que l'expérience du PNUD en matière de prévention des crises et de redressement serait utile dans un pays exposé aux catastrophes naturelles. Elle a émis l'idée que l'on pourrait dans le cadre des activités futures du PNUD dans le pays y affecter un directeur de pays ou coordonnateur résident qui jouerait également le rôle de coordonnateur de l'action humanitaire.

139. Un représentant de la République démocratique populaire de Corée, État concerné, a souligné que les rapports du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, d'un sous-comité du Sénat des États-Unis et du groupe d'audit externe indépendant avaient tous conclu que les allégations étaient sans fondement. Selon lui, les questions sous-jacentes qui avaient donné lieu à certaines allégations, notamment les paiements en devises et le recrutement de personnel local, auraient pu être résolues par la consultation plutôt que par ce qu'il a qualifié d'action

unilatérale. Il a invité le PNUD à conserver une pleine objectivité et impartialité dans ses activités et à respecter la souveraineté des pays de programme. Il a invité le Conseil d'administration à examiner la situation de manière impartiale et à prendre une décision juste et objective. Son gouvernement s'engageait à poursuivre sa coopération.

140. Des délégations ont salué les recommandations du rapport visant à améliorer la responsabilisation, la transparence et le contrôle. Elles ont encouragé le PNUD à agir promptement pour les mettre en œuvre, relevant que le groupe avait trouvé des cas où les règles financières et les procédures d'achat n'avaient pas été respectées. Tout en reconnaissant le caractère difficile et particulier de l'environnement de travail du pays, certaines délégations ont souligné que les pratiques administratives du PNUD n'avaient pas été suffisamment solides pour faire face à ces défis. Certaines ont suggéré que le PNUD examine les pratiques administratives d'autres partenaires internationaux de développement dans le pays avant de modifier ses propres procédures.

141. Des délégations se sont dites préoccupées du fait que le groupe avait trouvé des cas de gestion irrégulière, s'agissant en particulier des allégations relatives à de faux billets de banque et au double usage de certaines technologies. Elles ont encouragé le PNUD à améliorer la transparence, la responsabilisation et le contrôle, certaines se félicitant des mesures déjà prises à cet égard, notamment les améliorations apportées aux procédures d'audit interne.

142. De nombreuses délégations ont relevé qu'il existait de vastes possibilités d'application des recommandations du groupe pour l'ensemble de l'Organisation, en particulier dans les environnements difficiles. Beaucoup ont souligné que c'était précisément dans ces environnements difficiles de par le monde que l'on avait le plus besoin du PNUD et ont appelé à l'adoption de recommandations pour améliorer son efficacité. Elles ont demandé au PNUD de rendre compte au Conseil d'administration des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations.

143. Certaines délégations ont estimé que les questions qui avaient donné lieu à l'enquête auraient pu être résolues de manière moins déstabilisante. Elles ont invité le PNUD et les États Membres à faire preuve de retenue dans le traitement des renseignements confidentiels.

144. Des délégations ont par ailleurs invité le PNUD à agir avec prudence dans leurs relations avec les pays dans lesquels il doit opérer et à respecter les avis des pays de programme dans ses consultations et dans l'exécution des programmes de pays.

145. Tout en se félicitant du rapport, une délégation s'est dite préoccupée par certaines des conclusions concernant les carences dans la gestion et le manque de transparence et de contrôle des activités menées en République démocratique populaire de Corée. Elle a relevé que le rapport avait confirmé que certains paiements avaient été effectués en « chèques au porteur » et que dans 74 % des cas le groupe n'avait pas pu vérifier l'identité de certains des bénéficiaires. Elle a aussi relevé que le groupe n'avait pas été en mesure de conclure qu'il n'y avait pas eu de détournement. Elle s'est dite préoccupée par la grande variété de fonds non vérifiables apparemment transférés par le PNUD ou en son nom. Elle a cité la conclusion que le PNUD n'avait pas suffisamment adapté ses pratiques de gestion aux particularités de l'environnement de travail local, et que notamment il ne s'était

pas prémuni contre l'utilisation abusive de comptes par des fonctionnaires du gouvernement et l'utilisation de faux billets de banque. Elle a souligné que bien qu'il n'ait trouvé aucune preuve de représailles à l'encontre de la personne qui avait rapporté à l'origine les allégations, le groupe avait conclu que cette personne avait eu raison de soulever des questions concernant les pratiques du bureau. La délégation a accueilli avec satisfaction la recommandation visant à ce que les audits internes soient mis à la disposition des États Membres et s'est engagée à suivre avec le PNUD la mise en œuvre de cette recommandation et d'autres réformes. La délégation a invité le PNUD, en tant qu'institution désignée comme chef de file pour assurer la cohérence de l'ensemble du système des Nations Unies, à donner le ton en matière de gestion, d'éthique, de transparence et de responsabilisation.

146. Après adoption des décisions et examen du programme de travail provisoire de la deuxième session ordinaire du Conseil exécutif, de nombreuses délégations ont réitéré leur appel pour que, compte tenu des réunions d'information tenues pendant la session, le PNUD reprenne ses activités en République démocratique populaire de Corée. Le Conseil a décidé de tenir lors de sa deuxième session ordinaire de 2008 une consultation informelle sur la République démocratique populaire de Corée.

147. Comme les délégations concernées l'ont demandé au cours de la réunion d'information, les déclarations faites au nom du Groupe des 77 et de la Chine sur la question de la délégation d'Antigua-et-Barbuda sont jointes en annexe au présent rapport.

FNUAP

148. Le FNUAP a organisé une manifestation spéciale intitulée « Au-delà des engagements visant à la réalisation de l'objectif 5 des objectifs du Millénaire pour le développement : le rôle du FNUAP et de ses partenaires ». Ont notamment pris la parole le Ministre éthiopien de la santé, le Représentant permanent du Danemark, le Directeur général de la santé de Côte d'Ivoire, le Directeur général adjoint de l'OMS, un chirurgien spécialisé dans les fistules et le Directeur exécutif du FNUAP.

149. Le FNUAP a également organisé : a) une réunion informelle d'information sur la sécurité des produits de santé génésique; et b) une réunion sur l'action humanitaire visant particulièrement les défis et les possibilités que présente le rétablissement des services de santé maternelle et génésique dans les situations de relèvement et de transition.

Annexe

Déclarations faites au nom du Groupe des 77 et de la Chine par la délégation d'Antigua-et-Barbuda à l'occasion de la réunion d'information sur le rapport d'audit externe indépendant concernant les activités du PNUD en République populaire démocratique de Corée

Mardi 24 juin 2008

150. Monsieur le Président, j'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Je voudrais remercier l'éminent Groupe d'experts de son exposé sur le rapport et ses conclusions. La réunion et la présence devant le Conseil d'administration des membres du groupe d'enquête offrent l'occasion de discuter des conclusions du rapport de manière franche et transparente. Le Groupe reconnaît que, de par leur nature, les opérations du PNUD nécessitent une certaine discrétion et confidentialité si l'on veut qu'il puisse accomplir le plus efficacement possible sa mission fondamentale de développement et que l'aide au développement parvienne à ceux qui en ont le plus besoin.

151. Nous notons avec satisfaction que le groupe d'enquête est parvenu à la conclusion que les allégations étaient sans fondement, ce qui porterait à croire qu'elles étaient d'inspiration politique. Au cours de précédentes réunions du Conseil d'administration sur la question, tant officielles qu'officieuses, le Groupe s'est dit préoccupé par la politisation des programmes de pays du PNUD, qui apportent une aide vitale au développement pour des millions de personnes. Si nous sommes inquiets, c'est parce que nous estimons que ces allégations et suspensions détournent le PNUD de son travail et nuisent à sa capacité de fournir une aide au développement à ceux qui en ont besoin.

152. Depuis la suspension du programme commun en 2007, l'enquête a occulté l'objectif du PNUD, qui est de fournir une aide essentielle au développement et un soutien au renforcement des capacités du peuple de la République populaire démocratique de Corée. Avec la clôture de l'enquête et la publication de ses conclusions, le Groupe estime que la voie est désormais dégagée pour permettre au PNUD de reprendre ses opérations en République populaire démocratique de Corée et de consacrer à nouveau son attention à la fourniture d'une aide au développement et au renforcement des capacités de lutte contre la pauvreté, conformément à son mandat.

153. Après avoir examiné le rapport, le Groupe estime que celui-ci a levé les suspensions et les appréhensions concernant les opérations et les activités locales du PNUD en République populaire démocratique de Corée. Le Groupe demande en conséquence la reprise immédiate du programme commun.

154. Il est regrettable que le PNUD ait dû gaspiller des ressources et du temps précieux – y compris des ressources financières qui auraient pu être consacrées à des programmes – pour se laver des allégations qui ont suscité l'enquête, même après que le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'ONU a terminé son audit en mai 2007.

155. Le Groupe des 77 et de la Chine reconnaît pleinement l'importance de la responsabilisation et du contrôle dans les activités du PNUD, ainsi que la nécessité d'assurer aux États Membres que le PNUD continue d'être tenu pleinement

responsable de ses activités opérationnelles. Dans le même temps, la responsabilisation requiert que l'on préserve la relation entre le PNUD et les pays dans lesquels il opère et que l'on respecte les opinions des pays concernés quant à l'exécution des programmes, de façon à ce que l'aide au développement, si nécessaire, puisse à tout moment parvenir aux pauvres et aux personnes les plus vulnérables et que le PNUD puisse se concentrer sur sa mission fondamentale en matière de développement, la lutte contre la pauvreté.

156. En conclusion, le Groupe des 77 et de la Chine estime que les enquêtes fondées sur des allégations d'inspiration politique et la suspension de programmes de pays au motif de telles allégations ne doivent pas créer un précédent et qu'il faut à tout prix éviter toute interruption des programmes de pays.

157. Enfin, le Groupe des 77 et de la Chine aimerait recevoir des membres du groupe des informations sur le coût de l'enquête en termes de ressources financières et humaines et de temps, son coût d'opportunité pour ce qui est des ressources qui auraient pu être consacrées directement à des programmes de développement et à la lutte contre la pauvreté et enfin les incidences sur le terrain de l'interruption du programme de pays. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Vendredi 27 juin 2008

158. Monsieur le Président, nous sommes satisfaits de la modification apportée au plan de travail qui vient d'être adopté pour la réunion de septembre du Conseil d'administration.

159. Mardi, nous avons eu un débat très intéressant et enrichissant lors de la réunion d'information sur le rapport d'audit externe indépendant concernant les activités du PNUD en République populaire démocratique de Corée. Durant ce débat, de nombreux États Membres ont exprimé leur vif souhait que le PNUD s'implique de nouveau en République populaire démocratique de Corée et relance le programme de pays, sur la base d'un accord mutuel.

160. Le Groupe des 77 aurait à cet égard accueilli avec satisfaction une décision du Conseil d'administration demandant à l'Administrateur du PNUD d'entamer des discussions en vue de la reprise du programme de pays, avec éventuellement un compte rendu, assorti de propositions au Conseil à sa première session ordinaire de janvier 2009. Mais eu égard à la nécessité de maintenir une certaine souplesse sur cette question et au lieu d'une décision à la présente session du Conseil, le Groupe des 77 appelle de ses vœux et attend véritablement une décision sur la question à la deuxième session ordinaire de 2008, à l'issue des consultations informelles. Nous attendons avec intérêt que l'Administrateur annonce, à cet égard, des mesures sur le fond. Nous ne pouvons plus permettre de retard sur la question; il appartient au Conseil d'administration de veiller à ce que des progrès soient réalisés, de façon mutuellement acceptable.

161. Le Groupe demande que soit joint au rapport officiel de la présente réunion du Conseil d'administration un résumé reflétant la profondeur des débats de mardi.

162. Enfin, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous remercier au nom du Groupe des 77 et de la Chine de la manière dont vous avez présidé la session, ainsi que de votre patience et de votre compréhension. Nous remercions également vos vice-présidents de leur dur labeur. Nous attendons avec intérêt de vous revoir à New York. Merci.

Troisième partie
Deuxième session ordinaire

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
à New York, du 8 au 12 et le 19 septembre 2008**

I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2008 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 8 au 12 et le 19 septembre 2008.

2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de la session (DP/2008/L.3) ainsi que le rapport approuvé de la session annuelle de 2008 (DP/2008/37).

3. Le Conseil d'administration a approuvé le calendrier suivant pour ses sessions de 2009 :

Première session ordinaire de 2009 : du 19 au 22 janvier 2009

Session annuelle de 2009 : du 26 mai au 5 juin 2009 (New York)

Deuxième session ordinaire de 2009 : du 8 au 11 septembre 2009

4. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à la deuxième session ordinaire de 2008 figurent dans le document DP/2008/38, qu'il est possible de consulter sur le site suivant : www.undp.org/execbrd.

Débat consacré au FNUAP

II. Déclaration de la Directrice exécutive et questions financières, budgétaires et administratives

5. La Directrice exécutive a commencé sa déclaration en soulignant que de véritables avancées exigeaient non seulement des plans stratégiques mais aussi une collaboration féconde, raison pour laquelle le FNUAP n'aurait pas réussi à devenir une organisation axée davantage sur les activités de terrain et les résultats si elle n'avait pas bénéficié d'un soutien et de directives fermes du Conseil d'administration. Elle a donné au Conseil des informations récentes sur l'évolution de la situation, notamment sur l'état d'avancement de la réorganisation du Fonds. Elle a mis l'accent sur l'importance centrale que revêtait le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) au moment où la communauté internationale préparait la réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que sur la nécessité d'adopter des politiques justes, équitables et centrées sur les besoins des personnes. Elle a souligné qu'il serait impossible d'atteindre le cinquième objectif – l'amélioration de la santé maternelle – tant que les femmes ne bénéficieraient pas de l'accès universel à la médecine de la procréation, notamment en matière de planification familiale, de services professionnels d'assistance à l'accouchement et de soins obstétricaux d'urgence.

6. Dans ses précisions concernant la dix-septième Conférence internationale sur le sida tenue au Mexique, la Secrétaire exécutive a souligné la nécessité d'intensifier les activités de prévention du VIH, comme on l'avait fait pour les traitements, et de renforcer la lutte contre la stigmatisation et la discrimination. Elle a souligné qu'il importait d'établir des liens entre les interventions concernant le VIH et l'hygiène de la sexualité et de la procréation. Elle a mis en lumière les

activités du Fonds concernant la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation, la campagne menée pour éliminer les fistules, la coopération Sud-Sud et la programmation tenant compte des réalités culturelles. Elle a indiqué qu'en 2008 la publication phare du FNUAP portant sur l'état de la population mondiale serait consacrée à la culture, à l'égalité des sexes et aux droits de l'homme (le rapport sera publié le 12 novembre). Elle a présenté M^{me} Nobuko Horibe, nouvelle Directrice du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, en indiquant que cette dernière travaillait au FNUAP depuis 1987.

7. La Directrice exécutive a indiqué que, comme le Conseil d'administration l'avait demandé, des données de référence avaient été établies et des objectifs fixés pour tous les indicateurs du plan stratégique du FNUAP pour l'exercice 2008-2011. Elle a présenté le point de l'ordre du jour relatif aux questions financières, budgétaires et administratives ainsi que la proposition tendant à réviser l'article 14.5 du Règlement financier relatif aux versements à titre gracieux, figurant dans les documents dont le Conseil était saisi (DP/FPA/2008/15 et Corr.1, DP/FPA/2008/16). Elle a indiqué qu'à la suite des attentats d'Alger de 2007 et des menaces sans précédent qui pesaient sur le monde entier, le FNUAP proposait de relever le plafond annuel des versements à titre gracieux, fixé actuellement à 25 000 dollars. Elle a ajouté que ce relèvement permettrait d'harmoniser la pratique du FNUAP avec celle des autres fonds et programmes des Nations Unies. Elle a donné au Conseil des informations sur des questions liées à la budgétisation axée sur les résultats, notamment la classification des coûts. Le texte intégral de la déclaration de la Directrice exécutive peut être consulté sur le site du FNUAP : http://www.unfpa.org/exbrd/2008/2008_second.htm.

8. Enfin, la Directrice exécutive a indiqué au Conseil d'administration que le Secrétaire général l'avait informée qu'il avait prorogé son mandat de deux ans. Les membres du Conseil ont accueilli cette annonce par de chaleureux applaudissements.

9. Les délégations ont félicité la Directrice exécutive de la prorogation de son mandat et lui ont exprimé leurs vifs remerciements et leur admiration pour ses qualités de direction et d'administration. De nombreuses délégations ont affirmé leur appui au FNUAP et leur confiance à l'égard de la Directrice exécutive. Plusieurs délégations ont salué le dévouement du personnel du FNUAP et ont reconnu que les fonctionnaires affectés sur le terrain travaillaient fréquemment dans des conditions difficiles. Des délégations ont mis l'accent sur la part essentielle du FNUAP dans la réalisation du cinquième objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'accès universel à la santé procréative. Elles ont mis l'accent sur le lien entre les droits de l'homme, l'autonomisation des femmes et le développement. En ce qui concerne l'événement de haut niveau relatif aux objectifs du Millénaire pour le développement qui aura lieu prochainement dans le cadre de l'Assemblée générale, des délégations ont indiqué que les progrès vers le cinquième objectif laissaient à désirer et ont préconisé d'accorder une attention accrue à la lutte contre la mortalité maternelle, domaine dans lequel le FNUAP devait jouer un rôle central.

10. Certaines délégations ont souligné le rôle des hommes et des garçons dans la réalisation de l'égalité des sexes et la santé procréative. Il a été rendu hommage aux activités du FNUAP touchant les stratégies sectorielles et les mécanismes de financement commun ainsi que l'éducation sexuelle des jeunes. Des délégations ont

préconisé d'en faire davantage pour faciliter l'accès aux produits de santé en matière de procréation et satisfaire de façon plus complète les besoins de contraceptifs. L'importance de la prévention du VIH a été soulignée. On s'est félicité de l'action menée par le FNUAP pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes et de la mise au point d'une stratégie fondée sur l'utilisation de « lunettes culturelles ». De nombreuses délégations ont appuyé la proposition du FNUAP tendant à réviser les dispositions du Règlement financier relatives aux versements à titre gracieux.

11. La délégation suédoise a affirmé qu'elle avait procédé à une évaluation de ses partenaires multilatéraux et que le FNUAP avait été bien noté pour son efficacité et son action dans des domaines auxquels la Suède attachait une importance prioritaire, tels que la coopération internationale au développement, l'égalité des sexes et les droits de l'homme. La délégation japonaise a remercié la Directrice exécutive d'avoir participé à la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD IV). La délégation néerlandaise a annoncé que les Pays-Bas augmenteraient de plus du double leur contribution au Programme du Fonds en faveur des produits de santé de la procréation et verseraient une contribution de 5 millions d'euros étalée sur trois ans au Programme d'accès universel aux préservatifs féminins. La délégation australienne a annoncé que l'Australie augmenterait également sa contribution au FNUAP.

12. La Directrice exécutive a remercié le Président et les membres du Conseil d'administration et d'autres personnes des félicitations chaleureuses qu'ils lui avaient adressées pour la prorogation de son mandat de deux ans. Elle leur a exprimé sa vive reconnaissance pour leur appui et l'hommage qu'ils avaient rendu à ses qualités de direction et à sa vision, et les a remerciés d'avoir reconnu le dévouement et le travail acharné du personnel du FNUAP. Elle a remercié la Suède d'avoir signalé que le FNUAP avait été bien noté dans le cadre de l'évaluation de ses partenaires multilatéraux. Elle a remercié les Pays-Bas d'avoir doublé le montant de leur aide concernant les produits de santé de la procréation et d'avoir fait une contribution additionnelle au programme de préservatifs féminins, et a constaté en l'appréciant que la délégation avait soulevé l'importante question de l'éducation sexuelle des jeunes. Elle a remercié l'Australie d'avoir annoncé une augmentation de sa contribution au FNUAP ainsi que l'Irlande de son accord de financement pluriannuel. Elle a remercié la Suisse de soutenir sa stratégie de financement tenant compte des réalités culturelles et elle a également remercié le Danemark de l'honneur de l'avoir désignée comme un porte-drapeau de la Campagne et de l'Appel mondial à l'action pour le troisième objectif du Millénaire pour le développement.

13. La Directrice exécutive a réaffirmé le ferme appui du FNUAP à la coopération Sud-Sud ainsi qu'à la coopération Nord-Sud. Elle a assuré au Conseil d'administration que la Division technique du FNUAP s'attachait à faire ressortir les liens entre l'hygiène de la procréation et la pauvreté. Elle souscrivait à l'idée qu'il était indispensable de collaborer avec les hommes et les garçons pour promouvoir l'égalité entre les sexes et l'accès universel à la médecine de la procréation. Elle a pris note de la collaboration du Groupe sur la santé des femmes dans ces domaines d'activité essentiels. Elle a pris note avec appréciation des observations constructives des membres du Conseil concernant les versements à titre gracieux et la nécessité de réviser les règles et règlements financiers pertinents. S'agissant des travaux du Comité de haut niveau sur la gestion sur les pratiques de fonctionnement

des organismes du système des Nations Unies, elle a indiqué que le Comité avait terminé ses travaux et que le Secrétaire général examinait ses conclusions. Enfin, elle a remercié le Président et le Conseil d'administration de son soutien à la mission et à l'action du FNUAP.

14. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2008/26 intitulée « Révision des Règlements financiers du PNUD et du FNUAP ».

III. Programmes de pays et questions connexes

15. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a présenté sept nouveaux projets de programme de pays pour l'Angola, la Côte d'Ivoire, le Kenya, la Mauritanie, le Timor-Leste, Haïti et le Venezuela, ainsi que la troisième prolongation d'un an du programme de pays pour le Liban. Elle a indiqué que les programmes avaient été élaborés dans le cadre d'un processus participatif auquel avaient adhéré les gouvernements respectifs des pays concernés et d'autres parties prenantes nationales et internationales, y compris la société civile. Les Directeurs du Bureau régional pour l'Afrique, du Bureau régional pour les États arabes et du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes ainsi que le responsable par intérim du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique ont donné des précisions sur les programmes de leurs régions.

16. Pendant les débats, les pays de programme ont remercié le FNUAP de l'excellence de la collaboration et de la coopération qu'ils entretenaient avec eux et ont affirmé leur volonté de s'attaquer à des problèmes tels que la mortalité materno-infantile, l'accès aux services de santé de la procréation, notamment la prévention du VIH et les produits de la santé de la procréation, et l'égalité entre les sexes. Les délégations ont mis l'accent sur le processus participatif qui avait permis d'élaborer les documents de programme par pays, avec la participation des autorités nationales, des organisations non gouvernementales (ONG) ainsi que des organisations confessionnelles et d'autres partenaires du développement. Elles ont souligné la nécessité d'améliorer l'accès aux services de santé de la procréation et aux informations connexes, notamment au profit des groupes marginalisés. Elles ont préconisé d'accorder davantage d'attention à la lutte contre la mortalité maternelle, aux produits de santé de la procréation, à la planification familiale, aux soins obstétricaux d'urgence, à la prévention du VIH et à la lutte contre la violence sexiste. En outre, elles ont souligné la nécessité de s'intéresser aux besoins des jeunes, y compris des jeunes non scolarisés, en matière d'hygiène de la sexualité et de la procréation. Une délégation a souligné que l'éducation sexuelle devait être adaptée à l'âge et préconisé d'impliquer davantage les parents. Évoquant son propre programme de pays, une délégation a pris note avec satisfaction des liens établis entre les activités de développement et les mécanismes de préparation et d'intervention en cas de catastrophe.

17. Des délégations ont noté avec appréciation que le FNUAP mettait l'accent sur le renforcement des capacités nationales. Elles ont demandé des renseignements sur les partenariats concernant la violence sexiste. Une délégation a estimé que, compte tenu du récent coup d'État en Mauritanie, le FNUAP devrait envisager de réviser le projet de programme du pays en vue de l'adapter à la nouvelle situation. Dans ses précisions sur la situation politique actuelle, la délégation mauritanienne a mis l'accent sur l'attachement du pays à la démocratie et à la bonne gouvernance. Des

délégations ont félicité la Directrice exécutive pour la prorogation de son mandat de deux ans et ont affirmé leur confiance à son égard. Ils l'ont assurée de leur appui sans réserve.

18. La Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Programme) et les directeurs des différents bureaux régionaux ainsi que le responsable par intérim ont remercié les membres du Conseil d'administration de leurs conseils et ont indiqué que les observations seraient transmises aux pays concernés afin qu'ils puissent en tenir compte pour achever leurs programmes. Ils ont assuré au Conseil que les activités de programmation du FNUAP s'inscrivaient dans les cadres nationaux et les activités et priorités nationales de planification du développement. Les programmes soutenus par le FNUAP avaient pour but de répondre aux besoins des populations, notamment à ceux des groupes les plus défavorisés. En outre, ils mettaient fortement l'accent sur l'appropriation et la conduite des programmes par les pays et sur le renforcement des capacités. Les activités du Fonds avaient été entreprises en collaboration étroite avec les gouvernements, les ONG et d'autres partenaires du développement. Le renforcement du personnel sanitaire était un domaine d'activité important dans lequel le FNUAP agissait de concert avec l'OMS. Dans les domaines de l'éducation sexuelle en milieu scolaire ou extrascolaire, le FNUAP agissait en coordination avec l'UNICEF et d'autres partenaires. Il agissait de même en collaboration avec UNIFEM et d'autres partenaires dans la lutte contre la violence sexiste.

19. Conformément à la décision 2006/36, le Conseil d'administration a approuvé les programmes de pays concernant le Bénin, la République du Congo, le Niger, le Nigéria et le Soudan, qui avaient été examinés et évalués à la session annuelle de 2008. Le Conseil a approuvé la prolongation du programme concernant le Liban. En outre, il a pris note des documents de programmes concernant l'Angola, la Côte d'Ivoire, le Kenya, la Mauritanie, le Timor-Leste, Haïti et le Venezuela et des observations formulées à leur sujet, qui seraient communiquées aux pays concernés afin qu'ils puissent en tenir compte lorsqu'ils achèveraient leurs programmes. Conformément à la décision 2006/36, une fois achevés, les programmes seraient mis en ligne sur le site Web du FNUAP dans les six semaines suivant leur examen, et approuvés à la première session ordinaire du Conseil.

Débat consacré au PNUD

IV. Déclaration de l'Administrateur

20. L'Administrateur a présenté ses condoléances aux familles des sept fonctionnaires des Nations Unies, dont cinq fonctionnaires du PNUD, qui avaient péri récemment dans un accident d'avion, en République démocratique du Congo.

21. L'Administrateur a fait le point sur le ralentissement de l'économie mondiale déclenché par la crise financière touchant les pays développés. Il a observé qu'alors que la plupart des pays en développement assistaient à une diminution de leurs exportations et voyaient les hausses des prix des produits de base dépassées par l'augmentation extraordinaire des prix du pétrole et des denrées alimentaires, le ralentissement de l'économie avait été atténué dans une certaine mesure par une croissance vigoureuse dans certains pays asiatiques en développement. Toutefois, même ces marchés subissaient des pressions inflationnistes sans précédent. L'Administrateur a préconisé que le PNUD et la communauté internationale

réagissent de façon coordonnée en vue de stimuler l'économie sans aggraver l'inflation.

22. Prenant note des nombreuses initiatives annoncées récemment en réaction à la crise économique mondiale, l'Administrateur a affirmé qu'en dépit d'une croissance apparente de l'aide aux pays en développement, le montant des financements avait en réalité diminué. Il a signalé que l'échec du cycle le plus récent des négociations commerciales de Doha était un élément qui contribuait lui aussi à inciter la communauté mondiale à se joindre à l'action menée pour lutter contre la pauvreté et corriger les asymétries de croissance et de développement.

23. L'Administrateur a estimé que le PNUD était en bonne santé financière et a signalé une augmentation en valeur nominale des contributions volontaires (ressources de base et autres ressources), à 5,2 milliards de dollars. Toutefois, il a jugé préoccupant le fait que le ratio des ressources ordinaires aux autres ressources n'était que de 1 à 4, et encouragé les États Membres à accroître leurs contributions et à en améliorer la prévisibilité.

24. L'Administrateur a décrit les mesures prises pour améliorer la transparence des programmes et opérations du PNUD, notamment l'élargissement de la gamme des renseignements proposés sur les sites Web des bureaux de pays. Il a évoqué les efforts visant à donner plus largement accès aux audits internes tout en préservant leur confidentialité et en assurant une utilisation et une divulgation appropriées des informations. Le texte de la déclaration de l'Administrateur est disponible dans son intégralité sur le site Web du Conseil exécutif (www.undp.org/execbrd).

25. Les délégations ont reconnu le rôle essentiel que le PNUD jouait dans les pays en tant que partenaire du développement. Nombre d'entre elles ont adhéré à l'analyse de l'Administrateur concernant la situation économique mondiale, estimant que le changement climatique et les crises alimentaire et énergétique remettaient en cause la capacité de développement de nombreux pays et accentuaient l'importance des interventions du PNUD. Elles ont souligné l'importance des principes de l'appropriation et du contrôle des programmes et projets par les pays concernés.

26. Des délégations ont estimé que, compte tenu de l'échec du dernier cycle des négociations commerciales de Doha, le rôle dirigeant du PNUD à l'échelle mondiale deviendrait encore plus crucial pour les perspectives de développement des pays les plus pauvres. Plusieurs délégations ont appelé les pays donateurs et les pays de programme à réaffirmer de façon concrète et mesurable leur volonté d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Certaines d'entre elles ont demandé instamment au PNUD d'accorder une attention spéciale aux pays les moins avancés en mettant particulièrement l'accent sur l'Afrique.

27. De nombreuses délégations ont pris acte avec satisfaction de la phase d'exécution du plan stratégique pour l'exercice 2008-2011. Certaines d'entre elles ont affirmé de nouveau que la lutte contre la pauvreté devrait rester l'objectif suprême de l'action pour le développement humain intégrée dans toutes les interventions du PNUD.

28. Des délégations ont salué les progrès des activités visant à renforcer la cohérence de l'ensemble du système des Nations Unies. Certaines ont évoqué les résultats positifs des programmes pilotes « Unis dans l'action ». Elles se sont dites confiantes que le Programme d'action d'Accra stimulerait encore davantage les

efforts d'harmonisation. D'autres ont approuvé les mesures tendant à améliorer et accroître la responsabilité, la transparence et le contrôle. Elles se sont félicitées de l'ampleur des informations diffusées sur le site Web des bureaux de pays. Plusieurs d'entre elles ont fait observer que les informations financières étaient présentées de façon plus claire et compréhensible que précédemment. Certaines ont souligné qu'il importait de renforcer la confiance à l'égard du PNUD et d'autres organismes du système des Nations Unies.

29. Plusieurs délégations ont tenu à exprimer leurs condoléances aux familles des personnes qui avaient perdu la vie dans l'accident d'avion en République démocratique du Congo.

V. Questions financières, budgétaires et administratives

30. L'Administrateur associé a présenté un aperçu des questions financières, budgétaires et administratives. Il a confirmé que les recettes totales s'étaient élevées à 5 milliards 630 millions de dollars en 2007, soit une augmentation de 8 % en valeur nominale. Il a signalé cependant que les ressources ordinaires continuaient d'être largement inférieures aux autres ressources selon un ratio de 1 à 4, tendance préoccupante qui compromettrait les efforts faits pour renforcer la prévisibilité des fonds destinés à financer régulièrement et à long terme les stratégies de renforcement des capacités. Il a indiqué que les dépenses globales – 4 milliards 770 millions de dollars – s'étaient stabilisées en dépit du fait que les dépenses imputées sur les ressources ordinaires avaient augmenté de 7 %.

31. L'Administrateur associé a évoqué le rôle essentiel que le PNUD jouait dans le système des Nations Unies, notamment en gérant pour le compte d'autres organismes des Nations Unies un volume croissant de ressources, évalué à 1 milliard 910 millions de dollars en 2007 (contre 1 milliard 80 millions de dollars en 2006). Il a expliqué les projets du PNUD consistant à adopter dès 2010 les normes comptables internationales pour le secteur public, qui permettraient d'harmoniser les politiques comptables de l'ensemble des organismes du système des Nations Unies et d'en accroître la responsabilité et la transparence. Il a appelé l'attention sur le projet expérimental d'une durée de quatre ans, dont le démarrage était prévu en septembre 2008, dans le cadre duquel le PNUD verserait des contributions financières à des fonds communs et à des fonds d'appui aux budgets sectoriels à la demande des pays de programme. Il a exposé les mesures tendant à harmoniser les méthodes de classification des coûts et de budgétisation axée sur les résultats utilisées par le PNUD, le FNUAP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

32. L'Administrateur associé a expliqué une proposition tendant à modifier le règlement financier en vue d'autoriser dans certaines situations d'urgence les versements à titre gracieux dépassant les plafonds en vigueur et présenté de nouvelles méthodes d'intervention et de gestion visant à régler les problèmes de gestion des ressources humaines liés à l'érosion des effectifs et à l'égalité entre les hommes et les femmes.

33. Des délégations se sont dites préoccupées par la persistance du ratio de 1 à 4 entre les ressources ordinaires et les autres ressources, estimant que l'instabilité actuelle du climat économique mondial devrait inciter à accroître la stabilité et la prévisibilité des ressources ordinaires. Elles ont exprimé leur adhésion à l'idée de

ramener ce ratio environ au tiers. De nombreuses délégations ont demandé instamment au PNUD de réduire les dépenses d'appui et invité les États Membres à augmenter les ressources ordinaires du PNUD.

34. S'agissant de la manière dont le PNUD s'adapte à l'évolution de la conjoncture de l'aide, plusieurs délégations ont demandé des informations supplémentaires sur les propositions concernant la mise en commun des fonds et l'appui aux budgets sectoriels. Certaines se sont dites favorables à la proposition du PNUD d'associer les processus d'appui aux budgets sectoriels ou les mécanismes de financement au niveau des pays. D'autres ont affirmé que toute nouvelle méthode d'assistance envisagée devrait découler d'une résolution de l'Assemblée générale et respecter les prescriptions de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement.

35. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2008/26 relative à la révision des règlements financiers du PNUD et du FNUAP, la décision 2008/27 relative à l'examen annuel de la situation financière du PNUD en 2007, la décision 2008/28 sur les activités du Bureau des services d'achat interorganisations pour l'exercice biennal 2006-2007 et la décision 2008/29 sur le rôle du PNUD dans l'évolution de la conjoncture de l'aide au niveau national. Le Conseil a pris note du rapport sur les dépenses engagées par le système des Nations Unies au titre de la coopération technique en 2007 (DP/2008/40) et de l'additif à ce document (DP/2008/40/Add.1).

VI. Évaluation

36. La Directrice du Bureau de l'évaluation du PNUD a présenté l'évaluation du troisième cadre de coopération mondiale. Elle a expliqué que l'évaluation portait sur l'utilité, l'efficacité et la viabilité du cadre et indiqué que les auteurs de l'évaluation avaient estimé qu'un tel cadre était certes nécessaire au niveau mondial, mais que les contributions dont il avait bénéficié avaient été décevantes. Parmi les recommandations, elle a souligné la nécessité de définir plus clairement le rôle mondial et l'orientation stratégique des futurs programmes mondiaux tout en améliorant les résultats et en renforçant les cadres ou dispositifs de redevabilité, d'améliorer les stratégies institutionnelles et les mécanismes de réalisation, d'harmoniser la gestion des programmes mondiaux avec les pratiques institutionnelles en vigueur, et de créer des partenariats stratégiques et durables avec les organismes des Nations Unies et d'autres institutions s'occupant de développement.

37. La Directrice adjointe du Bureau des politiques de développement du PNUD a indiqué que l'administration avait reconnu la nécessité de renforcer la surveillance et l'évaluation des programmes à l'échelle mondiale et de les gérer plus efficacement. En outre, elle a décrit les mesures prises pour harmoniser plus étroitement le programme mondial avec le plan stratégique pour l'exercice 2008-2011 et avec l'examen triennal des activités opérationnelles.

38. Des délégations ont accueilli favorablement les conclusions de l'évaluation et encouragé le PNUD à adopter ces recommandations.

39. Une délégation a encouragé le Conseil d'administration à tenir compte des observations précédentes concernant le cadre, des débats sur le plan stratégique pour 2008-2011 et de l'examen triennal le plus récent des activités opérationnelles. Une

autre délégation a encouragé le PNUD à renforcer les indicateurs et à améliorer la diffusion nationale et régionale des résultats concernant le VIH/sida et l'égalité entre les hommes et les femmes.

40. La Directrice a présenté l'évaluation du rôle du PNUD dans la gestion de l'environnement et de l'énergie axée sur le développement durable et de sa contribution en la matière. Elle a souligné les recommandations invitant le PNUD à reformuler ses priorités stratégiques en vue de répondre aux priorités nationales des pays participants, à combler les lacunes de son action concernant les priorités environnementales locales, à renforcer la concertation sur les politiques avec les pays de programme, à intégrer l'environnement et l'énergie dans d'autres domaines d'intervention et à accroître les capacités des bureaux de pays.

41. L'Administrateur associé a décrit les mesures que le PNUD avait prises pour renforcer la culture du contrôle et de l'évaluation dans l'ensemble de l'organisation.

42. Des délégations ont accueilli l'évaluation avec satisfaction, notant que les activités de la Banque mondiale concernant l'environnement et l'énergie étaient évaluées concurremment. Elles ont loué les conclusions de l'évaluation qui pourraient, selon elles, inspirer une stratégie viable à l'échelle des pays, et encouragé le PNUD à accroître la cohérence de ses politiques et programmes et à améliorer la division des tâches entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. Elles ont encouragé le PNUD à éviter la fragmentation, les chevauchements et la dilution des activités de développement.

43. Des délégations ont engagé instamment le PNUD à concevoir ses politiques en fonction des priorités nationales plutôt que des fonds disponibles, et à contribuer au renforcement des capacités des pays de faire face aux changements climatiques. Elles ont recommandé au PNUD de réorienter ses interventions sur l'adaptation au changement climatique plutôt que sur l'atténuation de ses effets.

44. Des délégations ont fait observer que les données brutes sur les activités environnementales du PNUD étaient insuffisantes. Elles ont constaté que les rapports du PNUD portaient généralement sur les activités plutôt que sur les résultats et l'ont encouragé à remédier à cette situation.

45. Des délégations ont pris note des mesures que l'administration avait prises en vue de combler les lacunes de l'évaluation, notamment du fait que cette dernière n'avait tenu compte que de l'expérience acquise dans huit pays seulement et qu'elle ne reposait pas entièrement sur des éléments empiriques.

46. La Directrice a présenté l'évaluation du programme de travail du Bureau de l'évaluation.

47. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2008/30 sur le rôle et la contribution du PNUD dans les domaines de l'environnement et de l'énergie et la décision 2008/31 sur le programme de travail du Bureau de l'évaluation.

VII. Programmes de pays et questions connexes

48. L'Administrateur associé a présenté les projets de descriptif de programme de pays pour l'Angola, la Côte d'Ivoire, Haïti, le Kenya, la Mauritanie, le Niger, la République du Congo, le Timor-Leste et le Venezuela, les prolongations de programme pour le Burundi et le Liban et les projets de descriptif de programme de

pays terminés pour le Bénin, Maurice, le Nigéria et le Soudan. En outre, il a présenté le quatrième programme mondial.

49. Des délégations ont exprimé leur appui aux programmes de pays présentés. Les délégations de plusieurs pays dont le programme était en cours d'examen ont pris la parole pour indiquer l'importance des contributions du PNUD à leurs plans nationaux de développement. Nombre d'entre elles ont rendu hommage au processus de consultation qui avait accompagné l'élaboration de documents de programme de pays. D'autres ont invité instamment le PNUD à veiller à ce que ses interventions tiennent compte de ses avantages relatifs.

50. Plusieurs délégations ont encouragé les États Membres à soutenir les activités de relèvement entreprises à Haïti après les destructions causées par trois cyclones successifs en 2008.

51. Une délégation a suggéré de faire figurer dans le projet de programme de pays pour le Niger une analyse détaillée des activités d'après conflit engagées dans ce pays.

52. La délégation de l'un des pays dont le programme était à l'examen a affirmé que l'indice de développement humain de ce dernier ne reflétait pas fidèlement les améliorations récentes des services sociaux. La délégation a annoncé que son gouvernement avait récemment pris des mesures en vue d'améliorer ses données statistiques quant à leur précision.

53. Deux délégations ont suggéré de reporter l'adoption du programme de pays pour la Mauritanie en raison du coup d'État qui venait de se produire dans ce pays. La délégation mauritanienne a assuré au Conseil exécutif que la situation politique dans son pays ne gênerait pas les activités du PNUD.

54. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a présenté le nouveau représentant résident pour le Myanmar, qui a donné un aperçu du programme d'assistance du PNUD à ce pays. Il a remercié la communauté internationale de son soutien, de sa sympathie et de l'aide généreuse qu'il avait fournie à la suite du cyclone Nargis.

55. Des délégations ont exprimé le soutien de leur pays à la population du Myanmar et ont félicité le PNUD de sa contribution à l'effort de relèvement. Une délégation a encouragé le PNUD à engager avec le Gouvernement un processus de concertation sur des problèmes importants de développement, tels que les dysfonctionnements des marchés de produits agricoles, l'accès au microcrédit et la compréhension de la nature, de l'ampleur et des causes de la pauvreté. Une autre délégation a affirmé que le rapport sur l'Initiative pour le développement humain contenait une somme importante d'informations et demandé qu'il soit diffusé sur le site du Conseil d'administration dès qu'il serait achevé.

56. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2008/32 sur l'évaluation du troisième cadre de coopération mondial et sur le quatrième programme mondial pour l'exercice 2009-2011. Le Conseil a approuvé selon la procédure d'approbation tacite les programmes de pays pour le Bénin, Maurice et le Nigéria en ce qui concerne l'Afrique et pour le Soudan en ce qui concerne les États arabes.

57. Le Conseil d'administration a pris note des projets de descriptif de programme de pays pour l'Angola, la Côte d'Ivoire, Haïti, le Kenya, la Mauritanie, le Niger, la République du Congo, le Timor-Leste et le Venezuela ainsi que des observations

formulées à leur sujet. Il a entendu un exposé sur l'action menée par le PNUD à la suite de la situation d'urgence humanitaire créée par le cyclone Nargis.

VIII. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

58. Le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a présenté un rapport sur la structure de gouvernance de l'organisation et rendu compte de la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2004-2005 et de la situation du rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes des Nations Unies. Il a signalé que le Comité des vérificateurs aux comptes avait émis au sujet de l'organisation sa première opinion sans réserve depuis six ans, et que le PNUD avait déjà donné suite à 23 des recommandations d'audit et comptait appliquer les autres avant la fin de l'année. Il a affirmé que des annonces de contributions avaient été obtenues pour le financement des dépassements de dépenses occasionnées par les coûts de l'assistance fournie à l'Afghanistan pour les élections de 2005. Il a présenté des projets visant à procéder au reclassement des postes afin d'aligner ceux du PNUD sur ceux des autres organismes des Nations Unies.

59. Des délégations ont salué les progrès accomplis par l'organisation depuis son dernier rapport, notant en particulier qu'elle avait reçu une opinion sans réserve du Comité des vérificateurs aux comptes, la première depuis six ans. Elles se sont félicitées des améliorations financières et opérationnelles réalisées ainsi que de l'efficacité avec laquelle l'administration avait donné suite aux recommandations du Conseil et elles ont demandé instamment à l'organisation de donner suite à toutes les recommandations en suspens. Elles ont exprimé leur appui à tous les changements qu'il était envisagé d'apporter à la structure de gouvernance de l'organisation, affirmant que les changements structurels et ceux concernant la présentation des rapports placeraient l'entière responsabilité du bon fonctionnement de l'organisation sur les épaules du Directeur exécutif.

60. Une délégation a voulu savoir si les changements envisagés appelleraient l'adoption d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les responsables du Bureau des services et projets ont répondu que certains aspects des propositions pourraient nécessiter l'accord de l'Assemblée générale.

61. Après avoir répondu aux interventions des délégations, le Directeur exécutif a informé le Conseil d'administration que le Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies avait chargé une équipe spéciale d'enquêter sur des irrégularités qui avaient peut-être été commises dans l'un des pays aidés par l'organisation.

62. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2008/33 sur la suite donnée aux recommandations du Comité des vérificateurs aux comptes pour l'exercice biennal 2004-2005, la décision 2008/34 sur les activités d'achat des organismes des Nations Unies et la décision 2008/35 sur la structure de gouvernance du Bureau des services et projets.

IX. Coopération Sud-Sud

63. Le Directeur du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud a présenté le quatrième cadre de la coopération Sud-Sud. Il a signalé que ce dernier était conforme aux recommandations du Conseil d'administration qui l'avait invité à s'inspirer des expériences précédentes et à rechercher des résultats mesurables. Il y était préconisé d'agir en collaboration, méthode propre à accroître la réactivité, à renforcer les partenariats, à garantir des résultats et à assurer la transparence et la responsabilité aux fins du développement des États Membres. Il a ajouté que le cadre permettrait de fournir des services d'analyse des politiques et des tendances de la coopération Sud-Sud à l'ensemble des organismes des Nations Unies et de tirer parti des capacités existantes afin d'éviter les chevauchements et d'optimiser l'utilisation des ressources.

64. Des délégations ont souligné l'importance de la coopération Sud-Sud pour le développement. Elles ont reconnu son rôle fondamental dans le dispositif évolutif mondial d'aide et signalé son importance primordiale dans le plan stratégique pour l'exercice 2008-2011.

65. De nombreuses délégations ont souligné que la coopération Sud-Sud devait compléter la coopération Nord-Sud et non la remplacer, et encouragé les parties prenantes à reconnaître les possibilités qu'elle offrait en matière de développement des capacités et de coordination de l'action menée pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Certaines délégations ont présenté des exemples de coopération Sud-Sud concernant leur propre pays et encouragé les États Membres à privilégier la coopération Sud-Sud et triangulaire.

66. Des délégations ont souscrit aux orientations et à la stratégie définies dans le quatrième cadre de coopération ainsi qu'aux efforts du PNUD visant à faire de la coopération Sud-Sud la clef de voûte des activités de développement des Nations Unies. Certaines ont fait observer en particulier que le cadre avait pour but d'aider les pays de programme à optimiser les effets de la coopération Sud-Sud au niveau local. Elles ont rappelé au PNUD qu'il convenait de tenir compte des recommandations formulées dans l'évaluation la plus récente de sa contribution à la coopération Sud-Sud.

67. Quelques délégations ont encouragé le PNUD à élargir les domaines dans lesquels la coopération Sud-Sud pourrait s'intégrer dans ses interventions pour le développement.

68. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2008/36 sur le quatrième cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud.

Débat consacré conjointement au PNUD et au FNUAP

X. Suivi de la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA

69. L'Administrateur assistant adjoint et Directeur adjoint du Bureau des politiques de développement du PNUD et la Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Programme) ont présenté conjointement le rapport sur l'application des

décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP/2008/54-DP/FPA/2008/13).

70. Des délégations se sont dites satisfaites de ce que faisaient le FNUAP et le PNUD afin de coordonner et soutenir l'action menée par les Nations Unies pour contrer la pandémie de sida en collaboration avec ONUSIDA. Elles se sont félicitées de la création des équipes conjointes des Nations Unies sur le sida et ont demandé instamment au PNUD et au FNUAP d'aider ces dernières à examiner chaque année au niveau national les programmes conjoints, en vue d'en évaluer les progrès et les effets. Elles ont souligné que ces examens annuels devraient être pris en compte dans les processus d'examen nationaux et que le secrétariat d'ONUSIDA et d'autres participants qui parrainent les projets au niveau régional et au siège devraient en contrôler la qualité. Des délégations ont estimé que si l'examen prévu prochainement par l'Équipe mondiale mixte d'appui à la mise en œuvre (GIST) signalait des chevauchements avec les activités d'ONUSIDA, il conviendrait alors de définir et rationaliser les rôles et responsabilités respectifs. Le FNUAP a reçu des félicitations pour avoir dirigé efficacement l'Équipe GIST et, en particulier, pour lui avoir donné des conseils constructifs. Plusieurs délégations se sont enquis des progrès de la mise en œuvre des projets pilotes concernant l'égalité des sexes et le sida mentionnés dans le rapport. Elles ont encouragé fermement le FNUAP et le PNUD à accroître leurs efforts de prévention de la transmission du VIH entre : a) les hommes qui ont des relations homosexuelles; et b) les travailleurs sexuels.

71. Plusieurs délégations ont affirmé qu'il était essentiel que les organismes du système des Nations Unies mènent l'action contre le VIH et le sida en coopération étroite avec la Banque mondiale, sous la conduite des autorités nationales des pays de programme, dans le cadre de la mise en œuvre des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Elles ont posé des questions sur la division internationale du travail avec le Fonds mondial, en ce qui concerne notamment le financement et la fourniture de l'aide technique et le renforcement des dispositifs sanitaires. Plusieurs délégations ont exprimé leur appui aux efforts faits par le FNUAP et le PNUD pour améliorer l'intégration des droits relatifs à l'égalité entre les sexes et à l'hygiène de la sexualité et de la procréation dans les directives du Fonds mondial concernant les propositions de projets. S'agissant du budget-plan de travail intégré (BPTI), des délégations se sont prononcées en faveur de la proposition de porter à quatre ans la période prévue pour réduire les coûts des transactions et s'aligner sur les plans stratégiques du PNUD et du FNUAP. Elles ont rappelé l'engagement pris par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies lors de la récente conférence sur le sida tenue au Mexique de veiller à ce que les organismes des Nations Unies soient unis dans l'action contre le VIH/sida et à faire en sorte que cette maladie reste une question prioritaire à l'échelle du système.

72. La Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Programme) a remercié les délégations de leurs commentaires constructifs et de leur appui. Elle a indiqué que l'organisation suivrait la suggestion tendant à ce que les examens annuels soient pris en compte dans les processus d'examen nationaux. Elle a affirmé qu'un bilan du suivi de l'examen de l'Équipe spéciale mondiale serait présenté à la session annuelle du Conseil d'administration en 2009. Elle a assuré au Conseil que les rôles de l'Équipe et d'ONUSIDA se complétaient et permettaient des effets de synergie. Elle a indiqué que, dans le cadre de la division du travail entre les organismes, le FNUAP jouait un rôle de chef de file dans les activités relatives à la sexualité et au VIH suivant une méthode fondée sur le respect des droits. Elle a signalé que le

FNUAP disposait dans les bureaux de pays du Fonds de 120 coordonnateurs de la lutte contre le VIH. Elle a souligné que le FNUAP collaborait avec un certain nombre de partenaires, notamment des représentants de la société civile. Elle a ajouté que, pour ce qui était des questions complexes et sensibles, le FNUAP organisait à l'intention du personnel des Nations Unies des activités de formation sur les groupes de population les plus exposés aux risques.

73. En ce qui concerne l'accès à l'assistance technique, le Chef du Service VIH/sida du FNUAP a indiqué que l'Équipe GIST avait élaboré un document intitulé « Principes de l'assistance technique » qui définissait les rôles, les responsabilités et les droits de ceux qui fournissaient ou recevaient une assistance technique. Le document portait également sur les résultats de la collaboration Nord-Sud et Sud-Sud. Concernant les équipes conjointes sur le VIH/sida, il a indiqué qu'un examen portant sur l'Afrique australe et l'Asie du Sud-Est était en cours. L'examen avait été effectué dans cinq pays et était en cours dans cinq autres. En outre, un examen indépendant de la stratégie adoptée par le FNUAP en vue de renforcer les capacités des pays et des bureaux régionaux se poursuivait en collaboration avec le secrétariat d'ONUSIDA, l'objectif étant d'assurer une programmation unitaire. Il a ajouté que tous les États Membres seraient en mesure d'accéder individuellement aux informations sur l'assistance technique en consultant le site d'ONUSIDA. En l'état, des données étaient disponibles sur 10 pays, nombre qui augmenterait au cours des mois suivants.

74. Les principaux administrateurs du PNUD ont décrit les efforts que l'organisation faisait pour fournir des directives sur les stratégies de prise en compte de l'égalité des sexes et indiqué qu'un nombre croissant de pays de programme souhaitaient que des partenaires les aident à renforcer leur capacité à traiter les questions d'égalité des sexes. Ils ont indiqué que le PNUD était sur le point de conclure des accords concernant des projets pilotes envisagés dans des pays d'Afrique australe, d'Amérique latine et d'Asie. Ils ont rappelé que les organismes affiliés à ONUSIDA pouvaient mettre à la disposition des pays des fonds d'accélération du programme afin de stimuler les activités relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes. Ils ont affirmé que la question de la transmission du VIH/sida entre conjoints suscitait un renouveau d'attention et se sont engagés à poursuivre l'effort conjoint visant à répertorier les bonnes pratiques.

75. Le Conseil d'administration a pris note du rapport (DP/2008/54-DP/FPA/2008/13).

XI. Audit et contrôle internes

76. L'Administrateur associé du PNUD a présenté le système de redevabilité du Programme des Nations Unies pour le développement (cadre de redevabilité et politique de surveillance) (DP/2008/16/Rev.1). La Directrice exécutive adjointe (aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion du FNUAP) a présenté la politique de surveillance du FNUAP (DP/FPA/2008/14). Le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a présenté le cadre de redevabilité et les politiques de surveillance du Bureau (DP/2008/55).

77. Une délégation s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine a pris acte des efforts faits par les organisations pour améliorer les systèmes de

redevabilité et les a encouragées à les poursuivre. Concernant la divulgation des rapports d'audit interne, le Groupe a affirmé qu'une telle mesure devrait être l'exception absolue plutôt que la règle. Faisant observer que les rapports d'audit interne étaient des instruments de gestion interne, le Groupe a affirmé que le Conseil d'administration devrait établir la validité des demandes de divulgation, estimant que le Conseil et les pays concernés devraient être pleinement associés à l'adoption de toute décision de divulgation. Le Groupe a affirmé qu'une politique ferme et stricte devrait prévenir la divulgation de rapports d'audit interne motivée par des considérations politiques et respecter les principes de confidentialité. Le Groupe a estimé que le Conseil devait pouvoir choisir entre différentes solutions en cas de violation de la confidentialité. Le Groupe a souligné que l'aide au développement ne devrait en aucune manière être liée à des conditions politiques. Le Groupe a exprimé l'espoir que le Conseil parviendrait à un consensus.

78. De nombreuses délégations se sont félicitées de la qualité et de l'exhaustivité des documents. Certaines ont affirmé que les documents du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS figuraient parmi les premiers documents dans lesquels des politiques de redevabilité et de contrôle avaient été adoptées par les fonds et programmes des Nations Unies et qu'ils serviraient d'exemple aux autres organismes du système. Plusieurs délégations se sont félicitées des mesures d'harmonisation et ont regretté les différences mineures. Elles ont exprimé l'espoir que le FNUAP et l'UNOPS donneraient suite à la proposition du PNUD tendant à ce que le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit soit annexé à leurs rapports annuels respectifs d'audit et de contrôle internes. Elles ont souligné que les trois organisations devaient prendre l'engagement de respecter la confidentialité et les ont priées d'annexer à leurs documents respectifs un texte commun à cet effet. Étant donné le nombre élevé de rapports relatifs à la redevabilité soumis au Conseil d'administration, les délégations ont demandé aux organisations de commencer d'envisager de rationaliser, de simplifier et de réorganiser les rapports et le calendrier prévu pour leur élaboration.

79. Plusieurs délégations ont estimé que les systèmes de redevabilité aideraient le Conseil d'administration à proposer à l'administration des orientations stratégiques sans pratiquer la microgestion. Elles ont mis l'accent sur la nécessité d'éviter toute politisation du processus de divulgation et de veiller à ce que la divulgation de rapports d'audit interne ne mette pas les pays en difficulté. Elles ont souligné la nécessité d'adopter un calendrier. Une délégation a préconisé des améliorations en ce qui concerne la définition de la confidentialité, les éclaircissements à donner sur les rôles et responsabilités en matière de redevabilité au niveau des pays et l'adoption d'indicateurs ou de résultats permettant de contrôler la mise en œuvre et l'efficacité des politiques. Quelques délégations ont recommandé instamment l'instauration d'un dialogue et de liens actifs entre le Comité consultatif indépendant et le Conseil d'administration. Une délégation a affirmé que le Conseil devrait avoir accès à tous les rapports d'audit interne sauf dans les cas où cela pourrait léser les droits de particuliers à une procédure régulière. Elle a en outre insisté sur la nécessité d'assurer l'indépendance du Bureau de la déontologie du PNUD et du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit. Une autre délégation a voulu savoir comment le Comité consultatif indépendant pourrait préserver son indépendance s'il était élu par le Conseil d'administration et s'il relevait du Conseil.

80. L'Administrateur associé du PNUD a remercié les délégations de leurs interventions et s'est félicité du processus de consultation en cours. Il a pris acte des préoccupations exprimées au sujet des définitions de la redevabilité et de la surveillance, de l'importance donnée au maintien d'un dialogue ouvert entre les États Membres et de la nécessité de traiter les questions confidentielles avec le doigté voulu. Il a évoqué les efforts en cours visant à harmoniser les politiques du PNUD avec celles d'autres organismes des Nations Unies et s'est dit favorable à la proposition tendant à ce que le Comité consultatif indépendant relève directement du Conseil d'administration. Il a établi une distinction entre le fait de consulter le Conseil d'administration sur la nomination du directeur du Bureau d'évaluation, dont les fonctions ont des incidences directes sur l'efficacité des fonctions de contrôle du Conseil, et le processus de nomination du directeur de l'Office de l'audit et des investigations, organe indépendant. Il a invité les délégués à réfléchir aux meilleurs indicateurs qu'on pourrait utiliser pour examiner régulièrement l'efficacité des deux bureaux.

81. La Directrice exécutive adjointe (aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion) du FNUAP a remercié les délégations de leurs observations et conseils constructifs et d'avoir reconnu les efforts diligents des trois organismes. Répondant à la question concernant la redevabilité au niveau des pays, elle a assuré aux membres du Conseil d'administration que le FNUAP avait pris toutes les mesures nécessaires pour la garantir, notamment des politiques, un cadre de contrôle interne, des procédures de fonctionnement et des directives internes. En outre, la redevabilité était assurée grâce à des audits internes et externes, au système des fiches récapitulatives de suivi, au programme de gestion des bureaux et au système d'évaluation et d'amélioration de l'efficacité. Elle a souligné que l'on continuait de renforcer l'ensemble des systèmes dans le cadre de la structure décentralisée que le FNUAP était en train de mettre en place. Elle s'est félicitée de la demande du Conseil d'administration tendant à ce que la présentation de rapports au Conseil soit simplifiée et rationalisée et a affirmé que le FNUAP réfléchirait à la question et répondrait au Conseil. Enfin, elle a remercié le personnel du FNUAP du temps et de l'énergie qu'il avait consacrés à l'élaboration du document d'orientation destiné au Conseil. Elle a également remercié ses collègues du PNUD et de l'UNOPS de leur collaboration à l'harmonisation de concepts et de définitions clefs de la redevabilité et du contrôle.

82. Le Conseil exécutif a adopté la décision 2008/37 : Audit et contrôle internes (PNUD, FNUAP et UNOPS).

83. À la suite de l'adoption de la décision, plusieurs délégations ont pris la parole, constatant que le consensus sur le projet de décision ne s'était pas fait sans peine. Certaines ont invité à faire preuve de la plus grande prudence et de la plus grande discrétion dans l'application de toute décision de divulguer des rapports d'audit interne, à éviter toute politisation en la matière et à s'abstenir d'exercer toute pression par le financement pour obtenir une décision de divulgation. Plusieurs délégations ont été heureuses de constater qu'un accord avait été adopté sur la question de l'audit et du contrôle internes et ont estimé que cela faciliterait la mise en place d'un système fiable et transparent de gestion au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS. Une délégation a demandé qu'une procédure propre à éviter les conflits d'intérêt lors de la nomination de fonctionnaires à des postes clefs des trois bureaux de contrôle interne soit mise en place en concertation avec le Conseil

d'administration. Des délégations ont remercié le facilitateur (le représentant de la Suède) de l'action efficace qu'il avait menée pour faciliter la décision.

XII. Questions diverses

PNUD

84. Le Président du Conseil d'administration a présidé une consultation informelle sur la République populaire démocratique de Corée. Il a invité l'Administrateur associé et l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional du PNUD pour l'Asie et le Pacifique à faire des déclarations.

85. Le Directeur régional a proposé un projet de « feuille de route » prévoyant la reprise éventuelle des activités du PNUD en République populaire démocratique de Corée, compte tenu de la décision prise à la première session ordinaire de 2007. Il a présenté de façon détaillée un projet de processus en cinq étapes censé s'achever au début de 2009, structuré comme suit : premièrement, concertation avec les États Membres sur les meilleurs moyens d'avancer; deuxièmement, discussions techniques avec la République populaire démocratique de Corée portant sur les ressources humaines, les finances et les questions de programme, qui tireraient parti de discussions préliminaires sur le rapport d'audit externe indépendant (rapport Nemeth), ainsi que du rapport du Groupe de vérificateurs externes et des décisions pertinentes du Conseil; troisièmement, dès que le Conseil aurait approuvé la feuille de route, l'envoi à Pyongyang d'une équipe technique chargée de rechercher un accord sur les modalités et le contenu du programme du PNUD; quatrièmement, une fois que les discussions approfondies auraient abouti, soumission au Conseil pour approbation d'un ensemble de mesures et d'un programme de pays visant à faciliter la reprise des activités du PNUD; cinquièmement, sous réserve de l'approbation du Conseil, mobilisation et recrutement de personnel et mise en place de moyens matériels en vue de lancer les activités du programme.

86. De nombreuses délégations se sont prononcées pour la reprise des activités du PNUD proposée. Certaines ont fait observer que trois examens approfondis n'avaient pas permis de confirmer les allégations initiales d'irrégularités et une délégation a affirmé que la cessation des activités, sans l'approbation du Conseil d'administration, avait été inappropriée. Tout en reconnaissant que les examens avaient révélé des lacunes du dispositif de redevabilité et de contrôle dans l'ensemble de l'organisation, plusieurs délégations ont instamment demandé au Conseil d'en évaluer la gravité en même temps que les besoins de développement humain de la population locale. La plupart des délégations ont estimé que la feuille de route proposée offrait un moyen viable de passer de la parole aux actes, tandis que d'autres ont souhaité que de nouvelles consultations soient engagées sur l'application de ladite carte.

87. Des délégations ont encouragé le PNUD à tenir compte des conclusions et recommandations issues des enquêtes, ainsi que de la décision prise à la première session ordinaire de 2007. De nombreuses délégations ont instamment demandé au Conseil de trouver rapidement une solution.

88. Une délégation a présenté une liste de questions de procédure concernant la gestion globale du processus prévu pour suspendre, examiner et éventuellement reprendre les activités en République populaire démocratique de Corée.

89. Le Président a recommandé au PNUD de poursuivre ses activités relatives à la « feuille de route » convenue. Le Conseil a approuvé la proposition de faire figurer la République populaire démocratique de Corée dans le point de l'ordre du jour du programme de travail provisoire de la première session ordinaire de 2009 relatif aux programmes de pays.

Clôture de la session

90. Le Conseil d'administration a adopté le programme de travail provisoire de la première session ordinaire de 2009.

91. Dans ses observations finales, le Président, s'exprimant au nom du Conseil d'administration, a pris note avec satisfaction de la décision du Secrétaire général de proroger de deux ans le mandat de la Directrice exécutive du FNUAP à la suite des consultations qui avaient eu lieu entre le Président et le Secrétaire général.

Annexe I

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2008

Table des matières

	<i>Page</i>
Première session ordinaire de 2008 (21 au 28 janvier 2008, New York)	
2008/1 Budget d'appui biennal du PNUD pour 2008-2009, y compris les mesures de sécurité supplémentaires visant à protéger le personnel et les locaux du PNUD	79
2008/2 Budget d'appui biennal d'UNIFEM pour 2008-2009 et cadre de mobilisation des ressources	81
2008/3 Politique de recouvrement des coûts d'UNIFEM	82
2008/4 Cadre de partenariat entre le PNUD et le FENU, arrangements de programmation, mécanismes de financement et politique de recouvrement des coûts	82
2008/5 Cadre biennal de programmation et de budgétisation de l'UNOPS	83
2008/6 Projet de budget d'appui biennal du FNUAP pour l'exercice 2008-2009	84
2008/7 a) Rapport commun du PNUD et du FNUAP au Conseil économique et social	85
b) Recommandation relative à la nomination au poste de directeur exécutif du FNUAP	86
2008/8 Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2008	86
Session annuelle de 2008 (16 au 27 juin 2008, Genève)	
2008/9 Rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2007, y compris le rapport statistique et financier	89
2008/10 Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP	90
2008/11 Projets de descriptif de programme de pays du FNUAP et du PNUD	91
2008/12 Évaluation au FNUAP	91
2008/13 Audit et contrôle internes : PNUD, FNUAP et UNOPS	92
2008/14 Rapport annuel de l'Administrateur	95
2008/15 Plan stratégique révisé du PNUD pour 2008-2011	96
2008/16 État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2008 et au-delà	97
2008/17 Rapport annuel d'évaluation (PNUD)	97
2008/18 Évaluation des pays contributeurs nets de la région arabe	99
2008/19 Évaluation de la contribution du Groupe des Nations Unies pour le développement à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement	99

2008/20	Rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	100
2008/21	Rapport annuel du Directeur exécutif axé sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies	100
2008/22	Volontaires des Nations Unies – rapport de l'Administrateur	101
2008/23	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme – rapport annuel et politique de recouvrement des coûts	102
2008/24	Participation du PNUD à l'appui budgétaire direct et à la mise en commun des ressources	103
2008/25	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2008.	105
Deuxième session ordinaire de 2008 (8 au 12 septembre et 19 septembre 2008, New York)		
2008/26	Révision du Règlement financier du PNUD et du FNUAP	109
2008/27	Examen annuel de la situation financière du Programme des Nations Unies pour le développement pour 2007 (PNUD).	110
2008/28	Rapport sur les activités du Bureau des services d'achats interorganisations pour l'exercice biennal 2006-2007	110
2008/29	Rôle du PNUD dans le changement de l'environnement de l'aide au niveau des pays	111
2008/30	Évaluation du rôle et de la contribution du PNUD dans les domaines de l'environnement et de l'énergie	112
2008/31	Programme de travail du Bureau de l'évaluation	112
2008/32	Évaluation du troisième cadre de coopération mondiale du PNUD; programme mondial du PNUD pour 2009-2011	113
2008/33	Rapport sur l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2004-2005 (UNOPS).	114
2008/34	Activités d'achat des organisations du système des Nations Unies	114
2008/35	Structure de gouvernance du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	114
2008/36	Quatrième cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud	115
2008/37	Audit et contrôle internes (Programme des Nations Unies pour le développement, Fonds des Nations Unies pour la population et Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets)	115
2008/38	Rappel des décisions adoptées par le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP à sa deuxième session ordinaire de 2008.	117

2008/1
Budget d'appui biennal du PNUD pour 2008-2009,
y compris les mesures de sécurité supplémentaires
visant à protéger le personnel et les locaux du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des fonctions, résultats de gestion, indicateurs et ressources nécessaires indiqués dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2008-2009, tel qu'il figure dans le document DP/2008/3;

2. *Prend également note* des conclusions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) selon lesquelles il est possible d'améliorer encore la présentation du budget, notamment en spécifiant les liens qui existent avec les différents programmes de travail et activités, afin de permettre une évaluation du rapport coût-efficacité et du degré de réalisation des résultats attendus;

3. *Approuve* les ressources ordinaires d'un montant brut de 853,6 millions de dollars, telles que présentées dans le document DP/2008/3, sous réserve des dispositions de la présente décision;

4. *Prie* l'Administrateur de veiller à ce que le budget d'appui biennal soit cohérent avec le plan stratégique du PNUD pour 2008-2011, et ses annexes, tel qu'il a été développé et modifié par la décision 2007/32 et conformément aux recommandations découlant de l'examen triennal global de la politique de 2007, et de lui soumettre un rapport à sa deuxième session ordinaire de 2008;

5. *Prend note* des préoccupations exprimées par le CCQAB au sujet de la tendance à reclasser les postes (DP/2008/5), et *demande* au PNUD de faire preuve de la plus grande retenue dans l'application de sa proposition de reclassement de postes et de donner des justifications probantes conformes aux normes de la Commission de la fonction publique internationale;

6. *Demande également* à l'Administrateur de joindre en annexe aux prochains projets de budget qu'il présentera des prévisions budgétaires par catégorie de dépenses pour les principaux objets de dépense et des renseignements sur les économies réalisées par rapport aux objectifs et aux indicateurs établis et de rendre compte, dans le rapport financier annuel, des prévisions de dépenses et des objectifs en matière d'efficacité;

7. *Décide* que les prochains budgets d'appui biennaux devraient, dans la mesure du possible, s'orienter vers une diminution progressive par rapport aux ressources, et *invite instamment* le PNUD à continuer de surveiller les frais de gestion afin d'accroître la part des crédits alloués aux programmes et à poursuivre ses efforts pour prêter une plus grande efficacité à ses activités;

8. *Rappelle* la demande faite à l'Administrateur, dans les décisions 2007/18 et 2007/33, de lui soumettre, à sa première session ordinaire de 2009, un rapport accompagné de propositions tendant à réaligner la classification des coûts des activités financées par le cadre financier du programme et le budget d'appui biennal, dans le contexte de la préparation du budget d'appui de l'exercice biennal 2010-2011 et, à cet égard, encourage l'Administrateur à intensifier les consultations avec les autres fonds et programmes des Nations Unies afin d'harmoniser, dans la mesure du possible, la répartition des coûts entre le programme et le budget d'appui;

9. *Prie* l'Administrateur de faire figurer dans son rapport sur la classification des coûts, à la première session ordinaire de 2009, des renseignements sur le concept de la structure de base minimum et la méthode utilisée pour la déterminer, ainsi qu'une description de cette structure;

10. *Réaffirme* sa décision 2007/18 sur la politique du PNUD en matière de recouvrement des coûts, et *prie* l'Administrateur d'ajuster le mode de financement des activités de gestion du PNUD en vue d'assurer que les recettes tirées de ce recouvrement financent les coûts d'appui à toutes les activités financées sur d'« autres ressources » au cours du prochain exercice biennal, aux fins de la mise en œuvre des décisions 2003/22 et 2005/33;

11. *Prie* l'Administrateur, en étroite coopération avec les autres fonds et programmes des Nations Unies, de continuer à harmoniser les méthodes de budgétisation axée sur les résultats et à améliorer les objectifs et indicateurs, compte tenu des vues des États Membres;

12. *Prie également* l'Administrateur de lui fournir, à la deuxième session ordinaire de 2008, des renseignements sur les mesures prises et les progrès accomplis en ce qui concerne les demandes formulées aux paragraphes 8, 9, 10 et 11 ci-dessus;

13. *Approuve* un montant maximum de 9 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires pour couvrir les dépenses de mise en conformité aux normes IPSAS d'ici à la fin de 2009;

14. *Prie* l'Administrateur de faire figurer dans les prochains budgets d'appui biennaux des renseignements sur les dépenses d'appui imputées sur toutes les sources de financement, conformément au paragraphe 12 des recommandations du CCQAB (DP/2008/5);

15. *Prie également* l'Administrateur de lui soumettre le budget d'appui biennal pour 2010-2011, pour approbation, à sa deuxième session ordinaire de 2009;

16. *Prend note* du tableau récapitulatif des ressources à prévoir pour le financement des activités du PNUD en matière de sécurité*;

17. *Approuve*, à cet égard, un montant net de 51,2 millions de dollars, à imputer à part sur le budget ordinaire, pour le financement des mesures de sécurité prescrites par l'ONU;

18. *Décide*, comme l'a proposé l'Administrateur, d'autoriser celui-ci, à titre exceptionnel, à engager en 2008-2009 un montant supplémentaire pouvant atteindre 20 % (10,2 millions de dollars) du montant net de 51,2 millions de dollars des ressources ordinaires proposées au titre des mesures de sécurité prescrites par l'ONU. Le PNUD affectera ces fonds exclusivement au financement de nouvelles activités de sécurité prescrites par le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU et il lui rendra compte de leur utilisation dans le cadre de l'examen annuel de la situation financière du PNUD.

24 janvier 2008

* Comme il est indiqué dans le document DP/2008/CRP.2.

2008/2 Budget d'appui biennal d'UNIFEM pour 2008-2009 et cadre de mobilisation des ressources

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des fonctions, résultats de gestion, indicateurs et ressources nécessaires indiqués dans le projet de budget d'appui pour l'exercice biennal 2008-2009, tel qu'il figure dans le document DP/2008/4;

2. *Prend également note* des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB);

3. *Approuve* l'ouverture de crédits d'un montant brut de 23 044 000 dollars, tel qu'indiqué au tableau 2 du rapport, aux fins indiquées dans le rapport;

4. *Prie* UNIFEM de joindre en annexe aux prochains projets de budget qu'il présentera des prévisions budgétaires par catégorie de dépenses pour les principaux objets de dépense et des renseignements sur les économies réalisées par rapport aux objectifs et aux indicateurs établis, et de rendre compte, dans le rapport financier annuel, des prévisions de dépenses et des objectifs en matière d'efficacité;

5. *Décide* que les prochains budgets d'appui biennaux devraient, dans la mesure du possible, s'orienter vers une diminution progressive par rapport à l'ensemble des ressources, et *invite instamment* UNIFEM à continuer de surveiller les frais de gestion afin d'accroître la part des crédits alloués aux programmes et à poursuivre ses efforts pour prêter une plus grande efficacité à ses activités;

6. *Prie* la Directrice exécutive d'UNIFEM, en étroite coopération avec les autres fonds et programmes des Nations Unies, de continuer à harmoniser et à améliorer les méthodes de budgétisation axée sur les résultats, et *demande* à être informé, à sa deuxième session ordinaire de 2008, des mesures prises et des résultats obtenus pour ce qui est des questions relatives au budget, notamment celles touchant les indicateurs, les objectifs et la classification des coûts dans les budgets axés sur les résultats;

7. *Prie* l'Administrateur du PNUD de lui soumettre le budget d'appui biennal pour 2010-2011, pour approbation, à sa deuxième session ordinaire de 2009;

8. *Se félicite* de la suite donnée par UNIFEM à la décision 2007/35, dans laquelle il lui demandait de fournir des informations plus détaillées sur son cadre de mobilisation des ressources, et *encourage* UNIFEM à élargir la base de ses ressources financières en renforçant ses partenariats avec l'ensemble des parties prenantes et à diversifier ses donateurs, ainsi qu'à renforcer les liens avec ces derniers;

9. *Réaffirme*, à cet égard, que les ressources ordinaires constituent le socle sur lequel repose UNIFEM et sont indispensables si l'on veut maintenir le caractère multilatéral, neutre et universel de son action, et *demande* aux pays donateurs et aux autres pays qui sont en mesure de le faire d'accroître leurs contributions aux ressources ordinaires d'UNIFEM, notamment au moyen d'annonces de contributions pluriannuelles.

24 janvier 2008

2008/3

Politique de recouvrement des coûts d'UNIFEM

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de l'Administrateur sur la politique de recouvrement des coûts d'UNIFEM, tel qu'il figure dans le document DP/2008/11;

2. *Rappelle* qu'il est nécessaire qu'UNIFEM continue à assurer le suivi des efforts consentis pour que les fonctions touchant la gestion des autres ressources reçoivent un financement adéquat sans pour autant que les ressources ordinaires soient indûment ponctionnées;

3. *Prie instamment* UNIFEM d'harmoniser sa politique de recouvrement des coûts avec les organismes des Nations Unies pour les fonds d'affectation multidonateurs, les programmes communs et les bureaux communs, en reconnaissant que l'adoption de ces principes par les organismes des Nations Unies est une mesure permettant d'accroître la transparence et la comparabilité du recouvrement des coûts dans l'ensemble du système des Nations Unies;

4. *Note* la proposition faite dans la politique de recouvrement des coûts visant à conserver une certaine souplesse, au cas par cas, et *prie* UNIFEM de lui rendre compte, à sa session annuelle de 2008, des critères et procédures applicables aux dérogations relatives au montant forfaitaire;

5. *Prie* l'Administration d'UNIFEM de lui rendre compte, à sa session annuelle de 2008, de l'application de la politique de recouvrement des coûts, en donnant des renseignements détaillés sur les coûts indirects fixes et variables et sur l'incidence des taux appliqués sur les ressources ordinaires et les autres ressources, ainsi que de l'utilisation et de l'affectation des coûts indirects recouverts.

24 janvier 2008

2008/4

Cadre de partenariat entre le PNUD et le FENU, arrangements de programmation, mécanismes de financement et politique de recouvrement des coûts

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur le cadre de partenariat entre le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), les arrangements de programmation, les mécanismes de financement et la politique de recouvrement des coûts (DP/2008/12);

2. *Note avec satisfaction* les progrès accomplis quant à la mise au point des derniers détails du partenariat stratégique entre le PNUD et le FENU, en particulier en ce qui concerne : a) l'intégration de la contribution du FENU au plan stratégique du PNUD pour 2008-2011; et b) la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels du partenariat, tels qu'ils figurent dans le document DP/2007/11;

3. *Prie* le PNUD et le FENU de lui rendre compte, à sa session annuelle de 2009, des progrès accomplis en ce qui concerne la mise en place de leur partenariat stratégique;

4. *Prend note* des arrangements relatifs à la programmation et au financement du FENU proposés pour 2008-2011, et *exhorte de nouveau* les pays donateurs et d'autres pays qui sont en mesure de le faire à apporter un appui financier supplémentaire et durable à ses programmes et activités dans les pays les moins avancés, afin de permettre au FENU d'exécuter son plan d'investissement pour 2008-2011;

5. *Décide* que, dans le cadre de la politique du FENU en matière de recouvrement, les taux de recouvrement suivants seront appliqués en ce qui concerne les coûts d'appui indirects : 7 % pour les nouvelles contributions de tiers et 3 % pour toutes les nouvelles contributions de pays bénéficiant de programmes;

6. *Prie* l'Administration du FENU de lui faire rapport sur l'application de la politique de recouvrement des coûts, en indiquant notamment l'incidence des taux appliqués sur les ressources ordinaires et les autres ressources, ainsi que l'utilisation et l'affectation des coûts indirects recouverts, pour examen à sa session annuelle de 2008.

24 janvier 2008

2008/5

Cadre biennal de programmation et de budgétisation de l'UNOPS

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du cadre biennal de programmation et de budgétisation de l'UNOPS (DP/2008/13), ainsi que des objectifs opérationnels stratégiques, mesures et valeurs cibles, et des prévisions de dépenses correspondantes;

2. *Approuve* le budget tel qu'il figure dans le document DP/2008/13;

3. *Rappelle* les recommandations du Comité des commissaires aux comptes au sujet du solde interfonds, et *prie* l'UNOPS et le PNUD de régler cette question à titre prioritaire avant la clôture de l'exercice 2006-2007;

4. *Rappelle également* le déficit mentionné au paragraphe 13 du rapport du CCQAB daté du 19 décembre 2007, et *demande* à l'UNOPS et au PNUD, en coopération avec les partenaires concernés, d'accélérer le règlement de cette question;

5. *Prie* le Directeur exécutif de l'UNOPS de poursuivre les efforts visant à harmoniser la présentation de son budget avec celle des budgets d'appui biennaux des autres fonds et programmes des Nations Unies, tout en tenant compte des spécificités de l'UNOPS, et de contribuer à améliorer les méthodes de budgétisation axée sur les résultats, notamment en ce qui concerne les objectifs et les indicateurs;

6. *Prie également* le Directeur exécutif de l'UNOPS de lui soumettre le budget d'appui biennal pour 2010-2011, pour approbation, à sa deuxième session ordinaire de 2009;

7. *Prie en outre* le Directeur exécutif de l'UNOPS de lui présenter son cadre de responsabilisation et sa politique en matière de contrôles, pour examen et approbation, à sa session annuelle de 2008.

24 janvier 2008

2008/6

Projet de budget d'appui biennal du FNUAP pour l'exercice 2008-2009

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des fonctions, résultats de gestion, indicateurs et ressources nécessaires indiqués dans le projet de budget d'appui biennal du FNUAP pour l'exercice 2008-2009, tel qu'il figure dans le document DP/FPA/2008/1;

2. *Approuve* les ressources d'un montant brut de 259,8 millions de dollars, représentant le budget total d'appui biennal pour 2008-2009, et *note* qu'après avoir déduit le montant de 24 millions de dollars au titre du recouvrement des coûts indirects, le montant total net des crédits à ouvrir est de 235,8 millions de dollars;

3. *Décide* que le crédit ouvert devrait être utilisé pour réaliser les produits attendus en matière de gestion, comme indiqué dans les 16 fonctions présentées dans le document DP/FPA/2008/1;

4. *Prie* la Directrice exécutive de joindre en annexe aux prochains projets de budget qu'elle présentera des prévisions budgétaires par catégorie de dépenses pour les principaux objets de dépense et des renseignements sur les économies réalisées par rapport aux objectifs et aux indicateurs établis et de rendre compte, dans le rapport financier annuel, des prévisions de dépenses et des objectifs en matière d'efficacité;

5. *Décide* que les prochains budgets d'appui biennaux devraient, dans la mesure du possible, s'orienter vers une diminution progressive par rapport à l'ensemble des ressources, et *invite instamment* le FNUAP à continuer de surveiller les frais de gestion afin d'accroître la part des crédits alloués aux programmes et à poursuivre ses efforts pour prêter une plus grande efficacité à ses activités;

6. *Prie* la Directrice exécutive du FNUAP, en étroite coopération avec les autres fonds et programmes des Nations Unies, de continuer à harmoniser et à améliorer les méthodes de budgétisation axée sur les résultats, et *demande* à être informé, à sa deuxième session ordinaire de 2008, des mesures prises et des résultats obtenus pour ce qui est des questions relatives au budget, notamment celles touchant les indicateurs, les objectifs et la classification des coûts dans les budgets axés sur les résultats;

7. *Autorise* l'inscription de dépenses supplémentaires d'un montant de 6 millions de dollars au titre des ressources ordinaires pour la mise en œuvre du projet consacré au système de planification des ressources (Atlas), y compris l'application des normes internationales de comptabilité pour le secteur public;

8. *Autorise également* l'ouverture d'un crédit supplémentaire d'un montant de 2,4 millions de dollars au titre des ressources ordinaires afin de reconstituer la réserve au titre de la sécurité;

9. *Autorise en outre* l'utilisation d'un montant de 28,4 millions de dollars pour le financement des dépenses non renouvelables au titre de la nouvelle structure organisationnelle du FNUAP, et *demande* au FNUAP de reconstituer sa réserve opérationnelle au niveau prescrit, en 2010 au plus tard;

10. *Prend note* du montant supplémentaire de 5 millions de dollars à prévoir pour la réserve du FNUAP au titre de la sécurité¹;

11. *Autorise* une dépense supplémentaire de 5 millions de dollars (qui serait couverte au moyen des ressources ordinaires) visant à reconstituer la réserve de sécurité, en sus du montant de 2,4 millions de dollars prévu dans le projet de budget d'appui biennal pour 2008-2009 (DP/FPA/2008/1);

12. *Approuve* la demande de la Directrice exécutive tendant à l'autoriser, à titre exceptionnel durant la période 2008-2009, à disposer d'un montant supplémentaire pouvant atteindre 20 % (2,2 millions de dollars) du montant global prévu pour la réserve au titre de la sécurité qui est de 11,1 millions de dollars. Le Fonds utilisera exclusivement ces ressources supplémentaires pour financer les nouvelles activités de sécurité prescrites par les directives du Département de la sûreté et de la sécurité, et rendra compte de cette utilisation dans l'examen financier annuel soumis au Conseil d'administration;

13. *Reconnaît* que les opérations du FNUAP sur le terrain ont évolué depuis l'adoption de la décision 1995/35, *décide* que le FNUAP devrait continuer à utiliser les normes actuelles de la Commission de la fonction publique internationale pour classer ou reclasser les postes internationaux, et *prie* le FNUAP de faire preuve de retenue en matière de reclassement de postes;

14. *Demande* à la Directrice exécutive de lui soumettre le projet de budget d'appui biennal pour 2010-2011, pour approbation, à sa seconde session ordinaire de 2009.

24 janvier 2008

2008/7

a) **Rapport commun du PNUD et du FNUAP au Conseil économique et social**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport commun de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social (E/2008/5);

2. *Décide* de transmettre le rapport susmentionné au Conseil économique et social, assorti des observations et des instructions que les délégations auront formulées à la session en cours;

¹ Comme il est indiqué dans le document DP/FPA/2008/CRP.1.

3. *Prie* le PNUD et le FNUAP de faire figurer dans les prochains rapports une évaluation et une analyse plus qualitatives des résultats obtenus, des progrès accomplis et des difficultés rencontrées, ainsi que des leçons tirées.

b) Recommandation relative à la nomination au poste de directeur exécutif du FNUAP

Le Conseil d'administration,

Rappelant la résolution 2211 (XXI) de l'Assemblée générale du 17 décembre 1966, en application de laquelle le Secrétaire général a créé en 1967 un fonds d'affectation spéciale dénommé par la suite Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP),

Rappelant également la résolution 3019 (XXVII) de l'Assemblée générale du 18 décembre 1972, par laquelle l'Assemblée a placé le Fonds sous son autorité, comme organe subsidiaire, conformément à l'Article 22 de la Charte des Nations Unies, en reconnaissant l'identité distincte du FNUAP,

1. *Note* qu'aucune disposition officielle n'a été établie pour la nomination du Directeur exécutif du FNUAP à l'expiration des fonctions administratives exercées par l'Administrateur du PNUD eu égard au FNUAP;

2. *Souligne* l'importance de l'harmonisation des procédures officielles de nomination applicables aux fonds et programmes des Nations Unies;

3. *Invite* le Conseil économique et social à recommander à l'Assemblée générale que la nomination au poste de Directeur exécutif du FNUAP soit soumise à des dispositions précises et que le Secrétaire général de l'ONU nomme le Directeur exécutif du FNUAP pour un mandat de quatre ans à compter du 1^{er} janvier, après avoir consulté le Conseil d'administration.

24 janvier 2008

2008/8

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2008

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 2008, il a :

Point 1

Élu les membres ci-après du Bureau pour 2008 :

Président :	M. Jean-Marie Ehouzou (Bénin)
Vice-Président :	M. Mahmudul Karim (Bangladesh)
Vice-Président :	M. Gustavo Endara (Équateur)
Vice-Président :	M. Peter Burian (Slovaquie)
Vice-Président :	M. Thomas Gass (Suisse)

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2008 (DP/2008/L.1);

Adopté le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2007 (DP/2008/1) et son rectificatif (DP/2008/1/Corr.1);

Adopté le plan de travail annuel pour 2008 (DP/2008/CRP.1);

Approuvé le plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2008;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions de 2008 :

Session annuelle de 2008 : 16-27 juin 2008

Deuxième session ordinaire de 2008 : 8-12 septembre 2008

Débat consacré au PNUD

Point 2

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2008/1 sur le budget d'appui biennal du PNUD pour 2008-2009, y compris les mesures de sécurité supplémentaires visant à protéger le personnel et les locaux du PNUD;

Adopté la décision 2008/2 sur le budget d'appui biennal d'UNIFEM pour 2008-2009 et le cadre de mobilisation des ressources;

Point 3

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les descriptifs de programme de pays suivants :

Afrique : Programme régional, Comores, Guinée équatoriale, Libéria, Madagascar, République démocratique du Congo, Rwanda et Togo;

États arabes : Koweït et Somalie;

Asie et Pacifique : Programme régional, programmes multinationaux pour les Fidji et les Samoa et Népal;

Amérique latine et Caraïbes : Programme régional, Colombie, Costa Rica, Mexique et Nicaragua;

Point 4

Évaluation

Pris note des rapports ci-après :

Évaluation du système de gestion axée sur les résultats au PNUD (DP/2008/6);

Réponse de l'Administration à l'évaluation du système de gestion axée sur les résultats au PNUD (DP/2008/7);

Évaluation de la contribution du PNUD à la coopération Sud-Sud (DP/2008/8);

Réponse de l'Administration à l'évaluation de la contribution du PNUD à la coopération Sud-Sud (DP/2008/9);

Point 5
Coopération Sud-Sud

Approuvé la prorogation du troisième cadre de coopération Sud-Sud (DP/2008/10);

Point 6
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Adopté la décision 2008/3 sur la politique de recouvrement des coûts d'UNIFEM;

Point 7
Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2008/4 sur le cadre de partenariat entre le PNUD et le FENU, les arrangements de programmation, les mécanismes de financement et la politique de recouvrement des coûts;

Point 8
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2008/5 sur le cadre biennal de programmation et de budgétisation de l'UNOPS;

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 9
Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Pris note du rapport du PNUD sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2004-2005 (DP/2008/15);

Pris note du rapport du FNUAP sur la suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2004-2005 : état de l'application des recommandations du Comité (DP/FPA/2008/3);

Point 10
Audit et contrôle internes

Adopté une décision orale relative aux rapports sur le système de responsabilité du PNUD et sur la politique du FNUAP en matière de contrôles, comme suit : « Ayant examiné les rapports (DP/2008/16) et (DP/FPA/2008/4) et les efforts déployés par le PNUD et le FNUAP pour améliorer la responsabilisation et les contrôles, le Conseil d'administration demande à l'Administrateur du PNUD et à la Directrice exécutive du FNUAP de le consulter à nouveau sur cette question à sa deuxième session ordinaire de 2008, après avoir mené des consultations approfondies aux fins de l'examen de ces documents, en tenant compte des préoccupations des États Membres »;

Point 11**Rapport du Conseil économique et social**

Adopté la décision 2008/7 sur le rapport commun du PNUD et du FNUAP au Conseil économique et social, et sur la recommandation relative à la nomination au poste de Directeur exécutif du FNUAP;

Débat consacré au FNUAP**Point 12****Questions financières, budgétaires et administratives**

Adopté la décision 2008/6 sur le projet de budget d'appui biennal du FNUAP pour 2008-2009;

Point 13**Programmes de pays et questions connexes**

Approuvé les descriptifs de programme de pays suivants :

Afrique : Guinée équatoriale, Lesotho, Libéria, Madagascar, République démocratique du Congo, Rwanda et Togo;

États arabes, Europe et Asie centrale : Somalie;

Asie et Pacifique : Népal et pays insulaires du Pacifique;

Amérique latine et Caraïbes : Colombie, Costa Rica, Mexique et Nicaragua;

Point 14**Dispositifs de programmation**

Pris note du rapport sur la méthode et les critères appliqués en ce qui concerne l'allocation des ressources de base (MCARB-2) et les critères employés pour établir des rubriques fixes dans les arrangements de programmation;

Réunion commune

Tenu une réunion commune des Conseils d'administration du PNUD et du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM les 25 et 28 janvier 2008, au cours de laquelle ont été examinés les points ci-après : a) progrès sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; b) réactions concernant l'objectif « Unis dans l'action »; et c) stratégies de réduction des risques.

2008/9**Rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2007, y compris le rapport statistique et financier***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des documents qui composent le rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2007 [DP/FPA/2008/5 (Part I), DP/FPA/2008/5 (Part I, Add.1) et DP/2008/23/Add.1-DP/FPA/2008/5 (Part II)];

2. *Prend note également* des progrès que le FNUAP a réalisés dans l'harmonisation de sa programmation avec son plan stratégique pour 2008-2011, l'objectif étant de tenir compte des priorités nationales des pays de programme;

3. *Souligne* qu'il importe d'accroître les contributions et de rendre plus stables et plus fiables celles qui sont faites au titre des ressources générales du FNUAP, sur lesquelles repose l'action du Fonds;

4. *Déclare* qu'il est essentiel que les contributions soient versées à temps afin de maintenir un niveau de liquidités adéquat et d'éviter toute interruption dans l'exécution des programmes visant à aider les pays à réaliser les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et les objectifs du Millénaire pour le développement;

5. *Prend acte* des progrès accomplis dans le domaine de la gestion axée sur les résultats et *engage* le FNUAP à continuer d'améliorer ses indicateurs et points de comparaison se rapportant à ce mode de gestion.

20 juin 2008

2008/10

Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les engagements de financement pris à l'égard du FNUAP (DP/FPA/2008/9), *accueille avec satisfaction* l'augmentation substantielle du niveau des ressources générales du Fonds et l'accroissement de ses recettes au titre du cofinancement en 2007, et *se félicite* des contributions apportées par les pays de programme;

2. *Souligne* que les ressources générales, sur lesquelles reposent toutes les opérations du FNUAP, sont indispensables pour préserver le caractère multilatéral, neutre et universel de l'action du Fonds, et *engage* celui-ci à continuer de mobiliser des ressources générales ainsi que des ressources supplémentaires au profit de ses fonds et programmes thématiques;

3. *Constate* que, pour maintenir et accroître le niveau de financement du FNUAP, les pays qui en ont les moyens devront augmenter leurs contributions durant la période du plan stratégique pour 2008-2011;

4. *Encourage* tous les pays qui en ont les moyens à verser leurs contributions en début d'année et à annoncer des contributions pluriannuelles;

5. *Souligne* que le FNUAP a besoin d'un appui politique vigoureux et d'un soutien financier accru, en particulier d'un financement de base plus substantiel et fiable, pour être mieux à même d'aider les pays à intégrer pleinement les dispositions prises à la Conférence internationale sur la population et le développement dans leurs stratégies et mesures de développement nationales.

20 juin 2008

2008/11 Projets de descriptif de programme de pays du FNUAP et du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2006/9 sur les moyens efficaces et économiques pour communiquer les données de programmes;
2. *Remercie* le FNUAP de lui avoir fourni des renseignements sur la procédure d'examen et d'approbation du nouveau cycle de programmation;
3. *Prend note* du document que le PNUD a établi sur les résultats des programmes de pays et les enseignements marquants qui en ont été tirés, et *engage* le Programme à continuer d'améliorer la qualité de ce document, notamment en adoptant une présentation semblable à celle retenue par le FNUAP pour le récapitulatif des résultats obtenus dans le cadre des programmes de pays et en exploitant les données d'évaluation pertinentes;
4. *Rappelle également* sa décision 2006/36 sur l'examen de la procédure d'approbation des programmes de pays et *prie* le PNUD et le FNUAP d'exposer brièvement les raisons pour lesquelles la présentation des projets de descriptif de programme de pays a été reportée de sa session annuelle à sa deuxième session ordinaire;
5. *Exhorte* le FNUAP et le PNUD à redoubler d'efforts en vue de lui présenter pour examen à sa session annuelle les projets de descriptif de programme de pays, conformément aux dispositions de sa décision 2006/36.

25 juin 2008

2008/12 Évaluation au FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport périodique sur les activités d'évaluation (DP/FPA/2008/10);
2. *Salue* les mesures que le FNUAP a prises et prévoit de prendre pour renforcer l'évaluation à tous les niveaux grâce à la mise au point d'une méthode reposant sur des données probantes destinée à améliorer la programmation et à la promotion de la participation systématique des parties prenantes nationales;
3. *Note avec inquiétude* que la qualité des évaluations a baissé et *prie* le FNUAP de s'employer à remédier à cet état de fait, notamment en concevant mieux les programmes et en évaluant plus efficacement les résultats obtenus, en s'attachant à améliorer la programmation à partir des résultats des évaluations menées et en analysant sa propre contribution aux résultats obtenus dans le domaine du développement;
4. *Prend note* du fait que le FNUAP est troublé par le faible taux de réponses obtenues dans le cadre du suivi des évaluations des programmes de pays et *engage* à renforcer ledit suivi;

5. *Prie* la Directrice exécutive du FNUAP de présenter périodiquement des rapports sur l'évaluation des résultats du plan stratégique pour 2008-2011, y compris les enseignements tirés de l'expérience, les incidences sur les programmes, les difficultés rencontrées, les progrès réalisés et l'efficacité de la fonction d'évaluation;

6. *Prie également* la Directrice exécutive du FNUAP de lui présenter à sa session annuelle de 2009 un rapport sur une politique globale d'évaluation qui soit conforme aux dispositions de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale et aux meilleures pratiques internationales, et la *prie en outre* de le tenir informé de l'état d'avancement de l'élaboration de cette politique, notamment lors de consultations qu'il organisera pendant sa première session ordinaire de 2009;

7. *Souligne* qu'il importe de faire participer davantage les interlocuteurs nationaux et de renforcer la capacité des pays à évaluer l'exécution des programmes de pays du FNUAP et à en assurer le suivi, *engage* le FNUAP à recourir aux systèmes d'évaluation nationaux lorsqu'il en existe et à continuer de prévoir des mécanismes de renforcement des capacités aux phases de conception et d'exécution des programmes, et salue les progrès accomplis dans ce sens;

8. *Note* que des normes et règles d'évaluation à l'intention du système des Nations Unies ont été adoptées en 2005 par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation, ce qui a contribué à renforcer l'évaluation en tant que fonction du système des Nations Unies;

9. *Insiste* sur l'importance de l'indépendance et de l'impartialité de la fonction d'évaluation au sein du système des Nations Unies.

20 juin 2008

2008/13

Audit et contrôle internes : PNUD, FNUAP et UNOPS

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* : a) du rapport sur l'audit interne et les investigations au PNUD (DP/2008/20); b) du rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes au FNUAP en 2007 (DP/FPA/2008/11); et c) du rapport du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) sur l'audit et le contrôle internes en 2007 (DP/2008/21);

2. *Se félicite* de l'importance accordée aux grandes questions administratives récurrentes, de la clarté et du mode de présentation des recommandations ainsi que de la planification des audits axée sur les risques dans les rapports d'audit interne;

3. *Rappelle* sa décision 2006/19, et *prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de faire figurer dans leurs rapports respectifs sur les activités d'audit et de contrôle : a) une liste des principales conclusions tirées et des notes données; b) un tableau reprenant les recommandations non appliquées, ventilées par année et par catégorie; et c) une explication concernant les conclusions restées sans suite pendant 18 mois ou plus;

4. *Exhorte* le PNUD et le FNUAP à renforcer la modalité d'exécution nationale en prenant des mesures pour corriger les risques opérationnels et les faiblesses identifiés dans les rapports d'audit, tout en prêtant une attention particulière au renforcement des capacités, et les *prie* l'un et l'autre de l'informer de l'application des mesures proposées;

5. *Rappelle* la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a invité les organismes des Nations Unies à s'assurer de la viabilité des activités de renforcement des capacités et à recourir dans toute la mesure possible, comme le veut le principe de l'exécution des activités opérationnelles, à la mise en œuvre par le pays lui-même et aux compétences et aux techniques nationales disponibles, à se concentrer sur les structures nationales et à éviter autant que possible de créer en marge des institutions nationales et locales des services d'exécution parallèles, ainsi qu'à poursuivre le renforcement de l'exécution nationale en gardant à l'esprit l'importance de la création de capacités nationales, de la simplification des procédures et de leur harmonisation avec les procédures du pays, et *prie* à cet égard le PNUD et le FNUAP de lui rendre compte des mesures prises et de l'expérience acquise en matière de renforcement de l'exécution nationale;

6. *Prie* le PNUD et le FNUAP de lui rendre compte à sa session annuelle de 2009 des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'approche harmonisée des transferts monétaires et des enseignements qu'ils en auront tirés, y compris en ce qui concerne l'élaboration de procédures et de mécanismes de renforcement des capacités et de communication de l'information;

7. *Constate avec satisfaction* que le PNUD, le FNUAP, l'UNOPS, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Programme alimentaire mondial ont harmonisé et normalisé l'utilisation de la notation des auditeurs;

8. *Note avec préoccupation* que la question du solde interfonds et les autres problèmes en suspens entre le PNUD et l'UNOPS évoqués dans la décision 2007/27 n'ont pas encore été réglés et prie ces deux organismes d'œuvrer avec les partenaires concernés en vue de remédier rapidement à cette situation;

En ce qui concerne le FNUAP,

9. *Prend note avec satisfaction* de la réponse qu'a faite la direction au sujet du rapport du FNUAP sur ses activités d'audit et de contrôle internes en 2007, du rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit pour 2007 et de l'état actualisé de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU au sujet des comptes du FNUAP pour la période s'achevant le 31 décembre 2005;

10. *Demande* au FNUAP de fournir dans ses futurs rapports annuels sur ses activités d'audit et de contrôle internes plus d'informations sur les résultats d'audit à retenir et leurs causes, d'y répertorier les problèmes structurels et de renseigner davantage sur les améliorations qualitatives apportées à ses systèmes de contrôle;

11. *Appuie* la mise en œuvre par le FNUAP de la modalité d'exécution nationale conformément à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale et *recommande* de renforcer les capacités des pays à cet égard;

12. *Appuie également* le renforcement des processus de responsabilisation et d'assurance au FNUAP et la réorganisation de ses services chargés de l'audit et du

contrôle internes, notamment afin que les audits internes soient suffisamment fréquents et aient l'étendue voulue, et *exhorte* la Directrice exécutive à continuer de renforcer la planification des audits axée sur les risques et à pourvoir les postes vacants à la Division des services de contrôle interne;

13. *Note* que le FNUAP s'efforce d'appliquer le modèle de risque dans ses bureaux régionaux et ses bureaux de pays et *l'engage* à continuer d'en faire ainsi à tous les échelons hiérarchiques et pour toutes sortes de risques;

14. *Constate avec satisfaction* qu'une stratégie de gestion globale des risques a été élaborée et, à cet égard, *demande* au FNUAP de lui communiquer à sa session annuelle de 2009 des informations à jour sur les progrès qu'il aura accomplis;

15. *Félicite* le FNUAP de s'être engagé à améliorer son dispositif de contrôle interne conformément aux pratiques ayant fait leurs preuves au niveau international;

16. *Prie* la Directrice exécutive de prendre les mesures voulues pour veiller à ce que les opérations menées soient conformes au dispositif de contrôle interne, en application des conclusions du rapport du FNUAP sur ses activités d'audit et de contrôle internes en 2007;

En ce qui concerne le PNUD,

17. *Note avec satisfaction* la réponse que la direction a faite au rapport sur l'audit interne et les investigations au PNUD, ainsi que le rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit pour 2007 et la réponse de la direction à ce sujet;

18. *Réaffirme* qu'il appuie le renforcement des fonctions d'audit et de contrôle internes du PNUD et *engage* son Administrateur à continuer de renforcer la planification des audits axée sur les risques et à pourvoir rapidement les postes vacants au Bureau de l'audit et des investigations;

19. *Constate avec préoccupation* que dans 13 % des cas, les rapports d'audit interne ont reçu comme notation la mention « insuffisant », que certaines conclusions d'audit sont restées sans suite pendant 18 mois et que certaines investigations ont mis en évidence des fautes commises par des fonctionnaires, et *prie* le PNUD de lui rendre compte des progrès accomplis dans ces domaines à sa session annuelle de 2009, dans le cadre de son rapport annuel sur l'audit interne et les investigations;

20. *Prend note* des efforts que la direction du PNUD a faits pour renforcer la responsabilité relative aux programmes et les moyens dont le PNUD dispose en interne pour s'attaquer aux problèmes liés au respect des règlements, règles et procédures, ainsi que les contrôles exercés par les administrateurs dans les bureaux de pays et à l'échelon régional, et *engage* le PNUD à continuer d'indiquer dans ses rapports les progrès accomplis à cet égard;

21. *Prend note également* de l'amélioration de la ponctualité et de la qualité, ainsi que des résultats d'ensemble, des rapports d'audit sur l'exécution nationale;

22. *Note* que des procédures et directives spécifiques en matière d'audit sont en train d'être élaborées en raison de l'usage qui est fait de l'approche harmonisée des transferts monétaires, et *demande* au PNUD d'élaborer des procédures et directives de ce type en coordination avec d'autres fonds, programmes et organismes des Nations Unies et en consultation avec les pays de programme;

En ce qui concerne l'UNOPS,

23. *Note avec satisfaction* la réponse que la direction a faite au rapport de l'UNOPS sur l'audit et le contrôle internes en 2007;

24. *Se félicite* de la création à l'UNOPS, en 2007, du Bureau de l'audit interne et du transfert à celui-ci des fonctions assurées jusque-là par le Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD;

25. *Se félicite également* de l'établissement à l'UNOPS du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit;

26. *Prend acte* des autres mesures que l'UNOPS a prises pour renforcer l'audit et le contrôle conformément à son rapport sur l'audit et le contrôle internes;

27. *Note* que l'UNOPS a présenté un cadre de responsabilisation et une politique en matière de contrôles (DP/2008/22) et *prie* le Directeur exécutif de l'UNOPS de lui rendre compte de l'application de cette politique à sa deuxième session ordinaire de 2008, en veillant à coordonner et harmoniser ses travaux avec ceux du PNUD et du FNUAP.

26 juin 2008

2008/14

Rapport annuel de l'Administrateur

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport intitulé « Plan de financement pluriannuel : rapport sur l'action menée et les résultats obtenus par le PNUD en 2007 » (DP/2008/23 et Corr.1) et de son annexe statistique (DP/2008/23/Add.2);

2. *Note avec préoccupation* que ce rapport comporte des données qui révèlent que l'élimination de la pauvreté ne figurait pas parmi les domaines d'activité prioritaires exprimés en pourcentage des dépenses totales en 2007, et *souligne* que des mesures appropriées doivent être prises pour appuyer les initiatives qui contribuent directement à réduire la pauvreté;

3. *Engage instamment* le PNUD à mener des activités qui contribueront véritablement à réduire la pauvreté, compte tenu des dispositions de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et à placer au premier rang de ses priorités la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la réduction de la pauvreté humaine;

4. *Rappelle* l'engagement que le PNUD a pris vis-à-vis de la gestion et de la programmation axées sur les résultats;

5. *Prie* le PNUD de continuer de faire figurer dans ses rapports des renseignements analytiques sur les résultats stratégiques, y compris ceux qui sont obtenus dans le cadre des programmes et des projets, et d'expliquer les écarts importants par rapport aux résultats escomptés;

6. *Prie également* le PNUD d'inclure dans ses prochains rapports, à compter de la session annuelle de 2009, une analyse comparative détaillée des

dépenses consacrées à la coordination et à la programmation de l'action des organismes des Nations Unies;

7. *Prend note* du rapport sur les recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2007, et *engage* le PNUD à continuer d'accorder une attention particulière aux recommandations qui concernent la gestion des ressources humaines;

8. *Constate avec préoccupation* que les ressources « préaffectées » sont restées nettement supérieures aux ressources générales du PNUD, ce qui entrave la capacité de celui-ci de s'acquitter dûment de sa mission et d'aider efficacement les pays partenaires à mettre en œuvre leur programme en matière de développement;

9. *Prie* le PNUD de consacrer suffisamment de ressources, tant financières qu'humaines, à tous les domaines d'intervention du plan stratégique pour 2008-2011, en accordant une attention particulière aux pays les moins avancés, aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et de lui rendre compte à ce sujet à sa session annuelle de 2009;

10. *Engage instamment* le PNUD à donner un rang de priorité plus élevé et approprié aux résultats des activités contribuant directement à réduire la pauvreté dans le cadre de l'exécution du plan stratégique pour 2008-2011;

11. *Prie* le PNUD de lui présenter, à sa session annuelle de 2009, une ventilation par domaine d'intervention du montant total des dépenses ainsi que des dépenses imputées aux ressources générales;

12. *Prie en outre* le PNUD de mettre en évidence dans ses prochains rapports, pour chaque région, le montant par habitant et le montant total des dépenses afférentes aux programmes mis en œuvre en faveur des pays les moins avancés.

27 juin 2008

2008/15

Plan stratégique révisé du PNUD pour 2008-2011

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2007/32, en particulier les paragraphes 2 et 3;

2. *Prend note* des révisions apportées au plan stratégique du PNUD pour 2008-2011, telles qu'elles figurent dans le document DP/2007/43/Rev.1 et ses annexes.

26 juin 2008

2008/16
État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2008 et au-delà

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2008 et au-delà (DP/2008/24);

2. *Prend note* du fait que, après avoir dépassé les objectifs annuels pour 2004 et 2005 mais n'avoir pas atteint l'objectif annuel pour 2006, le PNUD a été en mesure d'atteindre le quatrième objectif de financement annuel (2007) et l'objectif global de son deuxième plan de financement pluriannuel pour la période 2004-2007;

3. *Insiste* sur le fait qu'il est primordial de maintenir les ressources ordinaires en 2008 au même niveau qu'en 2007 pour permettre au PNUD d'atteindre le premier objectif de financement annuel visé dans le cadre intégré d'allocation des ressources sur lequel repose le plan stratégique pour la période 2008-2011;

4. *Rappelle* la résolution 62/208 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, *réaffirme* que les ressources ordinaires constituent l'assise financière du PNUD et *demande* à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait de verser des contributions au titre de ces ressources pour 2008;

5. *Considère* que le renforcement du rôle et de la capacité du PNUD d'aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement exige un accroissement en proportion de ses ressources et un élargissement constant, plus prévisible et sûr de sa base de ressources, ainsi qu'une amélioration continue de son efficacité, de sa productivité, de sa cohérence et de son impact;

6. *Souligne* qu'il importe de maintenir une base de ressources ordinaires stable et prévisible, et *encourage* les États Membres à annoncer leurs contributions pour le nouveau cycle de planification couvrant la période 2008-2011, sur une base pluriannuelle si cela leur est matériellement possible, à présenter un échéancier de versements et à se tenir à ces contributions annoncées et à cet échéancier.

26 juin 2008

2008/17
Rapport annuel d'évaluation (PNUD)

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel d'évaluation (DP/2008/25);

2. *Félicite* le PNUD d'avoir doté sa fonction d'évaluation indépendante de ressources prévisibles, prélevées sur le budget de base, et *souligne* qu'il importe de veiller à la qualité grâce à des évaluations reposant sur des éléments factuels, ainsi qu'à la préservation de l'indépendance du Bureau de l'évaluation et de ses liens avec le Conseil d'administration;

3. *Se félicite* du renforcement du Groupe de l'évaluation du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et de son rôle dans l'élaboration d'une stratégie institutionnelle d'évaluation à l'appui du plan stratégique d'UNIFEM pour 2008-2011;

4. *Engage* les unités d'évaluation compétentes à présenter dans les futurs rapports annuels sur les activités d'évaluation des informations et une analyse complémentaires sur les fonctions et les activités du FENU, d'UNIFEM et du programme des Volontaires des Nations Unies dans ce domaine;

5. *Prie* l'Administrateur de resserrer la supervision de manière à améliorer la qualité et l'exécution des plans d'évaluation des bureaux de pays, y compris, notamment, l'actualisation et le suivi systématiques des plans d'évaluation, et le renforcement de la capacité et de la responsabilité des bureaux régionaux et des bureaux de pays s'agissant de la conception de l'évaluation et de la méthode employée, tout en accordant une attention particulière aux régions qui font l'objet d'une évaluation de base afin de s'assurer que l'évaluation des programmes du PNUD a une portée suffisante;

6. *Prie également* l'Administrateur de renforcer les capacités des bureaux régionaux et des bureaux de pays en matière de gestion axée sur les résultats, de conception de projets, de suivi et de communication de l'information, au moyen d'instruments institutionnels et de cahiers des charges clairs et exhaustifs liés aux évaluations, et en accroissant les ressources et le financement disponibles pour les évaluations aux niveaux des régions et des pays, notamment les évaluations des résultats;

7. *Engage* le PNUD à accroître la supervision par les hauts responsables et l'appui au suivi et à l'évaluation par les services du PNUD chargés des programmes, notamment le suivi des mesures prises en application des recommandations issues des évaluations;

8. *Encourage* le PNUD à continuer d'améliorer la présentation et le suivi des dispositions prises par l'administration;

9. *Constate* que le PNUD est de plus en plus souvent sollicité pour appuyer le renforcement des capacités d'évaluation au niveau national, et le *prie* de continuer d'aider les partenaires nationaux à renforcer leurs capacités de manière à exercer leur contrôle national en matière d'évaluation;

10. *Engage* le PNUD à continuer de mieux utiliser les évaluations à l'appui de l'apprentissage et d'une action axée sur les résultats, et le *prie* de lui présenter, à sa session annuelle de 2009, un rapport sur le suivi des mesures prises par l'administration, notamment le suivi des évaluations décentralisées;

11. *Approuve* les évaluations des résultats de développement et les activités visant à renforcer la fonction d'évaluation du projet de programme de travail du Bureau de l'évaluation pour 2008-2009;

12. *Demande* à être plus longuement consulté au sujet des nouvelles évaluations indépendantes dont la conduite par le Bureau de l'évaluation est prévue au paragraphe 85 b) du programme de travail qui doit être présenté pour approbation à la deuxième session ordinaire de 2008;

13. *Souligne* qu'il importe d'articuler clairement les programmes de travail à venir avec le futur plan stratégique du PNUD (2008-2011), tout en tenant compte de la nécessité de décrire de manière adéquate les projets d'évaluations indépendantes que doit mener le Bureau de l'évaluation et de tenir des consultations informelles avec les membres du Conseil avant les sessions officielles de ce dernier.

27 juin 2008

2008/18

Évaluation des pays contributeurs nets de la région arabe

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'évaluation du rôle du PNUD dans les pays contributeurs nets de la région arabe (DP/2008/26), des rectificatifs (DP/2008/26/Corr.1 et 2) et de la réponse de l'Administration à cette évaluation (DP/2008/27);

2. *Prie* le PNUD de l'associer aux consultations concernant l'examen et l'élaboration des critères relatifs au maintien de la présence du PNUD dans les pays contributeurs nets;

3. *Engage* le PNUD à accorder une priorité élevée au renforcement de l'appui qu'il fournit aux pays contributeurs nets dans le domaine du renforcement des capacités, sur la base des priorités et des systèmes nationaux, de manière à accroître la viabilité de ses programmes.

27 juin 2008

2008/19

Évaluation de la contribution du Groupe des Nations Unies pour le développement à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement

Le Conseil d'administration

1. *Ayant examiné* l'évaluation de la contribution du Groupe des Nations Unies pour le développement à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (DP/2008/28) et la réponse de l'Administration à cette évaluation (DP/2008/29);

2. *Encourage* le PNUD, en collaboration avec d'autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, à faire davantage appel aux systèmes nationaux, selon qu'il convient et au profit des pays de programme, afin de renforcer les capacités nationales et de réduire les coûts de transaction;

3. *Rappelle* la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, qui encourage l'intensification des activités d'évaluation, s'agissant en particulier des résultats obtenus en matière de développement, notamment en favorisant la collaboration en matière d'évaluation, y compris les évaluations communes; et, à cet égard, *encourage* le PNUD à continuer d'évaluer conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies l'efficacité en matière de développement, tout en continuant de

privilégier la responsabilisation du PNUD, de manière à accroître la valeur de l'évaluation auprès des pays de programme;

4. *Encourage également* le PNUD, après avoir consulté les autres organismes compétents des Nations Unies, à engager avec lui de nouvelles consultations informelles en vue de déterminer quelle instance intergouvernementale est qualifiée pour évaluer la contribution du Groupe des Nations Unies pour le développement à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement.

26 juin 2008

2008/20

Rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) (DP/2008/32);

2. *Se félicite* des progrès réalisés par l'UNOPS dans l'amélioration de son efficacité et de sa productivité, conformément à sa stratégie opérationnelle;

3. *Prend note* des contributions aux résultats opérationnels de l'Organisation des Nations Unies;

4. *Prend note également* des nouvelles activités menées par l'UNOPS en 2007, qui témoignent de la confiance croissante que lui accordent ses partenaires;

5. *Prie* l'Administrateur du PNUD et le Directeur exécutif de l'UNOPS de lui présenter un rapport sur la structure de gouvernance du Bureau, qui sera examiné à la deuxième session ordinaire de 2008.

26 juin 2008

2008/21

Rapport annuel du Directeur exécutif axé sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel axé sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) (DP/2008/33), notamment de la section consacrée à la mise en œuvre de la politique de recouvrement des coûts;

2. *Prend note également, en s'en félicitant,* des contributions que le FENU a été à même d'apporter aux résultats en matière de développement dans les pays les moins avancés dans le domaine du développement local et du financement accessible à tous, tout en exécutant son plan d'activités pour 2005-2007, intitulé « Investir dans les pays les moins avancés »;

3. *Prend note avec préoccupation* que le FENU n'a pas atteint les cibles fixées pour la mobilisation des ressources en 2007, en dépit d'une tendance à l'augmentation de ses ressources ordinaires et autres;

4. *Demande à nouveau* au PNUD et au FENU de poursuivre leurs efforts afin d'obtenir des financements stables pour les activités de ce dernier, et *demande à nouveau également* aux pays donateurs et aux autres pays qui le peuvent d'augmenter durablement leur appui financier aux programmes et activités du FENU dans les pays les moins avancés;

5. *Demande* à l'administration du FENU de lui faire rapport sur l'application de la politique de recouvrement des coûts, en précisant notamment l'incidence des taux appliqués sur les ressources ordinaires et les autres ressources, ainsi que l'utilisation et l'affectation des coûts indirects recouverts, pour examen à sa deuxième session ordinaire de 2009;

6. *Demande* à l'Administrateur de nommer, dès que possible, un nouveau Secrétaire exécutif du FENU.

27 juin 2008

2008/22

Volontaires des Nations Unies – rapport de l'Administrateur

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de l'Administrateur relatif au Programme des Volontaires des Nations Unies (DP/2008/34);

2. *Se félicite* de l'accroissement constant de la portée et de la complexité des activités du programme des Volontaires des Nations Unies, des progrès réalisés quant à la concrétisation de son modèle d'organisation et à la présentation des résultats, ainsi que de l'alignement du personnel, des ressources et des programmes qui en résulte;

3. *Se félicite aussi* des initiatives prises pour établir de nouveaux partenariats et développer la teneur de l'action menée par le programme des Volontaires des Nations Unies pour renforcer les capacités et promouvoir le bénévolat en faveur des pays de programme;

4. *Réitère* l'appel lancé aux organismes et organes des Nations Unies concernés afin qu'ils poursuivent leurs efforts pour intégrer le volontariat dans leurs politiques et leurs programmes, et en faire état dans leurs rapports, notamment en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

5. *Constate* que le programme des Volontaires des Nations Unies peut contribuer de manière efficace, au niveau des collectivités locales, à une réponse aux problèmes liés à la durabilité écologique, y compris le changement climatique, et *encourage* le programme à entreprendre au niveau local des activités relatives à la gestion des ressources naturelles et à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets, lorsque les pays de programme en font la demande;

6. *Prend note à cet égard* du rôle catalyseur des ressources du Fonds bénévole spécial à l'appui des interventions pilotes et de la recherche visant à promouvoir le volontariat au service du développement;

7. *Prend note également* du fait que les contributions au Fonds bénévole spécial pour les Volontaires des Nations Unies ont atteint un montant de 6,7 millions de dollars, et *encourage* les pays qui sont en mesure de le faire à contribuer à ce Fonds pour permettre au programme des Volontaires des Nations Unies de continuer à étudier, élargir et renforcer le rôle du volontariat et des contributions bénévoles au développement;

8. *Félicite* le programme des Volontaires des Nations Unies des résultats obtenus en matière d'égalité des sexes aux échelons supérieurs et dans l'ensemble du personnel, et s'agissant de la prise en compte systématique de la situation des femmes;

9. *Engage* les organismes du système des Nations Unies à redoubler d'efforts pour parvenir à la parité dans le recrutement de Volontaires des Nations Unies;

10. *Réaffirme* que le programme des Volontaires des Nations Unies est l'interlocuteur tout indiqué pour les activités de suivi de l'Année internationale des volontaires, conformément à la résolution 60/134 de l'Assemblée générale, notamment pour ce qui est de prendre l'initiative des rapports de suivi.

26 juin 2008

2008/23

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme – rapport annuel et politique de recouvrement des coûts

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) (DP/2008/35) et de la suite donnée à la décision 2008/3, dans laquelle il était demandé au Fonds de faire rapport sur la mise en œuvre de la politique de recouvrement des coûts;

2. *Constate* les progrès accomplis eu égard aux résultats définis dans le plan de financement pluriannuel (2004-2007), *se félicite* de l'accroissement sensible des ressources d'UNIFEM et *engage* tous les pays en mesure de le faire à augmenter leurs contributions, en particulier aux ressources ordinaires (« de base ») du Fonds, notamment au moyen d'annonces de contributions pluriannuelles;

3. *Demande* à UNIFEM d'éviter d'utiliser les ressources de base pour couvrir les coûts liés à la gestion des ressources extrabudgétaires, conformément à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale;

4. *Décide* que, selon l'approche également retenue par d'autres fonds et programmes des Nations Unies, un taux de recouvrement de 7 % sera appliqué aux coûts d'appui indirects en ce qui concerne les nouvelles contributions de tiers, et un taux de 5 % aux contributions au titre de la participation aux coûts des programmes de pays;

5. *Considère* que ces taux de recouvrement des coûts pourront être davantage affinés de manière à refléter un taux de recouvrement plein, après qu'il aura examiné cette question à sa deuxième session ordinaire de 2009;

6. *Prie* le Directeur exécutif de lui faire rapport sur l'application de la politique de recouvrement des coûts, en précisant notamment l'incidence des taux appliqués sur les ressources ordinaires et les autres ressources, ainsi que l'utilisation et l'affectation des coûts indirects recouverts et les options possibles de variation des taux compte tenu des modalités d'exécution et des dépenses de gestion, pour examen à sa deuxième session ordinaire de 2009 dans le cadre de l'examen à mi-parcours du plan stratégique et de la présentation du budget d'appui biennal pour 2010-2011;

7. *Souligne* que les autres ressources (« autres que les ressources de base ») devraient continuer de servir au financement des priorités et des résultats du plan stratégique, et *encourage* UNIFEM à assurer le suivi de sa politique de recouvrement des coûts de manière à ce que les ressources ordinaires ne servent pas à subventionner des projets et des programmes financés au moyen d'autres ressources;

8. *Décide* que le Directeur exécutif d'UNIFEM pourra continuer d'accorder des exemptions de recouvrement, sur la base d'un examen au cas par cas, en tenant compte de l'incidence financière sur l'organisation, et *prie* UNIFEM de l'informer de toute dérogation dans son rapport financier annuel;

9. *Engage* UNIFEM à continuer d'harmoniser sa politique de classification et de recouvrement des coûts avec celles des autres fonds et programmes des Nations Unies.

27 juin 2008

2008/24

Participation du PNUD à l'appui budgétaire direct et à la mise en commun des ressources

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport contenu dans le document DP/2008/36;
2. *Se félicite* de l'efficacité de l'aide aux fins de maximiser l'impact sur le développement, *considère* que l'appropriation nationale et le renforcement des capacités sont des éléments déterminants de l'efficacité de l'aide et, à cet égard, *souligne* le rôle du PNUD dans l'action menée pour aider les pays en développement concernés par ces processus;
3. *Rappelle* la résolution 62/208 dans laquelle l'Assemblée générale encourage les organismes de développement des Nations Unies à participer ès qualités aux modalités et mécanismes de coordination de l'aide actuels et nouveaux, à la demande du pays de programme, et les invite à participer davantage à ces modalités et mécanismes;
4. *Souligne* qu'il importe de renforcer les capacités nationales, de simplifier les procédures et de les aligner sur les procédures et les pratiques nationales, *se*

félicite des efforts engagés par le PNUD pour harmoniser et aligner ses activités dans le contexte du nouvel environnement de l'aide, et *encourage* le PNUD à poursuivre les travaux sur cette approche au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement, y compris les institutions de Bretton Woods, et à veiller à la formation du personnel institutionnel;

5. *Demande* au PNUD de privilégier la participation à l'appui budgétaire direct, en apportant un appui budgétaire sectoriel, en tant que signataire et sans obligation fiduciaire, compte tenu des vues des pays de programme;

6. *Accepte*, en principe, de considérer la période de quatre ans commençant en septembre 2008 comme une période pilote durant laquelle le PNUD pourra contribuer financièrement à la mise en commun des ressources et à l'appui budgétaire sectoriel, au cas par cas, à la demande des pays bénéficiaires et conformément à son mandat et à son avantage relatif, dans les limites et selon les dispositions prévues dans le document DP/2008/36;

7. *Prie* le PNUD d'élaborer un rapport supplémentaire qui sera soumis pour adoption à la deuxième session ordinaire de 2008, incluant : a) une mise à jour de l'approche commune retenue par le Groupe des Nations Unies pour le développement quant à l'évolution de la situation en matière d'aide; b) une analyse du rôle du PNUD dans le nouvel environnement de l'aide, compte tenu aussi de l'action menée par d'autres partenaires du développement, mettant l'accent sur les efforts que le PNUD continue de déployer aux fins d'une harmonisation et d'un alignement accrus; et c) une définition plus précise des critères de participation à l'appui budgétaire sectoriel et au financement commun, et des indicateurs permettant de mesurer l'efficacité de cette nouvelle modalité d'aide;

8. *Engage* le PNUD à signer le mémorandum d'accord entre le pays de programme et tous les partenaires du développement concernés, qui détermine la fourniture de l'appui budgétaire sectoriel au pays en question;

9. *Approuve*, pour la durée de la période pilote, les amendements proposés au Règlement financier et aux règles de gestion financière tels qu'ils figurent dans le document DP/2008/36, notamment les exigences applicables aux contributions financières directes énoncées dans l'encadré 1, compte tenu des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et *considère* que ce règlement et ces règles pourront être encore affinés, si nécessaire, à la lumière des règles et règlements harmonisés que l'ONU examine actuellement;

10. *Prie* le PNUD, durant la période pilote, d'inclure dans le rapport annuel de l'Administrateur un rapport d'étape sur ladite période, et de donner un aperçu des contributions au financement commun et à l'appui budgétaire sectoriel à l'occasion de l'examen annuel de la situation financière;

11. *Prie également* le PNUD d'élaborer à la fin de la période pilote un rapport incluant a) une évaluation et un audit de ladite période, établis sur la base des critères définis dans le document DP/2008/36, et b) un état de l'action qu'il mène pour harmoniser les règles et règlements examinés par l'ONU, notamment les changements à apporter aux fins du financement commun et de l'appui budgétaire sectoriel;

12. *Prie en outre* le PNUD de tenir régulièrement avec lui des consultations informelles sur l'avancement des activités liées à la période pilote et l'élaboration des rapports demandés dans la présente décision.

27 juin 2008

2008/25

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2008

Le Conseil d'administration

Rappelle que, lors de sa session annuelle de 2008, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa session annuelle de 2008 (DP/2008/L.2);

Approuvé le rapport sur les travaux de sa première session ordinaire de 2008 (DP/2008/18); et

Approuvé le calendrier ci-après de ses sessions de 2008 et 2009 :

Deuxième session ordinaire de 2008 : 8-12 septembre 2008

Première session ordinaire de 2009 : 19-22 janvier 2009

Session annuelle 2009 : 26 mai-5 juin 2009 (New York)

Deuxième session ordinaire de 2009 : 8-11 septembre 2009

Adopté le plan de travail provisoire de sa deuxième session ordinaire de 2008.

Débat consacré au FNUAP

Point 2

Rapport annuel de la Directrice exécutive

Adopté la décision 2008/9 relative au rapport de la Directrice exécutive pour 2007, dont le bilan statistique des finances et des programmes du Fonds pour 2007;

Pris acte du rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2007 [DP/2008/23/Add.1-DP/FPA/2008/5 (Part II)].

Point 3

Engagements de financement à l'égard du FNUAP

Adopté la décision 2008/10 sur les engagements financiers pris à l'égard du FNUAP.

Point 4

Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

Adopté la décision 2008/11 sur les projets de descriptif de programme de pays du FNUAP et du PNUD;

Pris note des projets de descriptif de programme de pays énumérés ci-après et des observations auxquels ils ont donné lieu :

Afrique

Projet de descriptif de programme pour le Bénin (DP/FPA/DCP/BEN/7)

Projet de descriptif de programme pour la République du Congo (DP/FPA/DCP/COG/4)

Projet de descriptif de programme pour le Niger (DP/FPA/DCP/NER/7)

Projet de descriptif de programme pour le Nigéria (DP/FPA/DCP/NGA/6)

États arabes, Europe et Asie centrale

Projet de descriptif de programme pour le Soudan (DP/FPA/DCP/SDN/5)

Approuvé la deuxième prorogation d'un an du programme pour le Burundi (DP/FPA/2008/6) et la prorogation de deux ans du programme pour le Pakistan (DP/FPA/2008/8);

Pris note de la prorogation d'un an des programmes pour l'Afghanistan (DP/FPA/2008/8), l'Équateur et le Guatemala (DP/FPA/2008/7).

Point 5

Évaluation (FNUAP)

Adopté la décision 2008/12 sur l'évaluation du FNUAP.

Débat consacré conjointement au PNUD et au FNUAP

Point 6

Audit et contrôle internes

Adopté la décision 2008/13 relative aux activités d'audit et de contrôle internes du PNUD/FNUAP et de l'UNOPS.

Point 7

Missions de visite

Pris note du rapport sur la mission de visite commune des membres des conseils d'administration du PNUD et du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM en Haïti (DP/FPA/2008/CRP.1-E/ICEF/2008/CRP.11) et du rapport sur la mission des membres du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP au Kazakhstan (DP/2008/CRP.3-DP/FPA/2008/CRP.2).

Débat consacré au PNUD

Point 8

Rapport annuel de l'Administrateur

Adopté la décision 2008/14 sur le rapport annuel de l'Administrateur;

Pris acte du rapport conjoint du PNUD et du FNUAP au sujet des recommandations du Corps commun d'inspection en 2007 [DP/2008/23/Add.1-DP/FPA/2008/5 (Part II)].

Point 9

Plan stratégique du PNUD pour 2008-2011

Adopté la décision 2008/15 sur le Plan stratégique révisé du PNUD pour 2008-2011.

Point 10

Engagements de financement envers le PNUD

Adopté la décision 2008/16 sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes associés pour 2008 et au-delà.

Point 11

Évaluation du PNUD

Adopté la décision 2008/17 relative au rapport annuel d'évaluation;

Adopté la décision 2008/18 sur l'évaluation du rôle du PNUD dans les pays contributeurs nets de la région arabe;

Adopté la décision 2008/19 sur l'évaluation de la contribution du Groupe des Nations Unies pour le développement à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Point 12

Rapport sur le développement humain

Pris note de l'état des consultations concernant le *Rapport sur le développement humain* (DP/2008/30).

Point 13

Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Pris note des projets de descriptif de programme de pays énumérés ci-après et des observations auxquels ils ont donné lieu :

Afrique

Projet de descriptif de programme pour le Bénin (DP/DCP/BEN/1)

Projet de descriptif de programme pour Maurice (DP/DCP/MUS/2)

Projet de descriptif de programme pour le Nigéria (DP/DCP/NGA/1)

États arabes

Projet de descriptif de programme pour le Soudan (DP/DCP/SDN/1)

Pris note de la prorogation d'un an des programmes pour l'Afghanistan, l'Argentine, l'Équateur, le Guatemala, les îles Turques et Caïques et la République de Corée, et approuvé la prorogation de deux ans du programme pour le Pakistan (DP/2008/31).

Point 14

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2008/20 relative au rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Point 15

Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2008/21 sur le rapport annuel axé sur les résultats pour 2007 du Directeur exécutif du Fonds d'équipement des Nations Unies.

Point 16

Volontaires des Nations Unies

Adopté la décision 2008/22 relative au rapport de l'Administrateur intitulé « Volontaires des Nations Unies ».

Point 17

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Adopté la décision 2008/23 sur le rapport annuel du Directeur exécutif d'UNIFEM et sur la politique de recouvrement des coûts d'UNIFEM.

Point 18

Questions financières, budgétaires et administratives (PNUD)

Adopté la décision 2008/24 sur la participation du PNUD à l'appui budgétaire direct et aux fonds communs.

Point 19

Coopération Sud-Sud

Pris acte du quatrième cadre de coopération Sud-Sud (DP/CF/SSC/4).

Point 20

Questions diverses

Tenu une manifestation spéciale intitulée « Au-delà des engagements visant à la réalisation de l'objectif 5 des objectifs du Millénaire pour le développement : le rôle du FNUAP et de ses partenaires »;

Tenu un débat d'experts sur l'action humanitaire (FNUAP);

Tenu une réunion d'information sur le rapport d'audit externe indépendant concernant les activités du PNUD en République populaire démocratique de Corée.

27 juin 2008

2008/26**Révision du Règlement financier du PNUD et du FNUAP**

Le Conseil d'administration,

Conscient que le nombre et la gravité des attaques et des menaces visant le personnel des Nations Unies ont considérablement augmenté ces dernières années,

Reconnaissant que les organisations du système des Nations Unies devraient être en mesure de faire face à de tels incidents de manière rapide et appropriée,

Pour ce qui est du PNUD,

1. *Prend note* du rapport sur la révision du Règlement financier du PNUD (DP/2008/41) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/2008/42);

2. *Décide* que la disposition 23.01, énoncée dans le document DP/2008/41, doit se lire comme suit :

« a) L'Administrateur peut faire les versements à titre gracieux, d'un montant n'excédant pas 75 000 dollars, qu'il juge nécessaires dans l'intérêt du PNUD. Un état de ces versements doit être inclus dans les états financiers, sauf dans les cas prévus à l'alinéa b) ci-dessous :

b) Dans l'éventualité d'une urgence où, à la discrétion de l'Administrateur, un versement à titre gracieux serait nécessaire pour des raisons humanitaires (en cas de blessure ou de décès résultant d'activités du PNUD), l'Administrateur fait ces paiements conformément à l'alinéa a) ci-dessus, mais il n'est pas fixé de limite à leur montant. L'Administrateur avise immédiatement le Conseil d'administration de toute situation donnant lieu à des paiements dont le montant excède 50 000 dollars. »;

3. *Prend note* de la modification correspondante de la règle financière 123.01;

Pour ce qui est du FNUAP,

4. *Prend note* du rapport sur la révision du Règlement financier du Fonds des Nations Unies pour la population (DP/FPA/2008/15 et Corr.1) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/2008/16);

5. *Prend acte* que le FNUAP a effectué à titre gracieux, en 2008, des paiements d'un montant de 47 609 dollars et que ce montant apparaîtra dans les états financiers du FNUAP pour l'exercice biennal 2008-2009;

6. *Constate* que le paiement susvisé excède la limite de 25 000 dollars fixée par la règle financière 14.5 pour les paiements à titre gracieux;

7. *Approuve* rétroactivement le montant versé en excédent de la limite susmentionnée, compte tenu de considérations humanitaires et morales;

8. *Décide* que la règle financière 14.5 énoncée dans le document DP/FPA/2008/15 se lit comme suit :

« a) Le Directeur exécutif peut faire les versements à titre gracieux, d'un montant n'excédant pas 75 000 dollars, qu'il juge nécessaires dans l'intérêt du FNUAP. Un état de ces versements doit être inclus dans les états financiers, sauf dans les cas prévus à l'alinéa b) ci-dessous :

b) Dans l'éventualité d'une urgence où, à la discrétion du Directeur exécutif, un versement à titre gracieux serait nécessaire pour des raisons humanitaires (en cas de blessure ou de décès résultant d'activités du FNUAP), le Directeur exécutif fait ces paiements conformément à l'alinéa a) ci-dessus, mais il n'est pas fixé de limite à leur montant. Le Directeur exécutif avise immédiatement le Conseil d'administration de toute situation donnant lieu à des paiements dont le montant excède 50 000 dollars. »;

9. *Prend note* de la modification correspondante de la règle financière 114.9.

11 septembre 2008

2008/27

Examen annuel de la situation financière du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour 2007

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen annuel de la situation financière pour 2007 (DP/2008/39) et des informations détaillées contenues dans son additif (DP/2008/39/Add.1);

2. *Invite* l'ensemble des États Membres à aider le PNUD à réaliser les objectifs concernant les ressources fixés dans le plan et à s'engager dans les meilleurs délais à verser leurs contributions au titre des ressources ordinaires pour 2008 et au-delà, si possible dans le cadre d'annonces de contributions pluriannuelles;

3. *Prend acte* de l'importance de la prévisibilité des ressources aux fins de la planification efficace des programmes du PNUD.

12 septembre 2008

2008/28

Rapport sur les activités du Bureau des services d'achats interorganisations pour l'exercice biennal 2006-2007

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de l'Administrateur sur les activités du Bureau des services d'achats interorganisations pour l'exercice biennal 2006-2007 (DP/2008/43), et du fait qu'il s'agira du dernier rapport relatif au Bureau, compte tenu de la fusion partielle, menée à bien le 1^{er} janvier 2008, de certaines fonctions du Bureau avec celles du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS);

2. *Félicite* les équipes du PNUD et de l'UNOPS pour la réussite de la fusion partielle, notamment en ce qui concerne le transfert des fonctions et les ressources humaines.

12 septembre 2008

2008/29

Rôle du PNUD dans le changement de l'environnement de l'aide au niveau des pays

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2008/24;
2. *Prend note* du rapport sur le rôle du PNUD dans le changement de l'environnement de l'aide au niveau des pays (DP/2008/53) et *approuve* l'exécution du programme pilote telle qu'énoncée ci-dessous;
3. *Prend note également* de ce rapport en tant que suivi du document DP/2008/36 et comme réponse à la demande relative à l'élaboration d'un rapport supplémentaire formulée dans sa décision 2008/24, et *prie* l'Administrateur d'afficher sur le site Web du Conseil d'administration davantage d'informations comme cela est demandé au paragraphe 7 de ladite décision, avant de dégager des fonds en faveur d'un pays pilote, notamment des données plus détaillées sur les critères permettant de s'engager dans le secteur d'appui budgétaire et des fonds communs (aux termes du rapport DP/2008/53, le PNUD publiera des directives opérationnelles internes à l'intention de ses bureaux de pays), et davantage de précisions quant aux indicateurs et aux points de référence qui serviront à mesurer l'efficacité et les résultats du programme pilote et les possibilités de participation du PNUD à cette nouvelle modalité d'aide;
4. *Rappelle* l'importance de la création de capacités nationales, de la simplification des procédures et de leur harmonisation, et considère que la participation de droit des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement aux modalités actuelles et nouvelles est le choix le plus pertinent à cet égard;
5. *Encourage* le PNUD à poursuivre cette approche avec le Groupe de développement des Nations Unies afin d'assurer une synergie et une approche commune dans la réponse du système des Nations Unies au changement de l'environnement en matière d'aide;
6. *Prie* le PNUD d'inclure, dans son examen annuel de la situation financière, l'état des dépenses de tout fonds auquel il contribue.

12 septembre 2008

2008/30

Évaluation du rôle et de la contribution du PNUD dans les domaines de l'environnement et de l'énergie

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la présente évaluation du rôle et de la contribution du PNUD dans les domaines de l'environnement et de l'énergie, et des réponses de l'administration (DP/2008/47);

2. *Prend note également* des conclusions selon lesquelles a) l'environnement et l'énergie contribuent substantiellement à la principale mission du PNUD, qui est la réduction de la pauvreté; et b) le rôle du PNUD dans le domaine de la gestion de l'environnement et de l'énergie au sein du système des Nations Unies peut être important, en particulier au niveau des pays, compte tenu du rôle central que joue le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans ce domaine, en soulignant l'importance de la coopération avec le PNUD dans ce contexte et dans le cadre du mandat du PNUD;

3. *Souligne* la nécessité pour le PNUD de renforcer les capacités nationales de développement dans les domaines de l'environnement et de l'énergie, en gardant à l'esprit la mission et les moyens de l'organisation, ainsi que la nécessité de répondre aux priorités de développement durable des pays de programme;

4. *Prie instamment* le PNUD de mieux se mettre à l'écoute des priorités nationales, en tenant spécialement compte des besoins particuliers des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement;

5. *Prie* l'Administrateur de déterminer et de mettre en œuvre des mécanismes institutionnels et des mesures d'incitation pour intégrer l'environnement et l'énergie dans tous les principaux domaines d'action, et de renforcer les capacités dans les domaines de l'environnement et de l'énergie dans l'ensemble de l'organisation, en particulier dans les bureaux de pays;

6. *Prie* l'Administrateur de lui faire rapport oralement à sa première session ordinaire de 2009 sur la stratégie du PNUD relative à l'environnement et à l'énergie, en se fondant sur l'évaluation (DP/2008/46), ainsi que sur l'élaboration de la version définitive du mémorandum d'accord avec le PNUE.

11 septembre 2008

2008/31

Programme de travail du Bureau de l'évaluation

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2008/17;

2. *Prend note* des informations complémentaires sur le nouveau programme de travail du Bureau de l'évaluation pour 2008-2009 présentées lors des consultations supplémentaires et dans le document DP/2008/49;

3. *Approuve* les évaluations indépendantes contenues dans le programme de travail du Bureau de l'évaluation pour 2008-2009 et dans le document DP/2008/49,

et *souligne* qu'il importe d'articuler clairement les programmes de travail à venir avec le futur plan stratégique du PNUD pour 2008-2011.

12 septembre 2008

2008/32

Évaluation du troisième cadre de coopération mondiale du PNUD

Programme mondial du PNUD pour 2009-2011

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des conclusions de l'évaluation du troisième cadre de coopération mondiale du PNUD (DP/2008/44) et de la réponse de l'Administration à cette évaluation (DP/2008/45), et *prie* le PNUD de continuer à en tenir pleinement compte dans le nouveau quatrième cadre de coopération mondiale (2009-2011) et dans sa mise en œuvre;

Ayant examiné le programme mondial du PNUD pour 2009-2011 (DP/GP/2),

2. *Réaffirme* que toutes les activités prévues dans le programme mondial du PNUD pour 2009-2011 seront pleinement conformes aux dispositions de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, adoptée en décembre 2007, relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et au plan stratégique révisé du PNUD pour 2008-2011 (DP/2007/43/Rev.1 et Rev.2) tel qu'amendé par la décision 2007/32 adopté en octobre 2007 par le Conseil d'administration, et tel qu'approuvé dans sa décision 2008/15;

3. *Reconnaît* que l'appui au renforcement des capacités est au cœur de la contribution du PNUD aux actions menées dans le cadre des programmes de pays pour réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, et *souligne* que le renforcement des capacités comprend le renforcement des capacités institutionnelles et humaines conformément aux plans et stratégies nationaux;

4. *Prie* l'Administrateur, dans le contexte des propositions qui lui seront soumises conformément à sa décision 2008/1 tendant à réaligner la classification des coûts des activités du PNUD, d'inclure des propositions sur la classification future des capacités en matière de services consultatifs de l'organisation;

5. *Prie également* l'Administrateur de faire apparaître dans le rapport annuel qu'il lui présente à ses sessions annuelles les améliorations concernant la mise en œuvre du programme mondial pour 2009-2011, et *prend note* qu'un examen à mi-parcours de ce programme et qu'un rapport final de synthèse lui seront soumis à ses sessions annuelles de 2010 et de 2012, respectivement;

6. *Décide* que la présente décision servira de préface au plan stratégique du PNUD pour 2009-2011, dont elle fait partie intégrante et, à cet égard, approuve le programme mondial du PNUD pour 2009-2011, compte tenu des orientations énoncées dans la présente décision, ainsi que des observations des États Membres.

12 septembre 2008

2008/33
Rapport sur l'état de l'application des recommandations
du Comité des commissaires aux comptes
pour l'exercice biennal 2004-2005 (UNOPS)

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2004-2005 (DP/2008/50);
2. *Prend acte* des progrès accomplis depuis la publication du projet de rapport du Comité des commissaires aux comptes le 29 juin 2007.

12 septembre 2008

2008/34
Activités d'achat des organisations
du système des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies (DP/2008/51);
2. *Se félicite* de la présentation des données et de l'analyse contenue dans le rapport.

12 septembre 2008

2008/35
Structure de gouvernance du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur la structure de gouvernance du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/2008/52);
2. *Approuve* le rôle et la fonction amendés du Comité de coordination de la gestion – qui doit être renommé Comité consultatif de politique – tels que décrits dans le rapport susvisé;
3. *Prie* le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets de lui présenter à sa première session ordinaire de 2009, en vue de son adoption, un ensemble complet de règles financières révisées, compte tenu des modifications apportées à la structure du Bureau et aux spécificités de son modèle d'activité;
4. *Recommande* que le Secrétaire général délègue au Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets l'autorité des ressources humaines en relation avec le personnel de ce dernier.

12 septembre 2008

2008/36**Quatrième cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du quatrième cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud (DP/CF/SSC/4/Rev.1) et *prie* le PNUD de tenir compte des recommandations faites par les États Membres au sujet de son exécution;
2. *Se félicite* de l'approche axée sur les résultats présentée dans ce cadre;
3. *Invite* les États Membres en mesure de le faire à aider le PNUD et le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud à mettre pleinement en œuvre le quatrième cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud.

12 septembre 2008

2008/37**Audit et contrôle internes (Programme des Nations Unies pour le développement, Fonds des Nations Unies pour la population et Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets)***Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* ses décisions antérieures relatives à l'audit et au contrôle interne au Programme des Nations Unies pour le développement, au Fonds des Nations Unies pour la population et au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, notamment les décisions 2006/13, 2007/29, 2007/44, 2008/8 et 2008/13, et *rappelle* la résolution 59/272 de l'Assemblée générale;
2. *Prend note en s'en félicitant* des efforts déployés par le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour renforcer les dispositifs de gestion, de redevabilité, de contrôle et de transparence de manière harmonisée et normalisée;
3. *Prend note* du rapport sur le système de redevabilité du Programme des Nations Unies pour le développement (DP/2008/16/Rev.1) et *approuve* le cadre de redevabilité et la politique de surveillance qui y sont décrits, sous réserve des dispositions de la présente décision;
4. *Prend note également* du rapport sur la politique de surveillance du Fonds des Nations Unies pour la population (DP/FPA/2008/14) et *approuve* la politique de surveillance qui y est décrite, sous réserve des dispositions de la présente résolution;
5. *Prend note en outre* du rapport sur le cadre de redevabilité et les politiques de surveillance du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/2008/55) et *approuve* le cadre de redevabilité et les politiques de surveillance qui y sont décrits, sous réserve des dispositions de la présente résolution;

6. *Réaffirme* l'indépendance opérationnelle de tous les mécanismes de surveillance, y compris ceux qui sont liés à l'audit, au contrôle et à l'éthique;

7. *Insiste* sur l'importance de la surveillance qu'il exerce et reconnaît que rien dans les rapports susmentionnés ne devrait restreindre son autorité, telle qu'elle est définie dans son règlement intérieur;

8. *Souligne* l'importance d'une meilleure gestion axée sur les résultats au regard de la redevabilité du PNUD, du FNUAP et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets envers les États Membres de l'ONU;

9. *Demande instamment* à l'Administrateur du PNUD et aux Directeurs exécutifs du FNUAP et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, lorsqu'ils nomment a) les membres de leurs comités consultatifs pour les questions d'audit; b) les directeurs de leurs bureaux de déontologie; et c) le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD, le Directeur de la Division des services de contrôle interne du FNUAP et le Chef du Bureau de l'audit interne de l'UNOPS, tout en appliquant les directives en vigueur², d'éviter les conflits d'intérêts;

10. *Décide* que le Bureau de déontologie du PNUD doit lui présenter un rapport à sa session annuelle;

11. *Réaffirme* sa prérogative concernant l'approbation des programmes de pays, et *réaffirme aussi* l'importance de la continuité de l'appui fourni aux pays de programme et *insiste* sur la valeur des rapports d'audit interne en tant qu'outils de gestion permettant de renforcer les capacités des bureaux de pays;

12. *Décide*, après avoir pris en considération les vues exprimées par ses membres, que l'Administrateur du PNUD et les Directeurs exécutifs du FNUAP et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets peuvent communiquer les rapports d'audit interne aux États Membres conformément aux dispositions pertinentes énoncées dans les documents DP/2008/16/Rev.1, DP/FPA/2008/14 et DP/2008/55, et conformément aussi aux dispositions de la présente décision, en exerçant le plus grand discernement et en préservant les droits légitimes des pays de programme;

13. *Prie* l'Administrateur du PNUD et les Directeurs exécutifs du FNUAP et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets de l'aviser immédiatement, ainsi que le gouvernement concerné, de toute demande relative à la communication d'un rapport d'audit interne, avant de communiquer, de lui faire tenir une copie de la requête de la partie dont émane cette demande, et de donner en outre au gouvernement concerné suffisamment de temps pour examiner le rapport et formuler des observations à son sujet;

² Respect de la déontologie à l'échelle du système : organes et programmes ayant une administration distincte (ST/SGB/2007/11); Programme des Nations Unies pour le développement : Charte du Bureau de l'audit et des investigations et mandat du Comité consultatif pour les questions d'audit, 8 février 2008; Fonds des Nations Unies pour la population : Charte de la Division des services de contrôle interne et mandat du Comité consultatif pour les questions d'audit, 22 janvier 2007; Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets : Charte de l'audit interne (Directive n° 25 du 29 avril 2008) et mandat du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit.

14. *Réaffirme* que les renseignements donnés doivent être gardés confidentiels et que les demandes écrites d'accès à des rapports d'audit interne doivent préciser la raison et l'objet de la requête et confirmer le respect des procédures de communication, comme stipulé dans les documents DP/2008/16/Rev.1, DP/FPA/2008/14 et DP/2008/55;

15. *Prie* le Fonds des Nations Unies pour la population de lui communiquer le rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et la réponse de la direction à cet égard, en tant qu'annexes au rapport annuel sur l'audit et le contrôle internes;

16. *Prie* le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets de lui communiquer le rapport annuel du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit et la réponse de la direction à cet égard, en tant qu'annexes au rapport annuel sur l'audit et le contrôle internes;

17. *Prie* l'Administrateur du PNUD et les Directeurs exécutifs du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets de lui faire rapport oralement, à sa deuxième session ordinaire de 2009, sur la mise en œuvre de la présente décision;

18. *Prie* l'Administrateur du PNUD et les Directeurs exécutifs du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets de lui soumettre, pour examen à sa session ordinaire de 2010, un rapport sur la mise en œuvre de la présente décision, indiquant, notamment, le nombre de demandes de rapports d'audit interne; les conclusions des comités consultatifs pour les questions d'audit sur la mise en œuvre de la présente décision, y compris les informations occultées ou refusées; et la confirmation du respect du principe de la confidentialité des informations relatives aux audits communiquées à ses membres.

19 septembre 2008

2008/38

Rappel des décisions adoptées par le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP à sa deuxième session ordinaire de 2008

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa deuxième session ordinaire de 2008, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2008 (DP/2008/L.3);

Approuvé le rapport de sa session annuelle de 2008 (DP/2008/37);

Approuvé le calendrier ci-après pour ses sessions de 2009 :

Élection du Bureau pour 2009 : 9 janvier 2009

Première session ordinaire de 2009 : 19-22 janvier 2009

Réunion conjointe des conseils
d'administration du PNUD
et du FNUAP, de l'UNICEF
et du PAM : 23 et 26 janvier 2009 (provisoire)

Session annuelle de 2009 : 26 mai-5 juin 2009 (New York)

Deuxième session ordinaire de 2009 : 8-11 septembre 2009

Débat consacré au FNUAP

Point 7

Questions financières, budgétaires et administratives (FNUAP)

Adopté la décision 2008/26 sur la révision du Règlement financier du PNUD et du FNUAP;

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la révision du Règlement financier (FNUAP) (DP/FPA/2008/16).

Point 8

Programmes de pays et questions connexes (FNUAP)

Adopté les programmes de pays ci-après selon la formule d'approbation tacite, sans présentation ni débat, conformément à sa décision 2006/36 :

Afrique : Bénin, Congo, Niger et Nigéria;

États arabes : Soudan;

Approuvé la demande de prorogation de trois ans du programme pour le Liban;

Pris note des projets de descriptif de programme de pays ci-après et des observations auxquelles ils ont donné lieu :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Angola (DP/FPA/DCP/AGO/6)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Côte d'Ivoire (DP/FPA/DCP/CIV/6)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Kenya (DP/FPA/DCP/KEN/7)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Mauritanie (DP/FPA/DCP/MRT/6)

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Timor-Leste (DP/FPA/DCP/TLS/2)

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour Haïti (DP/FPA/DCP/HTI/4)

Projet de descriptif de programme de pays pour la République bolivarienne du Venezuela (DP/FPA/DCP/VEN/2)

Débat consacré au PNUD**Point 2****Questions financières, budgétaires et administratives**

Adopté la décision 2008/26 sur la révision du Règlement financier du PNUD et du FNUAP;

Adopté la décision 2008/27 sur l'examen annuel de la situation financière pour 2007 (PNUD);

Adopté la décision 2008/28 sur les activités du Bureau des services d'achats interorganisations pour l'exercice biennal 2006-2007;

Adopté la décision 2008/29 sur le rôle du PNUD dans le changement de l'environnement de l'aide au niveau des pays;

Pris note du rapport relatif à l'information sur les dépenses engagées par le système des Nations Unies au titre de la coopération technique en 2007 (DP/2008/40) et de son additif (DP/2008/40/Add.1).

Point 3**Évaluation au PNUD**

Adopté la décision 2008/30 sur l'évaluation du rôle et de la contribution du PNUD dans les domaines de l'environnement et de l'énergie;

Adopté la décision 2008/31 sur le programme de travail du Bureau de l'évaluation.

Point 4**Programmes de pays et questions connexes (PNUD)**

Adopté la décision 2008/32 sur l'évaluation du troisième cadre de coopération mondiale du PNUD et le quatrième programme mondial pour 2009-2011;

Approuvé les programmes de pays ci-après selon la procédure d'accord tacite, sans présentation ni débat, conformément à sa décision 2006/36:

Afrique : Bénin, Maurice, Nigéria;

États arabes : Soudan;

Approuvé la deuxième demande de prorogation d'un an du programme pour le Burundi et la troisième demande de prorogation d'un an pour le Liban;

Pris note des descriptifs de programme de pays ci-après et des observations auxquelles ils ont donné lieu :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Angola (DP/DCP/AGO/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Côte d'Ivoire (DP/DCP/CIV/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Kenya (DP/DCP/KEN/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Mauritanie (DP/DCP/MRT/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Niger (DP/DCP/NER/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Congo (DP/DCP/COG/1)

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Timor-Leste (DP/DCP/TLS/1)

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour Haïti (DP/DCP/HTI/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour la République bolivarienne du Venezuela (DP/DCP/VEN/1)

Fait oralement le point sur les mesures prises par le PNUD pour répondre à la situation d'urgence humanitaire résultant du cyclone Nargis.

Point 5

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

Adopté la décision 2008/33 relative au rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2004-2005;

Adopté la décision 2008/34 sur les activités d'achat des organisations du système des Nations Unies;

Adopté la décision 2008/35 sur la structure de gouvernance du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Point 6

Coopération Sud-Sud

Adopté la décision 2008/36 sur le quatrième cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud.

Débat consacré conjointement au PNUD et au FNUAP

Point 9

Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

Pris note du rapport sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP/2008/54-DP/FPA/2008/13).

Point 10

Audit et contrôle internes

Adopté la décision 2008/37 sur l'audit et le contrôle internes (Programme des Nations Unies pour le développement, Fonds des Nations Unies pour la population et Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets).

Point 15

Divers

Tenu les séances d'information et consultations officieuses suivantes : PNUD;

Tenu des consultations officieuses sur la République populaire démocratique de Corée.

19 septembre 2008

Annexe II

Composition du Conseil d'administration en 2008

(Les mandats expirent le dernier jour de l'année indiquée.)

États d'Afrique : Algérie (2008); Angola (2009); Bénin (2008); Malawi (2009); République centrafricaine (2009); République-Unie de Tanzanie (2010); Sénégal (2009); Somalie (2009).

États d'Asie et du Pacifique : Bangladesh (2008); Bhoutan (2009); Chine (2009); Inde (2009); Kazakhstan (2007); Pakistan (2008); République de Corée (2007); République démocratique populaire lao (2010).

États d'Amérique latine et des Caraïbes : Antigua-et-Barbuda (2009); Colombie (2010); Équateur (2008); Haïti (2010); Jamaïque (2008).

États d'Europe de l'Est et autres États : Azerbaïdjan (2010); Fédération de Russie (2008); Serbie (2009); Slovaquie (2010).

États d'Europe occidentale et autres pays* : Australie, France, Danemark, États-Unis, Irlande, Islande, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse.

* Le Groupe a son propre calendrier de rotation qui varie chaque année.

